

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL
LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

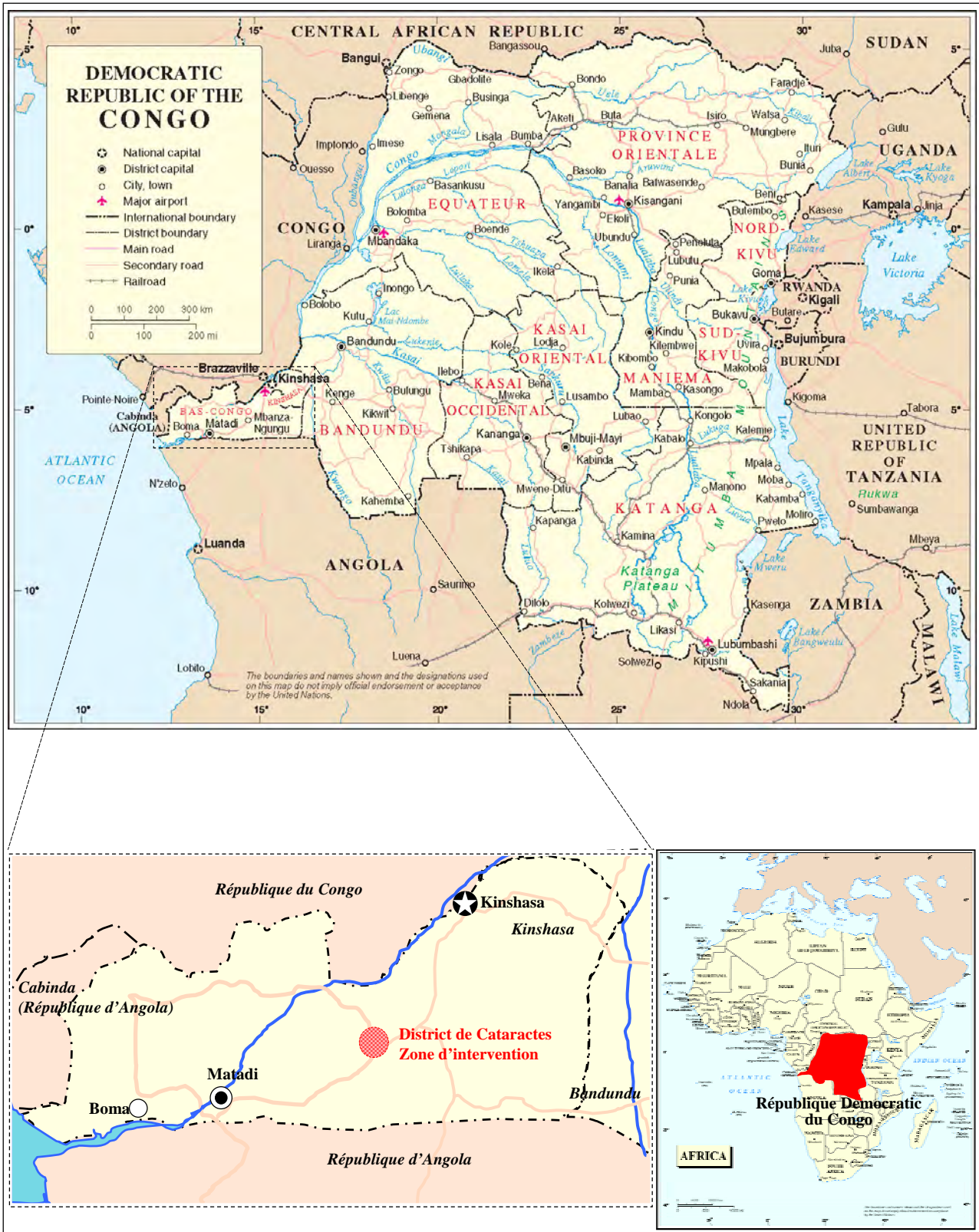
L'ETUDE
SUR LE PLAN DE DEVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE
DU DISTRICT DE CATARACTES
DANS LA PROVINCE DU BAS-CONGO
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

RAPPORT FINAL
SOMMAIRE

JANVIER 2010

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE
NTC INTERNATINAL CO., LTD.

Etude sur le Plan de Développement Communautaire du District de Cataractes
Dans la Province du Bas-Congo en République Démocratique du Congo
Projet de rapport final
(Résumé)



Carte de situation

Résumé

Chapitre 1 Introduction

Objectifs de l'étude

Ils sont au nombre de trois :

- Définir les moyens de réaliser et de déployer le développement des communautés sous l'initiative des populations ;
- Renforcer les fonctions communautaires à travers le processus d'établissement d'un plan de développement des communautés, et alléger les charges locales induites par la sédentarisation des réfugiés angolais ;
- Assurer les voies d'accès avec des travaux de réparation d'urgence des routes, afin de promouvoir les échanges entre communautés et favoriser la distribution des marchandises

La zone d'étude porte sur le périmètre d'influence des deux axes routiers qui la traversent et qui relient Kimpese, dans le district des Cataractes de la province du Bas-Congo, à 220 km au sud-ouest de la capitale Kinshasa, au site Nkondo à 20 km dans la direction nord-ouest et au site Kilueka, à 18 km dans la direction nord-est. Nous avons sélectionné 21 villages dont 11 villages le long de la route Kimpese- Nkondo et 10 villages le long de la route Kimpese – Kilueka. L'homologue Congolais pour cette étude est le Ministère du développement rural.

Chapitre 2 Aperçu de la République démocratique du Congo et de la zone d'intervention

2.1 Aperçu du pays

La RDC se remet progressivement d'un conflit intense qui a secoué le pays de 1997 à 2007 et a fait plus de 3 millions et demi de morts. L'année 2006 a vu la conduite des premières élections démocratiques du pays depuis 40 ans. Ce processus, largement pacifique, a mené à l'instauration d'un nouveau parlement et d'un nouveau président et a été accueilli chaleureusement. En juillet 2006, la RDC a adopté son premier Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (1^{ère} édition). Selon le classement IDH du PNUD, sur les 177 pays du classement, le pays se situe à la 168^{ème} place pour son indice de développement humain (2007-2008). C'est un des plus faibles des pays de la région. Le taux de pauvreté affiche de grandes disparités entre les zones rurales et les zones urbaines.

Après la conclusion de l'Accord de Prétoria en 2002, on aurait pu croire à un renversement des tendances, mais l'insécurité n'a pas disparu car les conflits ont repris à l'occasion des élections présidentielles et le pays a été impliqué dans les conflits des pays voisins.

2.2 Aperçu de la Province du Bas-Congo et de la zone d'intervention

La Province du Bas-Congo occupe une superficie de 53 000 km² (2,3 % du territoire national) pour

une population de 2 833 168 habitants (estimations), ce qui donne une densité de population de 53 ha au km².

Elle compte en outre 3 districts, 10 territoires, 15 villes, 55 secteurs, 366 groupements et 6 entités autonomes ou communes (3 pour Boma et 3 pour Matadi).

Chapitre 3 Zone d'intervention

3.1 Situation socio-économique

Plus de 90% de la population du Secteur de Kimpese vit de l'agriculture et de l'élevage. Les infrastructures de base du secteur (les établissements scolaires, les maisons de santé, routes et ponts), mal entretenus sont très dégradées. En outre, il existe deux sites qui sont des ex-camps de réfugiés dans la zone d'étude. Ce sont les sites de Kilueka et celui de Nkondo. Des Angolais vivent encore dans ces sites, ainsi que dans d'autres en dehors des camps

La base du système foncier repose sur la loi BAKAJIKA de 1967 et la loi du régime foncier de 1973. La première abolie affirme que l'État détient tous les droits de propriété sur l'ensemble des terres, la deuxième reconnaît les lois traditionnelles.

3.2 Conditions naturelles

La cote des environs de Kimpese est de l'ordre de 250 à 400 m. Au Nord de la zone d'intervention, se trouve le plateau du Bangu (700 – 800 m). La rivière Lukunga et ses 6 affluents coulent le long de la vallée du mont Bangu. Les précipitations annuelles moyennes sont de 1614,2 mm (Mvuazi, INERA). La température moyenne annuelle est de 24,5°C. D'autre part, l'humidité relative moyenne annuelle est de 77,9%. Les pluies sont, pour 94 à 99%, concentrées sur la saison des pluies. Concernant la pédologie, les terrains sont recouverts de sols ferra ortho types, la végétation est de type savane herbeuse, savane arbustive et forêt claire.

Chapitre 4 Situation des communautés de la zone d'intervention

4.1 Acteurs du développement communautaire de la zone d'intervention

Ce sont la Direction du développement communautaire du Ministère du développement rural, la direction des aménagements routiers de ce même ministère, le ministère provincial de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, et des PME du Bas-Congo, l'inspecteur de chacun des territoires Songololo du district des Cataractes, et tout à fait au bout de la chaîne administrative le secteur, puis l'ONG Agrisud financée par l'UE, l'ONG CRAFOD financée par une mission chrétienne allemande, et les CLER qui réalisent les entretiens routiers avec la participation des villageois.

4.2 Spécificité des communautés

La population des agglomérations du site s'élève à 9 869 personnes soit en moyenne 500 personnes

par village, avec toutefois des différences énormes d'un village à l'autre. L'agriculture est le principal secteur de production. Les principales cultures d'hivernage sont le manioc et le maïs, ainsi que les légumineuses. Pendant la saison sèche on cultive des oignons, des tomates, et autres légumes. La richesse du sol, les arbres fruitiers et la présence d'animaux constituent les points forts des villages. L'impossibilité d'acheter suffisamment de matériel agricole, les superficies cultivées limitées, et le mauvais état des écoles et des centres de santé en constituent les points faibles (problèmes).

4.3 Analyse des problèmes et besoins des communautés de la zone d'intervention

Il y a de l'espace pour augmenter la productivité agricole grâce à l'aménagement des routes communautaires. Ainsi, pour les populations qui vivent dans la périphérie des routes de desserte agricole qui relient la nationale réhabilitée et les départementales en cours de réhabilitation, il est absolument nécessaire de réparer les voies qui sont vitales pour faciliter l'accès à la nationale et aux départementales. Le manioc est une culture d'hivernage qui, sur la région étudiée, constitue la base de l'alimentation. C'est un produit d'échange important, dont une partie est destinée à la consommation personnelle. Les points de vente pour les légumes autour de Kimpese sont faciles d'accès. L'élevage de porc en liberté dans le village, la culture des arbres fruitiers sont destinés à la consommation personnelle et constituent une source importante de revenu. Nous avons pu vérifier au cours des ateliers réalisés dans les villages que les besoins étaient immenses en matière d'eau potable, d'aménagements routiers, de moulins, d'amélioration des toitures. Les services publics ne sont pas suffisants et plusieurs villages se partagent la même école ou le même dispensaire.

4.4 Analyse du potentiel de développement

Parmi les obstacles importants rencontrés pour l'entretien des routes vicinales, citons d'une part le problème de propriété foncière, les retards causés par la saison des pluies, le manque de budget pour l'entretien des routes réhabilitées. D'autre part les travaux agricoles et les moyens de transport des produits ne sont pas mécanisés. On ne voit pratiquement pas de rizières sur les terres basses pourtant facilement utilisables. La transformation des produits se fait avec des outils très simples et individuellement. Il n'y a pas d'élevage de plusieurs têtes d'animaux de races améliorées. Pour creuser un puits, il faut en premier lieu faire des campagnes de sensibilisation à leur entretien, et préparer des manuels et des méthodes d'entretien. Comme travail féminin, le pilage de la farine de manioc est très pénible et prend beaucoup de temps. Les règlements sur le brûlis ne font aucun effet, et pendant la saison sèche des feux sont allumés par accident. Le système de collecte des fonds pour entretenir les écoles et les dispensaires n'existe pas, et les outils et les moyens manquent pour faire les réparations. Rien n'est fait au niveau de l'environnement sanitaire pour avoir une eau plus saine et pour lutter contre le choléra.

Chapitre 5 Conception du plan de développement communautaire

5.1 Plan de développement communautaire (design)

Le contenu du plan de développement communautaire a été destiné aux articles que les résidants peuvent mettre en oeuvre des activités de développement et maintenir et les gérer par eux. Le plan de développement est consisté en 4 domaines comme 1) la réhabilitation de routes communautaires, l'amélioration de 2) moyens de subsistance, 3) cadre de vie et 4) établissements publics.

Les routes communautaires ont un impact direct sur l'augmentation des moyens d'existence et sur l'amélioration du cadre de, il faut donc en tout premier lieu et incontestablement réaliser l'aménagement des routes. L'augmentation de la productivité agricole était le premier thème souligné, c'est pourquoi nous avons introduit « l'augmentation des moyens d'existence » comme problème à résoudre premièrement de même que « l'aménagement des routes communautaires ». Parallèlement, il est nécessaire de réaliser l'amélioration du cadre de vie. Par ailleurs, pour les établissements communaux comme des centres de santé et des écoles, planification et exécution soit faite par une unité de zone qui constitue plusieurs villages.

Egalement, un système d'exécution a été établi pour que le développement communautaire soit fait durablement.

5.2 Processus entre la réalisation des projets pilotes et l'élaboration du plan de développement communautaire

Il a été vérifié par l'exécution des PP la conception de développement communautaire en comparant les principes thèmes de développement communautaire en RDC. Les coût de management et maintenance du système d'exécution proposé ont été calculés pour la pérennité de développement

Chapitre 6 Projets pilotes

6.1 Politique de mise en œuvre des projets pilotes

Les projets pilotes ont été dégagés à partir de la conception des programmes de développement communautaire, nous avons réalisé un PP pour l'établissement d'un comité de développement communautaire, l'entretien des routes sous la direction du comité de développement communautaire, les projets qui concernent le développement des communautés qui longent la route réhabilitée.

6.2 Etablissement du comité de développement communautaire sur la zone d'intervention

Les comités de développement communautaires ont été établis. Ils sont constitués du Duki de chaque village.

6.3 Entretien des routes sous la direction du comité de développement communautaire

Si l'entretien n'est pas régulièrement fait cela a un impact négatif sur les autres activités. Nous avons décidé de distribuer les outils gracieusement et de ne pas prendre de caution.

6.4 Mise en place du développement communautaire le long des routes refaites

Les projets pilotes sont fondamentalement de forme participative c'est pourquoi ils ont été présentés dans chaque village et lors d'ateliers de formation à Kimpese. Nous avons particulièrement veillé à ce que les bénéficiaires soient les réalisateurs principaux des PP et au système de financement. Les PP ont été réalisés après avoir été présentés sous forme de plans d'Action par les villageois.

Pour accélérer les réalisations et assurer le monitoring, un animateur est nommé qui a pour rôle d'apporter des suggestions au plan de réalisation établi par l'organisation villageoise de projet, arranger les problèmes auxquels sont confrontés les villageois et proposer un PP approprié, présenter les ressources humaines capables de faire des propositions techniques, faire la démonstration des foyers améliorés, etc.

6.5 Mise en œuvre et résultats des projets pilotes

Chaque groupe de projet a participé à la réunion d'évaluation au cours de laquelle chaque représentant a pu exposer la situation de son projet, échanger des points de vue avec les autres, discuter sérieusement de la recherche des fonds et des moyens de les utiliser afin de pouvoir continuer les activités, dans un souci d'indépendance. Pour chaque PP nous avons relevé les objectifs, les éléments de vérification, le contenu, les conditions et les effets attendus des réalisations, les résultats et l'évaluation de ce PP, les impacts sur le programme de développement communautaire. Par ailleurs nous avons préparé des manuels de traction bovine, de riziculture, d'élevage et de reboisement.

6.6 Evaluation des travaux des projets

Nous avons comptabilisé les avantages des travaux des PP sur l'augmentation des moyens de subsistance.

6.7 Monitoring (suivi) des projets pilotes

Le système prévu aujourd'hui est indiqué à la figure suivante, et prévoit 1) les groupes qui se rendent dans les villages doivent indiquer le contenu de leur travail au comité de développement du village, 2) quand il a reçu le rapport le comité doit informer le comité de développement communautaire, 3) le comité de développement communautaire doit tenir une assemblée générale pour que les activités soient approuvées. D'autre part, toutes les activités doivent recueillir les conseils et les directives des employés du secteur et du chef de secteur.

L'établissement du plan de développement communautaire doit tenir compte des considérations

suivantes, qui sont très importantes « les activités doivent pouvoir être réalisées par les villageois eux-mêmes », « Utilisation expresse des ressources humaines et matérielles qui existent sur le secteur », « Les questions qui ne peuvent pas être résolues individuellement seront étudiées en groupe ».

De même, les PP liés à l'entretien doivent faire l'objet d'un suivi (monitorage). Pour pouvoir utiliser les routes qui sont en terre le plus longtemps il est indispensable d'en assurer l'entretien journalier. Concrètement parlant, il consiste à enlever la boue dans les canaux de drainage, faire de petites réparations de surface, Limiter la circulation pendant la saison des pluies, désherber et nettoyer les alentours de la route. Pour que ces actions soient poursuivies nous avons planifié le renforcement de l'organisation qui suivra le monitoring des actions.

6.8 Ce qui a été vérifié avec les projets pilotes

Comme système de réalisation des plans de développement communautaire il faut prévoir de créer un comité de développement communautaire constitué du Duki de chaque village qui borde la route. Dans le cas de notre étude, il fallait en premier lieu aménager la route communautaire, ensuite réaliser des projets qui visent l'augmentation des moyens de subsistance à la suite, comme partie intégrante de l'amélioration du niveau de vie, et en 2010 et 2011 réaliser des améliorations environnementales faisables au niveau du village et augmenter les moyens de subsistance. A mesure qu'augmentent les moyens de subsistance, il est souhaitable de faire progresser la réhabilitation des infrastructures publiques telles que les centres de santé et les écoles utilisés en commun dans la zone. Sur le secteur de l'étude, la réhabilitation des centres de santé et des écoles demandera environ 3 ans à partir du démarrage alors qu'une partie des moyens de subsistances auront été augmentés, soit jusqu'en 2014 dans notre cas. Les critères de chaque projet et les normes à introduire telle que nous les avons obtenues par l'intermédiaire de PP ont été rassemblés. Concernant les réalisations concrètes, il est possible d'utiliser au maximum les manuels de traction bovine, élevage et reboisement indiqués à l'annexe 6.12

Chapitre 7 Plan de développement communautaire et processus de décision

7.1 Le concept de plan de développement communautaire et détermination de l'approche

Pour le plan de développement communautaire, la vision de développement, des objectifs de développement et la période cible comme un concept de base a été décidé comme une politique de base après l'analyse de questions majeures sur le développement et des facteurs d'obstacle dans le chapitre 4 et 5. De plus, les programmes de développement ont été décidés et un système d'exécution a été installé comme une approche pour réaliser le concept. En plus, le plan de développement communautaire a été formulé basé sur le processus mentionné ci-dessus.

La période de plan à court terme a été mise pendant 3 ans de 2010 à 2012 et c'a été alloué comme une

période pour construire la base de développement communautaire mené par les résidants. Dans cette période, des projets hauts prioritaires dans des villages cibles seront mis en oeuvre et développés. La période de plan à moyen terme a été mise de 2013 à 2014. Durant cette période, le modèle établi pendant la période de planification à court terme devrait être amélioré par l'administration et le personnel d'ONG qui serait formé pendant la période précédente. Après que cela, le plan commencera à la diffusion horizontale par le même processus du plan à court terme.

La vision de développement est "Satisfaire les besoins fondamentaux afin de renforcer la résistance aux conflits" comme une vision future de villages cibles dans la période cible.

Les objectifs de développement sont "garantir un revenu minimum pour simplement satisfaire les besoins fondamentaux" pour le domaine de l'augmentation des moyens de subsistance ; "Améliorer l'environnement afin d'être satisfait de vivre dans la communauté" pour le domaine de l'amélioration du cadre de vie, et Elargir les services publics, les mettre sous la surveillance continue des bénéficiaires pour le domaine de l'amélioration des établissements publics.

Le contenu de plan de développement communautaire de la zone d'intervention est consisté en; 1) l'aménagement de routes communautaires et le renfort des organisations villageoises lesquelles l'outil doit promouvoir les effets naissants de composants de développement et la stabilisation de la zone, 2) l'amélioration de productivité agricole, l'augmentation de la plus-value des produits et la diversification de revenus pour augmenter des moyens subsistance, 3) l'amélioration de cadre de vie et environnement naturel dans le domaine de l'amélioration de secteur de cadre de vie, et 4) l'arrangement des établissements publics dans le domaine de l'amélioration des établissements publics. Il est vital d'intégralement mettre en oeuvre ces contenus pour le développement communautaire.

7.2 Processus de préparation du plan de développement communautaire

Dans un pays post-conflit comme RDC, une approche de développement intégrée en considérant l'arrangement de ressources financières pour l'entretien de routes pour augmenter la potentialité durable de développement communautaire et conserver les fonctions de routes réhabilitées. Donc, il est désirable d'appliquer le Modèle Kimpese, l'approche proposée par l'Étude dans laquelle la réhabilitation de la route de Kilueka et le développement communautaire est intégralement mise en oeuvre.

En étant debout de ce point de vue, la méthode d'étude de cette Étude, d'une série de planification de processus jusqu'à la formulation de plan mené par résidants en appliquant au processus de planification concrète, est récapitulée comme un guide. Après l'achèvement de cette Étude, on s'y attend à ce que la méthode soit utilisée pour la préparation d'un plan de développement communautaire par les homologues eux-mêmes.

7.3 Etablissement de plan de développement communautaire

Le contenu de plan de développement communautaire et l'exécution de projets prioritaires dans la zone d'intervention est récapitulé par la méthode mentionnée ci-dessus. Le plan de développement de communauté de la route et le plan de développement de chaque village ont été formulés et le volume de projets est calculé.

Chapitre 8 Réalisation du projet à impact rapide

8.1 Calendrier des travaux

La première année des travaux était consacrée à l'étude, la deuxième année à la préparation du dossier d'appel d'offres pour sélectionner l'entrepreneur et aux travaux

8.2 Préparation du dossier d'appel d'offres et sélection de l'entrepreneur

Les travaux concernent la réfection de la route communautaire de Kilueka qui sera revêtue de latérite et en partie de béton. Le maître d'œuvre est le bureau de la JICA en RDC, la surveillance des travaux est assurée par la DVDA du Bas-Congo à Matadi

Le chef de la DVDA Bas-Congo a assisté à l'ouverture des plis. C'est la société M.W. AFRITEC qui a offert le meilleur prix et a été appelé à négocier pour signer le marché.

8.3 Détail des travaux

Les travaux sont entrepris dans cet ordre : faire le relevé de la circulation/types de véhicules actuellement et les extrapoler pour après la réhabilitation, définition des normes de la route. Les types de travaux sont : coût de préparation et de nettoyage (bureau, frais d'exploitation), déblayage, démolition, terrassement de la route, canaux de drainage, dispositifs de sécurité, ponts, ouvrages provisoires.

8.4 Considérations environnementales et sociales

Dans le cadre de cette étude de plan directeur de développement communautaire, les critères de la JICA seront suivis concernant les considérations environnementales et sociales de l'Etude car la RDC ne dispose pas de directives, de formalités ou de mesures à ce sujet.

D'après cette étude, un seul projet risque d'avoir des conséquences sur l'environnement, c'est le projet de « réfection de la route de Kilueka ». C'est pourquoi nous avons, en premier lieu, établi la portée des incidences possibles en cours de réhabilitation. Ensuite, nous avons mis en place un suivi des impacts en cours de travaux, étudié les mesures appropriées, et effectué une évaluation environnementale initiale.

Chapitre 9 Conclusions et Recommandations

9.1 Enseignements apportés par le projet à impact rapide

La réfection de la route communautaire entre Kimpese et Kilueka a fait l'objet d'un projet à impact rapide. Le tronçon entrepris est long de 18 km, large de 4,0 m avec des bas-côtés de 0,5 m (de chaque côté), avec un revêtement latérite sur 85 % de sa longueur et un revêtement en béton sur le reste (15 %). 5 ponts en béton (dont 4 à réhabiliter) et des canaux de drainage de 30-50 cm de large sont également entrepris ainsi que des ouvrages de traversée en 37 endroits.

Le coût approximatif a été établi comme à titre de référence pour les projets de réfection de routes prévus dans l'avenir.

- Coût total des travaux 2 545 400,61 \$ US 226 541 000 yens
- Coût des travaux au km 141 400 \$ US/km 12.586.000 yens /km
- Coût des travaux par type de travail

Taux de change 1 US\$= 89,00 yens

	Montant total (US\$)	Montant total (yens)	Prix unitaires au km (yens)
Couverture de latérite	1.213.000	107.972.000	7.057.000
Couverture de béton	1.087.000	96.775.000	35.842.000
Ponts	57.890	5.152.000	1.030.000

* Le coût des travaux de couverture inclut les travaux de génie civil, les travaux de couverture eux-mêmes et les travaux de fossé d'évacuation.

* Le coût total des travaux comprend, en plus des éléments ci-dessus, le coût de la gestion des chantiers, le coût d'élimination des installations existantes, le balisage et le coût des installations provisoires.

9.2 Poursuite du monitoring concernant les projets pilotes

Lors des études de la première et de la deuxième année, nous avons effectué l'étude de développement communautaire et d'entretien des routes par les villageois, et établi un projet. Dans les PP réalisés en relation avec le plan de développement communautaire, la plupart des effets ne sont pas encore perceptibles. Le plan de développement communautaire s'appuyant fortement sur les produits agricoles dont la production varie en séquence chronologique et que les habitants et organisations villageoises utilisent pour leur consommation personnelle, il ne faut pas s'arrêter au monitoring pendant la saison des pluies réalisé pendant la période d'exécution de l'étude pour les rubriques vérifiées par le biais des PP, mais continuer cette vérification.

9.3 Recommandations sur le développement communautaire future

Dans la zone de l'étude, où les services publics ne fonctionnent pas il est souhaitable que ce soit les bénéficiaires des ouvrages collectifs tels que les routes, l'alimentation en eau, les dispensaires, etc., pas des personnes particulières mais tous les villageois, qui les entretiennent ensemble. Nous proposons que l'amélioration des capacités nécessaires pour gérer les investissements initiaux et l'entretien soit coordonnée avec les organismes d'aide internationaux tels que l'UNICEF ou la FAO en utilisant le Fonds de la sécurité humaine.

Le Ministre du Développement Rural, qui est l'organe homologue de cette étude, demande vigoureusement au Japon de poursuivre sa coopération d'aide publique au développement après la fin de cette étude. Pour cette raison, sur la base des résultats obtenus dans cette étude, nous recommandons, en vue de contribuer encore plus à la jouissance de la paix au Congo, le transfert des technologies nécessaires pour promouvoir le rétablissement et l'amélioration des communautés, ainsi que l'exécution d'une coopération financière pour atteindre efficacement les résultats de la coopération.

**L'Etude sur le Plan de Développement Communautaire du
District de Cataractes dans la Province du Bas-Congo
en République Démocratique du Congo**

Table des matières

Carte de situation

	Page
Chapitre 1	Introduction
1.1	Avant-propos..... S - 1
1.2	Objectifs de l'étude S - 2
1.3	Zone d'étude..... S - 2
1.4	Processus de planification S - 2
1.5	Processus d'enquête S - 2
1.6	Système de réalisation de l'étude S - 2
1.7	Structure du rapport..... S - 3
Chapitre 2	Aperçu de la République démocratique du Congo et de la zone d'intervention
2.1	Aperçu du pays..... S - 4
2.1.1	Administrations S - 4
2.1.2	Situation socio-économique et conflits..... S - 5
2.2	Aperçu de la Province du Bas-Congo et du district de Cataractes S - 6
2.2.1	Situation socio-économique de la Province, conflits..... S - 6
2.2.2	Division administrative et administration territoriale S - 6
2.2.3	Politique de développement communautaire..... S - 7
Chapitre 3	Zone d'intervention
3.1	Situation socio-économique S - 7
3.1.1	Organisation administrative..... S - 7
3.1.2	Situation socio-économique S - 8
3.1.3	Propriété foncière S - 8
3.2	Conditions naturelles..... S - 10
Chapitre 4	Situation des communautés de la zone d'intervention
4.1	Acteurs du développement communautaire d la zone d'intervention S - 11
4.2	Spécificité des communautés S - 12
4.3	Analyse des problèmes et besoins des communautés de la zone d'intervention..... S - 14

4.3.1	Ateliers de travail sur place	S - 14
4.3.2	Ateliers de travail par zone	S - 14
4.4	Analyse du potentiel de développement.....	S - 14
4.4.1	Aménagement des routes communautaires	S - 14
4.4.2	Amélioration de la productivité agricole	S - 15
4.4.3	Augmentation de la valeur ajoutée des produits agricoles	S - 15
4.4.4	Diversification des sources de revenus.....	S - 16
4.4.5	Amélioration du cadre de vie.....	S - 16
4.4.6	Amélioration de l'environnement naturelle.....	S - 16
4.4.7	Amélioration des installations publiques.....	S - 17
4.5	Causes d'entrave au développement	S - 17
4.5.1	Entretien des routes communautaires	S - 17
4.5.2	Amélioration de la productivité agricole	S - 18
4.5.3	Augmentation de la valeur ajoutée des produits agricoles	S - 18
4.5.4	Diversification des sources de revenus.....	S - 18
4.5.5	Amélioration du cadre de vie.....	S - 19
4.5.6	Amélioration de l'environnement naturelle.....	S - 19
4.5.7	Amélioration des installations publiques.....	S - 20
Chapitre 5	Conception du plan de développement communautaire	
5.1	Plan de développement communautaire (design).....	S - 20
5.1.1	La vue d'ensemble du plan de développement communautaire (design).....	S - 20
5.1.2	Objectifs de développement annuels projetés et articles touchant à chaque domaine	S - 22
5.1.3	Système de réalisation	S - 25
5.2	Processus entre la réalisation des projets pilotes et l'élaboration du plan de développement communautaire	S - 25
5.2.1	Vérification des résultats de la réalisation.....	S - 26
5.2.2	Vérification du contenu du plan de développement communautaire	S - 27
5.2.3	Vérification de garantir la gestion et la dépense de l'entretiens par les projets pilotes	S - 27
Chapitre 6	Projets Pilotes	
6.1	Politique de mise en œuvre des projets pilotes.....	S - 28
6.2	Etablissement du comité de développement communautaire sur la zone d'intervention	S - 28
6.3	Entretien des routes sous la direction du comité de développement communautaire	S - 29
6.4	Mise en place du développement communautaire le long des routes refaites.....	S - 30
6.4.1	Stages de présentation du contenu de chaque projet pilote	S - 30
6.4.2	Projets prioritaires dans chaque village	S - 30

6.4.3	Normes de sélection des projets pilotes et résultats.....	S - 30
6.4.4	Résultats de la présentation des projets pilotes dans chaque village	S - 31
6.4.5	Etablissement des organisations villageoises par projet dans chaque village.....	S - 31
6.4.6	Affectation des animateurs	S - 31
6.5	Mise en œuvre et résultats des projets pilotes	S - 32
6.6	Evaluation des travaux de projets.....	S - 32
6.7	Monitoring (suivi) des projets pilotes	S - 32
6.7.1	Système de suivi	S - 32
6.7.2	Nouveaux projets et remboursements.....	S - 33
6.7.3	Mise en œuvre du Monitoring.....	S - 33
6.8	Ce qui a été vérifié avec les projets pilotes	S - 34
6.8.1	Système de réalisation du plan de développement communautaire	S - 34
6.8.2	Objectifs annuels du plan de développement communautaire.....	S - 35
6.8.3	Contenu technique extrait des projets pilotes	S - 35
Chapitre 7	Plan de développement communautaire et processus de décision	
7.1	Le concept de plan de développement communautaire et détermination de l'approche..	S - 36
7.1.1	Conception du concept de plan de développement communautaire	S - 36
7.1.2	Préparation de concepts de base pour le plan de développement communautaire ..	S - 36
7.1.3	Planning de concepts de base pour le plan de développement communautaire	S - 37
7.1.4	Approche pour réaliser l'avant-projet.....	S - 40
7.2	Processus de préparation du plan de développement communautaire	S - 43
7.2.1	Historique du plan de développement communautaire.....	S - 43
7.2.2	Etape de réalisation du développement communautaire.....	S - 43
7.3	Etablissement de plan de développement communautaire	S - 47
7.3.1	Vision et objectifs de développement.....	S - 47
7.3.2	Projets réalisés dans le plan de développement communautaire.....	S - 48
7.3.3	Arrangement d'échelles de projets et normes.....	S - 49
7.3.4	Plan de développement communautaire de la route et chaque village	S - 50
7.3.5	Plan d'action	S - 50
7.3.6	Evaluation de chaque projet	S - 50
Chapitre 8	Réalisation du projet à impact rapide	
8.1	Calendrier des travaux	S - 55
8.2	Préparation du dossier d'appel d'offres et sélection de l'entrepreneur	S - 55
8.2.1	Grandes lignes des travaux	S - 55
8.2.2	Sélection de l'entrepreneur	S - 56
8.2.3	Suite des actions entre les négociations du marché et les travaux.....	S - 56
8.3	Détail des travaux.....	S - 57

8.3.1	Conception de la route.....	S - 57
8.3.2	Catégorie de travaux.....	S - 58
8.3.3	Plan des travaux.....	S - 58
8.3.4	Contenu des réalisations.....	S - 58
8.4	Considération environnementales et sociales.....	S - 60
8.4.1	Lois, réglementation et organismes environnementaux.....	S - 60
8.4.2	Méthodologie de l'étude sur les considérations environnementales et sociales.....	S - 61
8.4.3	Résultats de l'étude sur les considérations environnementales et sociales.....	S - 62
8.4.4	Utilisation des terres sur l'emprise des travaux.....	S - 68
Chapitre 9	Conclusions et recommandations	
9.1	Enseignements du projet à impact rapide.....	S - 68
9.1.1	Coût approximatif.....	S - 69
9.1.2	Capacités de l'entrepreneur.....	S - 69
9.1.3	Emploi des habitants comme main-d'œuvre.....	S - 70
9.2	Poursuite du monitoring du projet pilote.....	S - 70
9.3	Recommandations sur le développement communautaire future.....	S - 71
9.3.1	Proposition concernant les ajustements avec les organisations internationales utilisant le Fonds de la sécurité humaine.....	S - 71
9.3.2	Proposition concernant les coopérations de la JICA.....	S - 73

Chapitre 1 Introduction

1.1 Avant-propos

La province du Bas-Congo objet de notre étude est l'une des onze provinces de la République Démocratique du Congo (RDC), à la pointe ouest du pays. Le climat y est tempéré avec deux saisons bien distinctes : la saison des pluies et la saison sèche. C'est une zone agricole qui bénéficie d'une pluviométrie élevée et de ressources en eau très riches apportées par le réseau hydrographique du fleuve Congo.

Etant la seule province de RDC avec un accès sur l'Atlantique, elle occupe une position stratégique du point de vue des activités économiques du pays et de la distribution des marchandises. De par sa situation géographique, la province est devenue à plusieurs reprises la terre d'accueil des réfugiés qui ont afflué d'Angola. Les activités économiques, dominées par l'agriculture et la distribution, stagnent en conséquence des longues années de conflit interne, qui ont eu de graves répercussions sur la production agricole et l'emploi. Le manque d'infrastructures de base aggrave encore le phénomène d'appauvrissement des communautés avec un nombre de pauvres en augmentation.

Dans le secteur de Kimpese, au centre de la province, les réfugiés angolais ont commencé à affluer dans les années 60 avec le début de la guerre civile en Angola. Une partie de ces réfugiés ont été rapatriés de force en Angola pour des raisons politiques impliquant les deux pays, mais nombreux sont ceux qui se sont installés dans le secteur et cohabitent avec les locaux. La guerre s'étant intensifiée en Angola, les réfugiés ont continué à affluer en grand nombre après les années 90, ce qui a posé un grave problème d'utilisation des ressources pour les deux communautés.

Ainsi, il est essentiel de renforcer les fonctions communautaires et la solidarité afin de normaliser l'utilisation et la protection ordonnée des ressources locales et accélérer la cohabitation avec les réfugiés. Pour ce faire, il faut améliorer la productivité agricole, les moyens d'existence de la population et les infrastructures de base, afin de réduire le fardeau qui pèse sur la région du fait de l'affluence des réfugiés et de renforcer la capacité de gérer les conflits au niveau des communautés. Avec la fin du conflit interne de RDC, tous ces éléments devront être mis en chantier très vite car ils contribuent en grande partie à la paix civile.

En mars 2007, après deux études de formulation du présent projet effectuées par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), le gouvernement de RDC a adressé une requête auprès du gouvernement du Japon, à la suite de quoi le gouvernement du Japon a envoyé une mission d'étude préliminaire en mai 2007, à l'issue de laquelle la mise en œuvre de cette étude a été décidée. Le cahier des charges de l'étude (étendue des travaux) a été convenu et signé le 14 mai 2008.

Contrairement à ce que laisse supposer le titre, ceci n'est pas à proprement parler ce que les Congolais appellent en général une « étude » puisque nous proposons un plan de développement communautaire de la zone d'intervention, des projets pilotes destinés à collecter les informations qui serviront de support à la préparation du plan de développement et la réhabilitation d'une route communautaire.

1.2 Objectifs de l'étude

Ils sont au nombre de trois :

- Définir les moyens de réaliser et de déployer le développement des communautés sous l'initiative des populations (composante 1) ;
- Renforcer les fonctions communautaires à travers le processus d'établissement d'un plan de développement des communautés, et alléger les charges locales induites par la sédentarisation des réfugiés angolais (composante 1) ;
- Assurer les voies d'accès avec des travaux de réparation d'urgence des routes, afin de promouvoir les échanges entre communautés et favoriser la distribution des marchandises (composante 2)

1.3 Zone d'étude

La zone d'étude porte sur le périmètre d'influence des deux axes routiers qui la traversent et qui relient Kimpese, dans le district des Cataractes de la province du Bas-Congo, à 220 km au sud-ouest de la capitale Kinshasa, au site Nkondo à 20 km dans la direction nord-ouest et au site Kilueka, à 18 km dans la direction nord-est. Nous avons sélectionné 21 villages dont 11 villages le long de la route Kimpese- Nkondo et 10 villages le long de la route Kimpese – Kilueka. Dans cette étude nous donnerons à ces deux axes routiers le nom de « route de Nkondo » et « route de Kilueka ».

1.4 Processus de planification

Une série du processus de formulation de plan de développement communautaire et ses contenus de cette étude sont décrits du Chapitre 4 au Chapitre 7.

1.5 Processus d'enquête

La présente étude s'est déroulée sur une période de 18 mois, entre juillet 2007 et décembre 2009.

1.6 Système de réalisation de l'étude

L'organisme homologue de cette étude est le Ministère du Développement rural. Les 6 personnes ci-après ont été affectées comme homologue par la contrepartie congolaise pour bénéficier du transfert technologique.

Liste des homologues

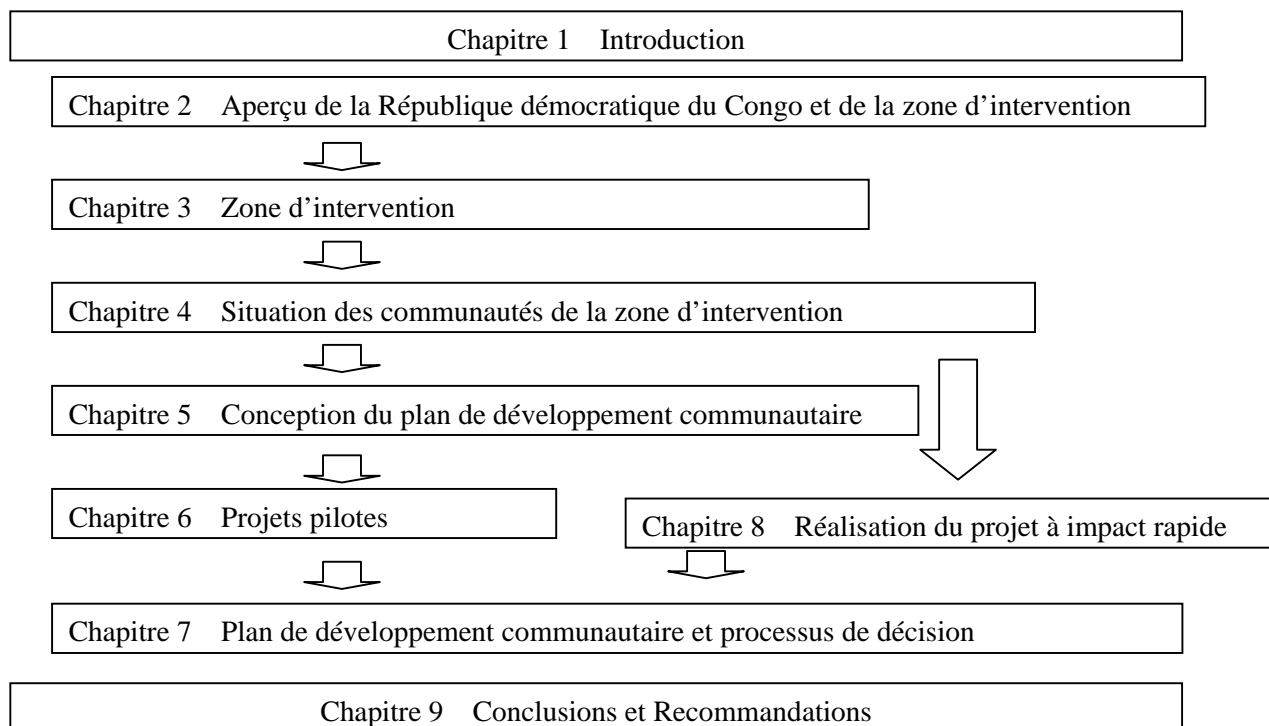
	Nom	Spécialité	Administration	Poste
1	Mme Joséphine Pacifique LOKUMU ESEMOTI	Appui aux activités des femmes rurales	Ministère du développement rural du gouvernement central	Conseillère
2	M. MUNDEKE OLENGAWEDY Michel	Développement rural	Ministère du développement rural, Direction de Développement communautaire du gouvernement central	Chef de service D.R.
3	M. LUSIAMA MAKOBELLE André	Développement rural	Ministère du développement rural* de la province du Bas-Congo	Inspecteur
4	M. BIKAWA MAKIESE	Economie agricole	Ministère du développement rural* de la province du Bas-Congo	Conseiller
5	M. LUTETE LUKANDA Germain	Economie	Gouvernement de la province du Bas-Congo	Conseiller
6	M. MUANDA NEKONO Honoré	Agronome	Secteur de Kimpese – Développement	Chef de service D.R.

* Ministère de l'Agriculture, du Développement rural, de la Pêche, de l'Elevage et des PME

Par ailleurs au niveau de la province nous travaillons avec les représentants du ministère provincial de l'agriculture, du développement rural, de l'élevage, de la pêche, et des PME, et au niveau du district des Cataractes avec les administrations du territoire de Songololo et du secteur de Kimpese.

1.7 Structure du rapport

Le rapport comporte 4 parties et 10 chapitres. Du premier au troisième chapitre nous donnons des indications générales sur le cadre de l'étude, sur le pays et sur la région qu'elle concerne. Au chapitre 4 nous étudions un scénario concret indispensable pour le développement communautaire. Au chapitre 5 nous indiquons un concept de plan de développement communautaire centré sur les villageois, y compris le renforcement ou la création des organisations villageoises. Au chapitre 6 nous retraçons les projets pilotes (PP) réalisés pour vérifier le concept de développement communautaire présenté au chapitre 5, ainsi que les rétroactions possibles sur le plan. Au chapitre 7 nous proposons un plan de développement qui pourra servir de référence à notre homologue pour établir son propre plan de développement. Le chapitre 8 est consacré au projet à impact rapide (réhabilitation de la route), lequel sera également répercuté sur le plan de développement communautaire. Enfin au chapitre 9 nous donnons indiquons les conclusions de notre travail et formulons des recommandations.



Chapitre 2 Aperçu de la République démocratique du Congo et de la zone d'intervention

2.1 Aperçu du pays

2.1.1 Administrations

La RDC se remet progressivement d'un conflit intense qui a secoué le pays de 1997 à 2007 et a impliqué les états voisins. L'année 2006 a vu la conduite des premières élections démocratiques du pays depuis 40 ans.

En juillet 2006, la RDC a adopté son premier Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui s'articule autour de cinq piliers de développement qui sont de promouvoir la bonne gouvernance et consolider la paix par le renforcement des institutions, de consolider la stabilité macroéconomique et la croissance, d'améliorer l'accès aux services sociaux et de réduire la vulnérabilité, de combattre le VIH/Sida et d'appuyer la dynamique communautaire.

Cette stratégie définit un cadre de travail qui donne des résultats dignes d'attention, particulièrement pour la stabilité économique du pays, pour les programmes du gouvernement congolais et de ses partenaires de développement. Le défi est maintenant d'enclencher un processus de développement durable qui encouragera les partenaires de la RDC à augmenter leur assistance, contribuera de façon concrète à l'amélioration des conditions de vie des Congolaises et Congolais et stimulera l'investissement privé.

Le troisième gouvernement du président Kabila depuis son élection en 2006 dirigé par Adolphe

Muzito compte 54 membres dont 5 femmes. Parmi les innovations, on compte la suppression des postes de ministre d'Etat auprès du président de la République et de ministre d'Etat auprès du premier ministre, la création d'un ministère chargé de la décentralisation, la séparation du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, la séparation du ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Le nombre de départements ministériels est passé de 33 à 37.

2.1.2 Situation socio-économique et conflits

(1) Situation sociale (indicateurs sociaux)

A la suite de 10 années de guerre, la situation socio-économique en RDC s'est extrêmement dégradée et a atteint un niveau plus bas que dans les années 1980. Selon l'UNICEF, l'espérance de vie moyenne à la naissance en RDC est de 46 ans (2006). Le taux de mortalité infantile des enfants de moins de 5 ans est de 205 pour 1000 (2006) Ce pourcentage n'a pas changé depuis 1990. Le taux d'accès à l'eau potable est de 46% pour l'ensemble de la population [(82% pour les zones urbaines et 29% pour les zones rurales (2004)], ce qui montre une grande disparité entre les deux zones. Les problèmes d'alimentation liés à une mauvaise nutrition sont aussi sérieux, avec un taux de naissances à faible poids qui a atteint 12% (UNICEF, 2008).

Le problème du VIH/SIDA et des épidémies d'Ebola et de choléra est également sérieux (PNA niveau national 2008). Dans les 6 mois qui ont précédé février 2008, les administrations sanitaires ont été confrontées à des épidémies d'Ebola et de choléra dans la province de Katanga et dans la partie orientale. (PNA niveau national (2008). L'indice de développement économique est extrêmement bas et l'indice de développement humain se situe au 168ème rang sur 177 pays du classement du PNUD (PNUD 2008).

Le taux de pauvreté nationale est de 71,3% avec de grandes disparités entre la zone urbaine et la zone rurale, le taux de pauvreté enregistré étant plus élevé (75,7%) dans la zone rurale que dans la zone urbaine (61,5%), une des causes de l'exode des ruraux vers les villes.

(2) Situation Economique

La RDC sort d'un conflit qui a fait plus de trois millions et demi de morts et fait baisser les capacités de production. Les entreprises étrangères ont réduit leurs activités du fait de la situation incertaine créée par le conflit, du manque d'infrastructures, et de l'environnement difficile des affaires. Toutefois, après la conclusion de l'Accord de Pretoria en 2002 les choses se sont sensiblement améliorées. Le gouvernement a entamé une réforme de l'ordre public, et certaines améliorations ont été observées. Les recettes publiques devraient augmenter, les pays tiers et les bailleurs de fonds devraient apporter leur soutien financier, ce qui devrait stimuler les investissements directs de l'étranger en RDC. (CIA, 2008).

(3) Situation de Conflits

Après la guerre froide, le Zaïre a rompu ses relations avec les Etats-Unis d'Amérique. Le pays voisin du Rwanda en a profité pour l'envahir afin d'y exterminer les milices extrémistes Hutus. Ensuite, les forces anti-Mobutu ont pris le contrôle de la capitale et élu Laurent Kabila à la présidence. Le pays a alors changé de nom pour devenir la République Démocratique du Congo (1ère guerre civile de RDC). Mais ensuite, le fossé entre le groupe du Président Kabila et le groupe de ses anciens compagnons d'armes s'est creusé, et la guerre a repris entre d'un côté les pro-Kabila et de l'autre les anti-Kabila, impliquant 5 pays voisins. (2ème guerre civile de RDC (1998)) (BBC, 2008)

Après l'Accord de paix de Pretoria conclu en 2002, un gouvernement intérimaire a été mis en place. En décembre 2005 a été réalisé un sondage pour une nouvelle constitution, qui est entrée en vigueur en février 2006. Les élections présidentielles et législatives ont suivi en juillet 2006, et l'actuel Président Joseph Kabila a été élu (PNA au niveau national, 2008).

Toutefois, le dernier candidat en lice aux élections présidentielles, M.Bemba, ayant contesté les résultats des élections, les hostilités ont repris à Kinshasa en mars 2007. La situation est toujours tendue avec des assauts armés répétés contre l'armée nationale (PNA au niveau national, 2008). Depuis l'accord de paix de Pretoria la région orientale de la RDC était calme, mais en avril 2008, des combats entre les milices hutus du Rwanda et l'armée nationale ont provoqué le déplacement de milliers de personnes (BBC, 2008). Par ailleurs, dans la région orientale de RDC des rebelles militaires dirigés par le commandant Laurent Nkundwa ont repris les hostilités contre l'armée nationale.

2.2 Aperçu de la Province du Bas-Congo et du district de Cataractes

2.2.1 Situation socio-économique de la Province, conflits

La Province du Bas-Congo est connue pour rarement refuser ceux qui viennent d'ailleurs. Elle occupe une superficie de 53 000 km² (2,3 % du territoire national) pour une population de 2 833 168 habitants (estimations), ce qui donne une densité de population de 53 ha au km². 64 % de la population vit en milieu rural contre 36,0 % en milieu urbain. La population de cette province vit dans une pauvreté extrême avec un revenu de 0,39 \$US par personne et par jour.

2.2.2 Division administrative et administration territoriale

La province compte 3 districts, 10 territoires, 17 cités, 55 secteurs, 366 groupements, et 6 entités régionales autonomes (3 à Boma et 3 à Matadi). La structure administrative de la province comprend deux types d'administration. D'une part, l'administration provinciale, d'autre part, l'administration territoriale comprenant les entités administratives décentralisées (villes et territoires) et les entités locales autonomes (districts, communes, cités, secteurs, groupements).

Le Ministère du Développement Rural, en charge de l'exécution de cette étude, est au niveau

national l'organe d'orientation politique et stratégique de toutes les activités. L'administration centrale est assurée par le Secrétariat Général représenté en Province par les Inspecteurs Provinciaux qui travaillent sous la tutelle du Ministère provincial de l'Agriculture, Développement Rural, Pêche, Elevage, Petites et Moyennes Entreprises du Bas-Congo.

2.2.3 Politique de développement communautaire

Afin de mieux réaliser sa mission, le secrétariat général au développement rural dispose de services normatifs et spécialisés. Les directions de ces services normatifs et spécialisés sont représentées en province par des bureaux normatifs qui épaulent l'inspecteur provincial dans la réalisation de ses activités.

Le bureau du développement communautaire, sous la tutelle de l'inspecteur du développement rural, est chargé de promouvoir l'autonomie et l'autosuffisance de la société rurale avec les ONG de développement, les initiatives locales de développement, les coopératives diverses, les organisations paysannes et les mutuelles de développement.

Les activités de développement communautaire sont exécutées sur le terrain en partenariat avec les populations concernées par les coordinations provinciales elles aussi sous la tutelle de l'inspecteur du développement rural. Dans la province, le développement communautaire est très lent, faute de moyens financiers et logistiques pour mener des actions communautaires sur le terrain.

Chapitre 3 Zone d'intervention

3.1 Situation socio-économique

3.1.1 Organisation administrative

La zone d'intervention de la présente étude est située dans le Secteur de Kimpese. Le chef de Secteur est le cadre territorial qui administre le Secteur. Son bureau est constitué par un secrétaire, un commis d'état-civil principal, un receveur comptable 9 services techniques et 3 services spécialisés.¹

Le Secteur est subdivisé en groupements coiffé par un chef qui s'occupe de l'administration coutumière dans le rayon qui lui est attribué. Par ailleurs, l'agglomération est un centre de plus de 1000 personnes. Le chef d'agglomération s'occupe du recensement de la population dans son rayon et autres tâches que lui a confiées le bureau principal; il traite aussi les différends entre les personnes placées sous sa direction.

¹ Les 9 services techniques sont 1) Agriculture – Elevage, 2) Développement Rural, 3) Environnement, 4) Hygiène, 5) IPMEA, 6) Culture et Art, 7) Sport et Loisirs, 8) Tourisme, 9) Transport et communication. Les 3 services spécialisés sont 1) la police, 2) l'ANR et 3) la DGM9

3.1.2 Situation socio-économique

Plus de 90% de la population du Secteur de Kimpese vit de l'agriculture et de l'élevage, qui bénéficient du passage de la voie ferrée et de la Nationale 1. Les infrastructures de base du secteur, mal entretenues sont très dégradées, les centres commerciaux ou maisons de commerce sont quasi inexistantes. L'accès à l'eau potable, aux établissements scolaires et aux soins de santé est problématique.

La Province du Bas-Congo dispose d'énormes potentialités économiques dont deux ports fluviaux internationaux à Matadi et à Boma pour servir tout le pays en matière d'importation et d'exportation. Pourtant la plupart des ressources restent inexploitées, en particulier de grandes étendues de terres fertiles et les ressources minières. De nombreux sites d'intérêt touristique sont inutilisés.

Alors que la majorité des villageois vivent de l'agriculture la production agricole et animale accuse un déficit important.

3.1.3 Propriété foncière

(1) Système foncier

La base du système foncier repose sur la loi BAKAJIKA de 1967 et la loi du régime foncier de 1973. La première abolit toutes les formes de propriété privée de la terre, et affirme que l'État détient " tous les droits de propriété sur l'ensemble des terres, y compris jusqu'à 20 km au dessous du sol, les forêts, les mines sur toute l'étendue du territoire». La deuxième permet la possession de certains types de «concessions privées permanentes», et reconnaît également les lois traditionnelles qui permettent des droits d'usage sur les «terres non-allouées dans les zones rurales». Les utilisateurs des terres sont considérés détenir des droits d'usufruit par ces lois basées sur le système foncier traditionnel.

Dans ces lois foncières, les terres sont classées en terres publiques et terres privées. Les terres publiques sont les terres à usage public ou réservées au travail dont l'usufruit ne peut être ni vendu ni transféré aussi longtemps que le changement n'est pas admis par la loi. Les terres privées sont divisées en partie urbaine et partie rurale. Pour les terres de la partie urbaine, on entend la terre à l'intérieur d'un territoire déclaré zone urbaine par la loi, et les autres terres sont considérées comme zone rurale. Le transfert et la subdivision du droit d'usufruit des terres privées à une société ou un individu sont permis.

En outre, les terres privées sont classées en cinq catégories en fonction de l'usage, zone résidentielle, zone commerciale, zone industrielle, zone agricole, zone d'élevage.

L'usufruit de terres privées peut être acquis par le paiement de la taxe d'usufruit et de l'impôt. En outre, le gouvernement permet aux sociétés ou aux individus d'acquérir l'usufruit de la terre, quelle

que soit la nationalité.

Un demandeur doit négocier avec le propriétaire d'usufruit pour acquérir le droit d'usufruit. Le contrat est conclu après l'accord des deux parties et après que l'administration locale ait prouvé la légalité du contrat. Suite à la conclusion du contrat, le demandeur paie au propriétaire le montant correspondant au coût de l'usufruit, soit en nature (animaux domestiques ou autres) soit en espèce. Après cela, les autorités foncières enquêtent sur les terres concernées. L'autorisation de la préfecture ou de la province administrative est nécessaire pour de plus grandes terres. Le Ministre de l'Aménagement du Territoire a l'autorité de signature sur les terres qui dépassent 1000 hectares.

Eventuellement, le terrain est délimité et enregistré comme terrain privé appartenant à une société ou à un particulier pour une durée limitée de 5 à 25 ans ou 30 ans. Ce droit peut être prolongé.

(2) Propriété foncière traditionnelle

Les territoires villageois sont très dispersés dans la Province du Bas-Congo, ce qui crée une mosaïque compliquée de terres. En outre, des droits multiples existent sur les terres. Le chef de lignage (par le sang, ou par le clan) ou le lignage détient les droits de gestion de la terre. Comme les villages sont principalement basés sur le lignage, on peut dire que la terre est la propriété de chaque village. La raison de la dispersion des territoires ou des mosaïques compliquées qui en découlent repose sur ce qui suit.

Premièrement, les villages ont des enclaves qui constituent des lieux secrètement gardés où sont mis les biens précieux et les animaux domestiques. Deuxièmement, les villages sont restés morcelés. Quand un village existe sur la base d'un lignage et que le nombre de personnes augmente, il peut y avoir une limitation économique pour maintenir l'unité du village, ou une limitation sociale causée par le relâchement de la parenté. En conséquence, il est inévitable de morceler le village. Ainsi, le territoire villageois a été éclaté à plusieurs reprises. Troisièmement, les croyances traditionnelles des villageois sur la terre influent sur la forme actuelle du territoire. Dans la Province du Bas-Congo, les gens doivent garder toute terre héritée de leurs ancêtres et ne jamais l'abandonner. En conséquence, ils ont la claire reconnaissance du droit sur leurs terres même si ils ne les utilisent pas.

(3) Pression extérieure sur la terre pendant la période coloniale

Par ailleurs, en plus de la situation mentionnée ci-dessus, des pressions physiques extérieures se sont exercées sur les terres au cours de la période coloniale dans le Bas-Congo. Tout d'abord, il y'a eu privation des droits de terre pour implanter l'élevage européen. Les colons européens ont positivement géré l'élevage par la nécessité de couvrir leurs propres besoins de consommation quand ils ont immigré, et l'élevage du bétail s'est concentré sur la Province du Bas-Congo. Par conséquent, l'augmentation de la superficie des ranchs que les européens géraient a diminué d'autant la superficie des terres que les populations locales pouvaient utiliser. Deuxièmement, il y a eu les déplacements de

villages par l'administration ou pour des raisons économiques. Certains ont été déplacés par le gouvernement colonial sur des lieux situés le long de la route pour des raisons administratives. D'autres se sont déplacés volontairement afin de vendre leurs produits agricoles à des prix élevés dans le voisinage d'un chemin de fer et d'une route principale pour l'acheminement vers la ville.

Troisièmement, il y'a eu l'expansion des terres cultivées en fonction de la commercialisation des produits agricoles. Les besoins en produits de commercialisation ont rapidement augmenté avec la colonisation et la croissance de la ville dans la Province du Bas-Congo. Cela a provoqué une augmentation du prix de vente des denrées alimentaires. En conséquence, la production a été stimulée et a provoqué l'expansion de la superficie cultivée.

(4) Différends concernant la terre et son influence

La majorité des conflits fonciers découle du manque d'informations concernant la procédure d'acquisition de terres. Souvent, les particuliers ne sont pas suffisamment informés sur la loi BAKAJIKA et ils croient toujours qu'ils peuvent hériter leurs terres ancestrales sur la base du droit traditionnel. En conséquence, aussitôt qu'un occupant déménage ailleurs ou décède, certains, s'appuyant sur la loi coutumière, pensent pouvoir récupérer les terres sans aucune formalité que ce soit. Par ailleurs, lorsque l'État alloue des concessions conformément à la loi mais sans l'avoir planifié, il y a conflit entre les villageois et les personnes qui ont nouvellement acquis l'usufruit.

Ces différends sur la terre sont des facteurs d'obstruction au développement de la société, de l'économie, de la culture et de la communauté rurale.

3.2 Conditions naturelles

Le Bas-Congo s'étend depuis la chute de Kintambo située près de Kinshasa, sur le bassin fluviale du Congo en aval jusqu'à l'Atlantique.

La région des Cataractes ou région centrale est caractérisée par un relief plus calme, plus homogène de plateaux et de collines. Le relief de la zone d'intervention peut être divisé en plateaux/collines, lit majeur, éventail alluvial. La cote des environs de Kimpese est de l'ordre de 250 à 400 m. Au Nord de la zone d'intervention, se trouve le plateau du Bangué (700 – 800 m).

Le climat du Bas-Congo est divisé en deux types: saison sèche de mi-mai à fin septembre (saison de savane selon le système de classification des climats de Köppen) et saison des pluies de début octobre à début mai. La saison des pluies est souvent interrompue par une petite saison sèche entre janvier et février.

Les précipitations moyennes annuelles sur ces 20 dernières années sont de 1614,2 mm (Mvuazi, INERA). Les pluies sont, pour 94 à 99%, concentrées sur la saison des pluies. La température moyenne annuelle est de 24,5°C.

Le bassin fluvial compte, pour l'ensemble de ce grand fleuve, une surface de 3.684.000 km² qui est 2^{ème} au monde après l'Amazone. Dans la zone d'intervention, la rivière Lukunga coule au pied du mont Bangu du Nord-Est au Sud-Ouest, et ensuite vers le Nord-Ouest pour affluer finalement dans le Congo aux environs de Luozi. Il a plusieurs affluents, la plupart à sec pendant la saison sèche, mais ils sont utilisés par les populations locales pour l'eau d'irrigation, l'eau potable et l'eau domestique en saison des pluies.

Concernant la pédologie de la Province du Bas-Congo, les terrains sont recouverts de sols tropicaux, surtout ceux de ferra sols, et de kaolinite hautement ferreux et alumineux.

La Province du Bas-Congo est une région où dominant les savanes herbeuses plus ou moins arbustives. Ces savanes apparaissent entre les forêts denses équatoriales au Nord et les forêts claires tropicales au Sud. La végétation de la zone d'intervention est divisée en trois types de formations: savane herbeuse, savane arbustive et forêt claire.

Chapitre 4 Situation des communautés de la zone d'intervention

4.1 Acteurs du développement communautaire de la zone d'intervention

Dans le cadre de l'établissement du plan de développement nous avons listé les principaux acteurs du développement communautaire de notre zone d'intervention. Le principal organe du développement communautaire au sein du Ministère du Développement Rural est la Direction du développement communautaire (DECO), qui dépend du service central de la gestion du développement rural. Toujours au sein du Ministère du Développement Rural il y a la Direction des voies de desserte agricole (DVDA), organe technique principalement chargé des routes communautaires et qui dépend aussi du service central de la gestion du développement rural. Vient ensuite le ministère provincial de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, et des PME du Bas-Congo, les inspecteurs de l'aménagement des routes et de l'agriculture de chacun des territoires Songololo du district des Cataractes, et tout à fait au bout de la chaîne administrative le secteur de Kimpese. Outre les organes administratifs, il y a l'ONG Agrisud financée par l'UE, l'ONG CRAFOD financée par une mission chrétienne allemande, et les CLER (54 comités dans le Bas-Congo) qui réalisent les entretiens routiers avec la participation des villageois. Le CLER Kiasungua s'occupe de l'entretien de la route de Nkondo. Parmi d'autres directions non inscrites ci-dessus, il y a encore les trois directions que l'on peut considérer comme les acteurs de développement communautaire dans la zone d'intervention comme suivent; Service National de la Traction Animale (SENATRA), Service National de l'Hydraulique Rural (SNHR), et Service National des Coopératives et Organisation des Producteurs (SNCOOP).

4.2 Spécificité des communautés

La population des agglomérations du site s'élève à 9 869 personnes soit en moyenne 500 personnes par village, avec toutefois des différences énormes d'un village à l'autre. Mawewe, le village le moins peuplé compte 30 habitants, alors que Kiasungua, le village le plus peuplé en compte 2500. Un ménage est constitué en moyenne de 5 personnes.

Les principales cultures d'hivernage sont le manioc et le maïs, ainsi que les légumineuses. Pendant la saison sèche on cultive des oignons, des tomates, et autres légumes. Les superficies cultivées par ménage d'agriculture sont indiquées ci-après pour les deux cas. Les superficies cultivées en hivernage pour la consommation personnelle (4 678m²) sont trois fois plus importantes que les superficies cultivées en saison sèche pour les cultures de rente (1 460m²).

Comme moyen d'existence, il y a également l'élevage pratiqué par une partie des ménages qui élèvent chèvres, porcs et volaille, ou encore la fabrication du charbon. Près de 80 % des revenus sont constitués par l'agriculture (78 % en saison humide, 84 % en saison sèche), les revenus hors agriculture, assez faibles, étant constitués par l'élevage et les activités commerciales. 30 % de la population (20 % en saison humide, 31 % en saison sèche) dépasse le revenu moyen par habitant et par jour qui, converti en dollars, n'atteint pas 1 \$, tous revenus confondus.

L'utilisation des terres du secteur de l'étude montre que les terres de cultures sont en général concentrées sur les terres basses, et les habitations sur les hauteurs. Les terres basses qui se trouvent près des rivières, sont cultivées en légumes pendant la saison sèche et arrosées au seau avec l'eau de la rivière. Pendant l'hivernage, lorsqu'elles sont immergées après les grosses pluies, la culture des légumes n'est pas adaptée et donc c'est la culture du maïs et de la canne à sucre qui est pratiquée. Le manioc et l'arachide, les deux plus importantes cultures d'hivernage, sont largement cultivés sur les terres immergées.

Dans le secteur de l'étude, la température annuelle moyenne est située autour de 25 °C, et le climat rend possible 3 campagnes agricoles par an. Mais les terres sont utilisées sur les hauteurs pour la culture du manioc et de l'arachide en saison humide, et pour la culture des légumes destinés à la vente en saison sèche. La culture d'arbres fruitiers et autres espèces profitables a également commencé dans le Bas-Congo.

Dans le secteur de notre étude, le droit de propriété de la terre revient au clan² sur la base des lois coutumières. En principe les terres ne s'achètent pas, et d'après le Mfumu a ntoto elle se transmettent par héritage pour les membres du clan. Les membres du clan, hommes ou femmes, ont le droit de devenir Mfumu a ntoto. Mais le site de notre étude possède une spécificité sociale en ce sens que le lignage est maternel et la résidence paternelle, de sorte que les membres du clan qui héritent de la terre

² Personnes liées par des ancêtres communs

peuvent difficilement rester dans le village. Les terres sont administrées par le chef de tribu qui est l'homme le plus âgé du clan, et même en cas de *Mfumumu a ntoto*, il n'est pas possible de louer une terre sans l'autorisation du chef de tribu. Lorsque le chef de tribu décède ou est trop âgé pour assumer son rôle, c'est l'homme le plus âgé du clan, soit qu'il vive au village soit dans les environs, qui lui succède. Lorsqu'il n'y a pas de membres du clan dans le village ou dans les environs, un homme vivant à l'extérieur du village ou le fils d'une femme partie se marier à l'extérieur doit s'installer au village et devenir le successeur du chef de tribu. En principe, les terres du site de l'étude ne peuvent être ni achetées ni par conséquent vendues, mais en cas de location ou d'achat, il faut absolument l'autorisation du chef de tribu.

D'autre part, dans cette zone, il y a des villages « satellites » de la première et de la deuxième génération de descendants constitués à partir du village d'origine. Le chef de tribu se trouve dans le village d'origine, qui détient le droit de la terre des villages de la première et de la deuxième génération également. Les familles de la même tribu se sont installées sur une autre terre à cause de l'augmentation de la population, formant ainsi des villages de descendants de la 1ère et de la 2ème génération.

Les ressources en eau de la saison sèche proviennent des fleuves qui coulent dans les terres basses. Le fleuve Lukunga et la source Kimwana ne tarissent pas pendant la saison sèche ; leurs eaux sont utilisées pour l'agriculture, et comme eau domestique par tous les villages du secteur. Outre l'eau du fleuve Lukunga, on boit l'eau des puits, d'une source et d'une petite rivière.

Les infrastructures publiques se limitent au marché pour les achats de tous les jours et aux établissements publics tels que les écoles et les dispensaires.

Le marché se tient le dimanche à Wene, le mercredi à Kilueka, le samedi à Kiasungua. Il y a une école primaire et un collège à Kilueka Site, Malanga Cité et Kiasungua, seulement une école primaire à Wene, Kinanga, Mbanza-Ndamba, et Mpete, un centre de santé à Kinanga, Kilueka, Malanga Cité, Kiasungua, et à Nkondo Site. Les écoles et les centres de santé sont utilisés en commun par plusieurs villages. Les marchés et les établissements publics sont souvent d'accès difficile pour ceux qui habitent loin du village où ils se tiennent. Mais l'accès n'est pas la seule raison de l'abandon des élèves avant la fin du primaire qui atteint en moyenne 42 % en primaire et 47 % au collège. Un projet de construction d'un centre d'expéditions groupées a été achevé en septembre 2009 à Kiasungua sur la route de Kilueka et à Ndunguidi sur la route de Nkondo. Ainsi compte tenu de l'accès aux services publics et du flux de déplacement de la population notre étude propose de découper le secteur en 6 zones, qui, sur la route de Kilueka, recourent la répartition par clans.

Dans chaque village il y a un comité de développement villageois, constitués du président (*Duki*) du vice-président, du secrétaire et du comptable. L'ensemble de la population participe à l'assemblée générale du comité, qui se tient plusieurs fois par an, pour décider des orientations du

village selon la loi ou selon les coutumes. En outre, à l'intérieur du comité de développement villageois, il y a des organisations villageoises chargées des différents domaines d'activité (éducation, santé, hygiène, eau, élevage).

4.3 Analyse des problèmes et besoins des communautés de la zone d'intervention

4.3.1 Ateliers de travail sur place

Ces ateliers de travail ont permis de relever les « points forts du village », les « slogans », les « devises du village ». Comme « point fort » de nombreux villages ont cité la fertilité des sols ainsi que l'importance des arbres fruitiers et du bétail (chèvres et volailles). Concernant le cadre de vie, presque tous les villages ont cité la proximité de la route, la rivière Lukunga et ses affluents qui ne sont jamais à sec et représentent donc une source d'approvisionnement en eau vitale tout au long de l'année, et comme loisirs le football, 15 villages ayant une équipe. Concernant les services publics de santé et d'éducation, plus de la moitié des villages sont équipés soit dans le village même soit dans un rayon accessible. Enfin, 17 villages ont cité la solidarité et l'unité des villageois comme point fort.

Nous avons également demandé d'indiquer les problèmes dans les villages. Dans le secteur agricole, les problèmes indiqués sont le manque de semences et d'outils, et la quasi impossibilité de se procurer des semences améliorées pour le manioc ou le matériel agricole nécessaire. Du fait que les labours se font à la force de l'homme, les terres cultivées sont réduites, et il n'est pas possible de faire appel à la mécanisation pour les élargir. Souvent dans le secteur d'intervention on a identifié des écoles et des dispensaires en mauvais état. Les mesures à prendre vis-à-vis des problèmes ont été divisées en trois groupes : 1) agriculture (introduction de la mécanisation) 2) Cadre de vie (garantie de l'eau potable), 3) Etablissements publics (réhabilitation des écoles et des hôpitaux).

4.3.2 Ateliers de travail par zone

Ces ateliers réunissaient plusieurs villages pour chaque zone, en fonctions des conditions d'accès aux services publics, lieux de réunion, établissements publics ou marchés. Ils ont servi à étudier l'orientation des projets à partir de l'analyse des « forces, faiblesses, possibilités et menaces » du secteur. Les chefs des 20 villages se sont réunis le premier jour pour expliquer le déroulement de l'atelier qui a surtout porté sur les thèmes communautaires et forts.

4.4 Analyse du potentiel de développement

4.4.1 Aménagement des routes communautaires

Les routes du site d'intervention qui englobe le territoire de Songololo sont très différentes les unes des autres, avec une nationale, des départementales et des voies de desserte agricole. La nationale traverse le territoire d'est en ouest est bonne, elle vient d'être réhabilitée. Les départementales sont en voie de réfection et sont bonnes. En revanche aucune réfection n'est entreprise sur les 2 340 km de

voies de desserte agricole non revêtues.

Ainsi, pour les populations qui vivent dans la périphérie des routes de desserte agricole qui relient la nationale réhabilitée et les départementales en cours de réhabilitation, il est absolument nécessaire de réparer ces voies qui sont vitales pour faciliter l'accès à la nationale et aux départementales. Par ailleurs, les ponts le long des départementales sont en mauvais état, mêmes sur celles qui sont en cours de réparation.

4.4.2 Amélioration de la productivité agricole

(1) Elargissement des surfaces cultivées

Terres agricoles : Le manioc cultivé en saison humide constitue dans le secteur la base de l'alimentation. C'est un produit d'échange important, dont une partie est destinée à la consommation personnelle. Il est transformé par les femmes du village qui fabriquent des chikwanges avec la farine (petits pains de longue conservation), spécialité de la région particulièrement prisée. Chose très importante les terres agricoles cultivées en hivernage ne sont pas inondées lors des crues des rivières, alors que les terres basses périodiquement inondées ne sont pas propices à l'agriculture. Il y a encore de nombreuses terres non exploitées.

Terres basses le long des rivières : Le lit des cours d'eau est utilisé en saison sèche pour les cultures maraichères irriguées qui constituent des produits de rente importants. En revanche après la saison des pluies les terres sont inondées et momentanément inutilisables, de sorte que leur assolement est limité. La rivière Lukunga traverse la zone d'étude, avec de nombreux affluents et donc les terres basses inexploitées en hivernage sont nombreuses. Pour les utiliser en saison sèche pour la culture des légumes, il faut les débarrasser des mauvaises herbes qui les envahissent pendant l'hivernage. Souvent, les habitants vivent à Kimpese et viennent tous les jours au village pour aller travailler dans les champs.

(2) Introduction et extension des cultures de rente

Kimpese, lieu de consommation au cœur d'un secteur à forte croissance démographique est d'accès facile, de même que la capitale provinciale Matadi et la capitale du pays Kinshasa, c'est pourquoi les grossistes viennent des villes pour acheter les produits. L'INERA et les ONG (Agrisud, CRAFOD) fournissent des semences de qualité, et comparativement à d'autres secteurs, l'accès aux organismes agricoles est bon. Comme action particulière, notons l'introduction d'une variété de manioc améliorée (forte productivité et cycle de culture court), et l'appui à la vulgarisation des méthodes d'agriculture pour les légumes.

4.4.3 Augmentation de la valeur ajoutée des produits agricoles

Le chikwange est le produit fabriqué à partir du manioc le plus répandu. D'autres produits

agricoles de fabrication maison sont transformés avec des outils manuels, par exemple la pâte d'arachide, l'huile de palme, le jus et le vin de canne. A Kimpese des ONG fabriquent du pili-pili (piment transformé), le coulis de tomate, les conserves de légumes, le miel. Le pili-pili et la purée de tomates sont vendus sur les marchés.

4.4.4 Diversification des sources de revenus

Comme sources de revenus autres que les produits agricoles, notons la volaille (poulets, canards), les chèvres, les moutons, les marmottes et les porcs, qui sont des sources de revenus importantes, tout en servant la consommation personnelle. Avant la guerre civile il y avait également des élevages de porc en porcherie. Sur la zone d'étude il existe également quelques cas d'apiculture et de pisciculture.

Comme autre sources de revenus il y a la culture des arbres fruitiers (banane, mangue, orange, safou, etc.). Les bananiers sont régulièrement dessouchés et la souche renouvelée. Les nouvelles semences et les semences améliorées sont fournies de façon irrégulière et cultivées au gré de chaque village.

4.4.5 Amélioration du cadre de vie

Les ateliers de travail dans les villages ont permis de mettre les besoins en évidence au niveau de l'eau potable, de l'aménagement des routes de desserte agricole, de l'aménagement d'une minoterie, du remplacement des toits de chaume par des toits en acier galvanisé.

Pour s'approvisionner en eau domestique les villages puisent souvent l'eau de la rivière. Très peu de villages ont un puits. D'après les profondeurs de forage et les sources que l'on remarque sur la zone, on estime qu'il est possible d'assurer l'eau domestique avec des puits de 10 ou 15 m de profondeur, même près des lieux de résidence. Si la ressource en eau était assurée en des lieux relativement proches des villages, le temps passé à la corvée d'eau serait raccourcie. Par ailleurs il est possible de se procurer gratuitement auprès de l'IME les désinfectants au chlore nécessaire pour traiter l'eau de boisson.

Etant donné que nous avons sélectionné des villages ayant un accès relativement facile aux axes principaux, les voies sont praticables en voiture. Leur entretien est effectué semble-t-il régulièrement par les habitants, lors des travaux communautaires de type Salolongo.

4.4.6 Amélioration de l'environnement naturelle

Les opinions personnelles affichées par les participants aux ateliers de travail ont montré que les villageois étaient fortement concernés par les questions environnementales, déclarant notamment que « il est très important de bien protéger l'environnement du village et de ses alentours », ou « il faut éviter de détruire l'environnement, pour les générations futures aussi ». Concernant les feux (brûlis)

qui s'étendent sur de grands périmètres pendant la saison sèche, de nombreux villageois admettent que cette action détruit la nature. Pourtant aucune amélioration concrète n'est constatée à ce niveau, et non seulement les arbres disparaissent mais encore les terres de cultures sont endommagées. Face à cela, il faut instaurer des programmes de sensibilisation pour les villageois et leur faire effectuer le reboisement.

4.4.7 Amélioration des installations publiques

Les services publics ne sont pas suffisamment présents sur la zone, l'école et le centre de santé étant prévu pour plusieurs villages. Lorsqu'il n'y a pas de logement de fonction au village, l'instituteur doit faire le trajet tous les jours de Kimpese ou d'un autre village. Pourtant il y a suffisamment d'enseignants, de même qu'il y a suffisamment de personnel infirmier dans les centres de santé. Les écoles et les centres de santé du service public ne sont pas suffisants et ce sont les ONG et les communautés qui les entretiennent et les maintiennent en état de fonctionnement à la place de l'état. Les besoins d'alphabétisation sont très importants pour les femmes qui n'ont pas eu l'occasion d'aller à l'école, souvent à cause des enfants, du ménage et des travaux agricoles. Un grand nombre de villageois sait lire et écrire et il est facile de trouver les instructeurs pour assurer les cours d'alphabétisation. Pour les établissements de santé, un animateur est prévu pour 15 ménages qu'il est chargé de sensibiliser aux questions sanitaires et auxquels il fournit les informations utiles. Le paludisme et les maladies hydriques sont des affections très courantes, mais le taux de contamination devrait baisser avec les campagnes de sensibilisation menées dans les communautés. Les animateurs de santé suivent des stages et des entraînements qui leur donnent une bonne connaissance des maladies les plus importantes.

4.5 Causes d'entrave au développement

4.5.1 Entretien des routes communautaires

Parmi les obstacles importants rencontrés pour l'entretien des routes vicinales, citons le problème de propriété foncière, lequel n'est pas limité à cette zone. Les terres appartiennent à l'état, les agriculteurs les travaillent en fonction d'un droit d'usage (concession) traditionnel, mais les expropriations doivent se faire avec prudence car certains villageois manifestent et protestent. En ce qui concerne les travaux, pendant l'hivernage ils sont souvent retardés dans cette région où les précipitations dépassent 1 600 mm par an, et doivent être réalisés en saison sèche. L'entretien de l'ensemble des routes réhabilitées est confié au CLER pour les routes de la DVDA selon un plan d'entretien établi. Mais comme il est difficile d'assurer le budget nécessaire, toutes les routes de desserte agricole ne sont pas entretenues comme elles devraient l'être. La DVDA est l'organisme chargé des travaux et de l'entretien manuels des routes, mais un budget machine est nécessaire pour les travaux qui ne peuvent pas être faits manuellement.

4.5.2 Amélioration de la productivité agricole

Sur la zone d'étude ni la production ni le transport des produits agricoles ne sont mécanisés. Tous les travaux, désherbage, coupe des arbustes, labours, arrosage, récolte, se font manuellement à l'aide de quelques outils. Les récoltes sont en général acheminées à pied vers le village ou la route, dans des seaux ou des sacs portés sur la tête. Les grossistes qui viennent de la ville utilisent des camions pour les transporter, mais personne dans les villages n'est propriétaire d'un camion. Actuellement on n'utilise pas non plus la traction animale, soit les bœufs soit les ânes de traie. Pour agrandir les surfaces cultivées en hivernage, il faut rendre les labours plus efficaces, aujourd'hui cause majeure de la limitation des surfaces cultivées. Il est difficile de mécaniser les labours dans cette zone, aussi il serait plus réaliste d'améliorer l'efficacité du travail en utilisant les bœufs. Toutefois ce secteur ne pratique pas l'élevage des bovins, donc il faudra former les agriculteurs à l'élevage du bétail, au dressage des bœufs pour les labours etc.

Les terres basses le long des rivières sont momentanément inondées après la saison des pluies et ne peuvent pas être utilisées pour la culture des légumes. Elles sont bien adaptées pour y faire des rizières mais la culture du riz est peu pratiquée. Si on envisage de l'implanter, il faudra prévoir une assistance technique en conséquence.

Le produit à valeur marchande le plus cultivé dans la zone est indiscutablement l'oignon. La terre est préparée à la sortie de la saison des pluies mais c'est une culture de saison sèche dont la récolte se fait pratiquement en même temps dans tous les villages. L'oignon récolté n'est pas conservé avant d'être mis sur le marché. Alors que les légumes constituent la principale source de revenus, on est confronté à des problèmes tels que l'impossibilité de réaliser à temps l'achat des intrants agricoles ou encore au manque de qualification technique de culture.

4.5.3 Augmentation de la valeur ajoutée des produits agricoles

Les produits transformés sont pour la plupart des réalisations personnelles faites avec des outils simples principalement vendues au village. Bien que ce soient des produits cultivés et récoltés sur le secteur de l'étude, ils ne rapportent pratiquement aucun revenu à cause des difficultés à se procurer les moyens de transport et de la stagnation des prix. A part les légumes, les autres produits tels que la mangue par exemple ne se conservent pas longtemps après la récolte.

4.5.4 Diversification des sources de revenus

La volaille et le porc peuvent faire l'objet d'un élevage assez important selon la méthode utilisée. Cependant, dans cette zone, les villages ne peuvent pas s'approvisionner en aliments, n'ont pas d'argent pour introduire des espèces améliorées, et sont confrontés au risque de voir périr plusieurs têtes par maladies. Très pris par les travaux des champs, ils n'ont pas le temps de s'occuper du bétail de sorte qu'ils ne peuvent pas élever des animaux en nombre et en qualité commercialisables. Par

conséquent à l'heure actuelle les animaux sont lâchés en liberté, les poulets, les porcs et les chèvres qui sont élevées de la sorte sont vendus à faible prix.

Les villages qui remplissent les conditions de mise en place de la pisciculture avec l'eau des sources et des rivières ainsi que l'apiculture dans les bois de proximité devront bénéficier d'une bonne assistance technique (pour les méthodes de soin des alevins par exemple).

4.5.5 Amélioration du cadre de vie

Les puits en service sur la zone d'étude sont très mal entretenus. Pour les puits qui seront forés il faudra prévoir une campagne de sensibilisation pour faire bien comprendre aux populations la nécessité de l'entretien, en même temps qu'il faudra apporter une assistance technique pour mettre en place les méthodes de gestion et préparer des manuels. Il faudra vérifier les facilités de fourniture des pompes et des pièces détachées à Kimpese mais aussi à Kinshasa. Si elles sont difficiles à trouver il faudra s'adapter de façon flexible, utiliser les seaux par exemple.

Les villages ne disposent que de l'outillage agricole pour faire le travail d'entretien des routes et n'a aucun moyen de transport, de sorte que les réparations ponctuelles ne peuvent être faites que dans le voisinage immédiat du village. Comme il n'est pas possible d'attendre des services publics qu'ils entreprennent les travaux sur les voiries, il faut d'abord structurer un système du type Salongo qui assurera l'outillage et les véhicules d'entretien des chaussées pour les villages situés relativement loin de la route principale, ou pour réparer les tronçons endommagés ou les ouvrages de drainage défectueux.

Parmi les travaux féminins, le pilage de la farine de manioc prend particulièrement beaucoup de temps et d'effort car il se fait à la main avec un mortier et un pilon. La charge de travail est très lourde pour les femmes qui sont également chargées de la corvée de bois (avec les enfants) et de la corvée d'eau pour la cuisine et la lessive. Nous envisageons des foyers améliorés pour réduire le volume de bois utilisé et nous leur proposerons de l'artisanat et autres travaux à faire en commun afin de dynamiser les activités de groupes de femmes très peu présents sur ce secteur.

4.5.6 Amélioration de l'environnement naturelle

Alors que le gouvernement pénalise les brûlis sur champs, dont les ravages sont familiers, pendant toutes les saisons sèches les feux sont allumés un peu partout. Pour lutter contre cette tendance, il faut tout d'abord rétablir les forêts et pour cela entreprendre continuellement de véritables campagnes de sensibilisation, tout en élargissant l'espace des bois et forêts (vergers) avec des reboisements productifs. En même temps que le reboisement il faut apporter une assistance technique sur les méthodes de cultures en pépinières, et former des techniciens à ce travail dans chaque village.

4.5.7 Amélioration des installations publiques

Sur cette zone, le budget de l'état ne suffit pas pour administrer les installations publiques. Le complément est assuré par les ONG ou des dons de particuliers, mais l'argent manque de façon chronique. Les réparations sont en principes faites bénévolement par les villageois, mais ils n'ont pas les matériaux nécessaires et manquent d'outils.

L'entretien des écoles et des centres de santé n'est pas suffisamment bien assuré par l'état et donc ce sont des utilisateurs bénévoles qui font les travaux. Le problème est qu'ils n'ont ni les matériaux ni les outils nécessaires aux réparations.

Les besoins dans le domaine de l'alphabétisation sont énormes mais actuellement le gouvernement n'apporte aucune aide dans ce sens. Les personnes du village qui savent lire et écrire font office d'instructeurs mais la question de la continuité se posant, dans un premier temps il est important d'inscrire ce volet en priorité.

L'amélioration de l'hygiène permettrait de réduire le nombre de malades atteints du paludisme et des maladies hydriques, principales pandémies des villages. Les analgésiques pour lutter contre les maux de tête ou la fièvre sont les médicaments les plus consommés dans les villages, autrement dit les médicaments antipaludéens sont fortement consommés. Par conséquent il faut poursuivre les campagnes de sensibilisation, en particulier celles qui concernent le paludisme.

Actuellement un animateur de santé est prévu pour 15 familles, mais la plupart ne sont pas en activité. Il serait réaliste et efficace de les utiliser pour les campagnes de sensibilisation. Pour faciliter la compréhension des villageois, il faudra améliorer les méthodes d'initiation.

Chapitre 5 Conception du plan de développement communautaire

Quand le ciblage de plan de développement communautaire sur la vallée fluviale Lukunga de banlieue de secteur Kimpese dans le district de Cataractes, la province du Bas-Congo, a été planifié, la vision de développement basée sur les politiques de la RDC, des potentiels de développement dans la zone d'intervention et les résultats d'analyse de facteurs d'obstacle a été mise et les objectifs de développement de projets de réaliser cette vision et mesures pour se rendre compte que ces objectifs ont été discutés.

5.1 Plan de développement communautaire (design)

5.1.1 La vue d'ensemble du plan de développement communautaire (design)

Le contenu du plan de développement communautaire a été destiné aux articles que les résidents peuvent mettre en oeuvre des activités de développement et maintenir et les gérer par eux. Le plan de développement est consisté en 4 domaines comme 1) la réhabilitation de routes communautaires,

l'amélioration de 2) moyens d'existence, 3) cadre de vie et 4) installations publiques (des services), d'après des problèmes et des besoins, le potentiel de développement et les facteurs d'obstacle qui ont été découverts par l'enquête autographique communautaire de la zone d'intervention.

(1) Réhabilitation des routes communautaires

Bien que les routes communautaires jouent un rôle significatif comme le transport de produits et l'accès aux services publics, le trafic est très difficile, particulièrement dans la saison pluvieuse, parce que la largeur de route se rétrécit en raison de l'érosion et de grands ennuis apparaissent en affectant par la pluie. Une de raisons est le manque d'entretiens.

Le plan touchant à la route, il est raboté que la réhabilitation de route est séparément mise en oeuvre par le projet d'impact rapide pour la route de Kilueka, tandis que la route communautaire est gardée dans un bon état par l'entretiens pour le la route de Nkondo, parce qu'il a été déjà réhabilité.

(2) Augmentation des moyens d'existence

Presque la totalité des revenus proviennent de l'agriculture. L'augmentation de la productivité agricole doit donc être placée en priorité. La région connaît une bonne pluviométrie et des températures agréables de sorte que les cultures de céréales sont possibles en hivernage et les cultures de légumes en saison sèche, mais tout le travail est fait manuellement et donc la productivité du travail est faible, les sols sont pauvres, des terres non exploitées, les techniques de culture mal adaptées, l'élevage se fait en pacage libre, et donc le niveau de productivité est très bas.

Par conséquent Pour améliorer la productivité agricole, nous prévoyons d'introduire des semences améliorées, d'améliorer la productivité des récoltes par une amélioration des techniques de cultures et de préparation des sols, d'augmenter la productivité du travail par l'utilisation des bœufs (traction animale). Comme revenus hors agriculture nous prévoyons de diversifier les revenus avec l'élevage de porcs de race améliorée, la pisciculture, etc.

Nous ne planifions pas de mécaniser l'agriculture à ce stade car nous estimons que pour des raisons de gestion et d'entretien il serait difficile d'introduire des tracteurs, ce qui bien entendu serait un bon en avant spectaculaire, ou d'introduire des pompes pour remplacer les arrosages manuels alors que les superficies cultivées en légumes sont un problème. Nous introduirons en priorité les modes et techniques de culture pratiqués sur la zone d'intervention et dans ces environs.

(3) Amélioration du cadre de vie

Les problèmes d'environnement liés intimement à la vie des villageois sont nombreux et variés. Comme problème de cadre de vie dans l'espace nécessaire à la vie de tous les jours, il y a l'impossibilité d'avoir accès à l'eau potable, ensuite la pénibilité du pilage de la farine de manioc, principalement effectué par les femmes, les arbres fruitiers et les champs endommagés par les brûlis

pratiqués autour des villages.

Le problème d'accès à l'eau potable est le plus grave. Mais dans le secteur certains puits sont inutilisables du fait que les pompes sont en panne. On voit qu'il y a un grand problème d'entretien c'est pourquoi nous avons décidé d'introduire en même temps un système d'entretien par les villageois. Nous avons planifié d'améliorer les corvées de bois et d'eau qui sont effectuées par les femmes et les enfants. Nous entreprendrons d'établir un petit artisanat, qui donnera l'occasion aux femmes de se rassembler et de communiquer tous les jours et qui aura pour effet de contribuer à dynamiser les activités féminines, ainsi que des actions auxquelles pourront participer les groupes et le plus grand nombre de villageois.

L'amélioration de l'environnement nécessite que l'on s'occupe activement de protéger les forêts qui restent. Dans ce domaine, les résultats se feront ressentir sur le long terme. Il se fera autour d'activités qui favorisent l'amélioration de l'environnement par les villageois, en choisissant le plus souvent des arbres fruitiers, en mettant l'accent sur l'enseignement des techniques telles que l'élevage des plants à partir des graines, et les méthodes de repiquage.

(4) Amélioration des établissements publics (Services publics)

Les écoles en particulier sont mal entretenues, les toitures, les murs et les planchers en mauvais état. Les centres de santé et les installations publiques y compris les routes aussi sont en mauvais état, c'est pourquoi les communautés souhaitent très fort qu'ils soient aménagés et réhabilités.

Pour cela, il sera difficile d'obtenir les subventions de l'Etat, aussi nous plaçons l'entretien des installations par les villageois au cœur de notre plan, et planifions de réhabiliter les installations qui peuvent être aménagées par la communauté. Nous proposons également des méthodes concrètes pour assurer l'entretien après la réhabilitation et pour assurer le financement nécessaire. Pour la route réhabilitée dans le cadre du projet à impact rapide également nous incluons un plan d'entretien durable par la communauté bénéficiaire.

Les besoins au titre de la prévention des maladies les plus répandues (choléra et dysenterie) et en alphabétisation sont également très importants alors que les services de l'Etat sont limités. Comme méthode d'administration efficace et bon marché nous planifions d'utiliser les ressources humaines de la communauté et un mode d'administration approprié.

Les résultats des enquêtes sur le terrain (situation actuelle et problèmes et remèdes) tels qu'indiqués dans la figure ci-après, sont classés dans les volets augmentation des moyens d'existence, amélioration du cadre de vie, amélioration des installations publiques.

5.1.2 Objectifs de développement annuels projetés et articles touchant à chaque domaine

Les problèmes rencontrés sur le secteur et les mesures prévues au vu des enquêtes sur le terrain

de la mission sont indiqués dans le tableau ci-dessous, et donc le plan se divise en gros en « éléments qui concernent l'augmentation des moyens d'existence », et « éléments qui concerne l'amélioration du cadre de vie (y compris l'amélioration des installations publiques). La réalisation de projets renfermant ces éléments devrait permettre le développement communautaire attendu des villageois. D'après nos études sur le terrain, outre les problèmes répertoriés dans le tableau, on relève des problèmes d'électrification du village et de manque de loisirs. Dans le plan de développement communautaire, on n'envisage pas des mesures pour tous les problèmes en même temps, mais on considère que les villageois réaliseront eux-mêmes un développement durable. Les objectifs du projet sont tracés à court terme sur 3 ans et à moyen terme sur 5 ans, et le plan entreprend les actions des objectifs à moyen terme. Les objectifs annuels à plus long terme ne sont pas tracés du fait de la situation instable que connaît la RDC actuellement.

Problèmes et mesures sur le secteur de notre étude

Problèmes	Mesures	Plan
Faible productivité Sources de revenus limitées	Extension terres arables Nouvelles variétés cultivées Diversification des revenus	Eléments d'augmentation des moyens d'existence
Environnement défavorisé Vie difficile	Amélioration environnement Collecte des coûts d'activités Amélioration cadre de vie	Eléments de l'amélioration du cadre de vie (possibilités au niveau du village)
Mauvaises routes (surtout en hivernage) Mauvais environnement scolaire et sanitaire	Aménagement des voies de déplacement des personnes et des produits Réhabilitation des écoles et des centres de santé	Eléments d'amélioration du cadre de vie (au niveau de la zone – installations publiques)

(1) Routes communautaires

Les routes communautaires ont un impact direct sur l'augmentation des moyens d'existence et sur l'amélioration du cadre de vie car elles sont utilisées quotidiennement pour le transport des produits agricoles, les achats, etc. Nous comparons ci-après la situation avec des routes non aménagées et avec des routes aménagées. Nous voyons que pour développer la communauté il faut en tout premier lieu et incontestablement étudier et réaliser l'aménagement des routes car cela permet d'augmenter les moyens d'existence et d'améliorer le cadre de vie des populations.

Quant à l'effet escompté par le projet, s'il y a quelques impacts négatifs, les impacts positifs sont largement majoritaires.

(2) Eléments qui concernent l'augmentation des moyens d'existence

Sur le secteur de notre étude le revenu moyen par habitant est de 0,76 \$ en saison des pluies et de 0,93 \$ en saison sèche. De nombreuses personnes vivent avec moins de 1 \$ par jour. Lors des ateliers, l'augmentation de la productivité agricole était le premier thème souligné, et tous imploraient le besoin de renforcer la production agricole pour augmenter les moyens d'existence. C'est pourquoi

nous avons introduit « l'aménagement des routes communautaires » comme problème à résoudre à court terme en tant qu'élément qui concerne « l'augmentation des moyens d'existence ». Nous indiquons ci-après les problèmes rencontrés sur le terrain par rapport aux moyens d'existence et les solutions proposées.

Problèmes et mesures relatifs à l'augmentation des moyens d'existence

Domaine	Problème	Mesures
Augmentation de la productivité	Pas de mécanisation, augmentation de la productivité du travail par l'augmentation des terres cultivées avec des méthodes géables par les agriculteurs	Traction bovine
	Problèmes d'amélioration de la productivité par une amélioration des techniques de culture et de la variété des produits	Préparation et amendement des sols
		Introduction de nouvelles variétés
	Problèmes d'utilisation des terres basses du secteur à la saison des pluies	Riziculture
Augmentation de la valeur ajoutée des produits	Problèmes d'amélioration du transport et d'utilisation des excédents agricoles	Traitement post-récolte et transformation
		Transport des produits
Diversification des revenus	Problèmes d'introduction de races améliorées de porcs, d'amélioration des méthodes d'élevage pour augmenter les revenus.	Elevage
		Pisciculture, halieutique
	Problèmes pour assurer des revenus hors agriculture, et d'introduction de domaines utilisant les ressources locales	Apiculture

(3) Eléments qui concernent l'amélioration du cadre de vie (y compris l'aménagement des installations publiques)

Pour développer les communautés, il faut augmenter les moyens d'existence de la population mais aussi améliorer son environnement. Tout d'abord il est souhaitable de réaliser en priorité de petites améliorations qui touchent de près les habitants et n'exigent pas un gros budget comme par exemple de nouveaux foyers ou le petit artisanat.

Par ailleurs, certaines améliorations sont difficiles à réaliser sur une unité villageoise. En effet, au cours de notre étude, nous avons vérifié que plusieurs villages de la même zone utilisent en commun l'école et le centre de santé, de sorte que lors de la planification des réhabilitations des établissements publics de la zone, il faut soit améliorer soit créer les systèmes de réalisation et d'entretien par les habitants. Il est par conséquent difficile de régler tous ces problèmes à court terme. Ils seront entrepris à moyen terme.

Problèmes et mesures relatifs à l'amélioration du cadre de vie

Domaine	Problèmes de	Mesures	Réalisation
Amélioration du cadre de vie	Etude d'actions portant principalement sur l'amélioration du cadre de vie des femmes	Foyers améliorés et travaux ménagers simplifiés	Village
		Livres comptables, alphabétisation	
		Petit artisanat	

	Etude d'un mode de traitement des ordures qui sont le problème le plus apparent pour enjoliver le village	Recyclage des sacs en plastique	
Protection de l'environnement	Protection des forêts et introduction de techniques de reboisement (pépinières, plantations), présentation des méthodes d'utilisation du moringa non utilisé aujourd'hui	Protection des forêts, reboisement	
		Moringa	
		Plantations au bord de la route	
Amélioration des installations publiques	Réparation simple des établissements actuels, et étude d'un système de réalisation et d'entretien simple par les villageois.	Amélioration environnement sanitaire	Zone
		Aménagement eau et entretien	
		Amélioration environnement scolaire	

5.1.3 Système de réalisation

Les communautés seront les principaux protagonistes de leur développement et prépareront les plans, réaliseront les travaux et s'occuperont de l'entretien, en principe sous les directives du secteur chargé des services publics de la zone de notre étude.

Sur le secteur qui nous concerne il y a des organisations (organisations de développement du village), mais il n'y a pas d'organisations villageoises qui puissent couvrir le secteur. Nous avons vu qu'une unité villageoise serait constituée pour une sphère d'activité donnée, en fonction du contenu des activités du plan de développement communautaire, qui peut couvrir plusieurs villages. Autrement dit, que certaines activités qui concernent l'augmentation de la productivité agricole sont effectuées individuellement ou par un groupe formé au village, et donc n'ont aucun rapport avec les autres villages. En revanche, l'entretien des routes et des établissements publics utilisés en commun par plusieurs villages se fait avec plusieurs villages réunis. Par conséquent, il faut prévoir un système de réalisation adapté à chaque situation.

Le secteur qui nous concerne se divise en deux parties, l'une constituée des villages le long de la route de Kilueka et l'autre des villages le long de la route de Nkondo, deux routes indépendantes qui n'ont pas d'influence réciproque. Un comité composé des villages de chaque route (10 sur la route de Kilueka et 11 sur la route de Nkondo) sera établi (comité de développement communautaire) qui 1) gèrera et dirigera les activités au niveau de la route et 2) gèrera et dirigera directement les activités au niveau du village. Le comité de développement du village gèrera et dirigera aussi les activités au niveau du village. Le comité de développement communautaire échangera ses informations concernant le contenu des actions, la situation des travaux au niveau du village, et en cas de problème servira de point de contact pour les services publics.

5.2 Processus entre la réalisation des projets pilotes et l'élaboration du plan de développement communautaire

Le contenu des projets pilotes de notre étude a été analysé à partir du potentiel de développement et des contraintes dans la région d'intervention. Si nous classons les éléments importants du développement communautaire inclus dans les projets pilotes et que nous les comparons

aux éléments importants du développement communautaire de la RDC précités, nous obtenons :

- ✓ Lutte contre la pauvreté : Augmentation des revenus par l'amélioration de la productivité agricole et la diversification des revenus.
- ✓ Participation de la population au choix des projets de développement, à leur réalisation et leur suivi.
- ✓ Formation de dirigeants locaux : pour les groupes, les villages et les coopératives
- ✓ Amélioration de l'environnement rural : économie du bois (foyers améliorés) reboisement, formation d'animateurs de santé, etc.
- ✓ Renforcement de l'encadrement pour améliorer la collaboration entre les administrations centrale, provinciales et départementales.

Concernant ces éléments, les projets pilotes permettront 1) de vérifier les résultats obtenus par leur réalisation et de préparer un plan de développement durable, 2) de vérifier le contenu du plan de développement communautaire pour le répercuter ensuite sur le plan de développement communautaire final.

5.2.1 Vérification des résultats de la réalisation

Les éléments dont les résultats seront vérifiés avec les projets pilotes sont les suivants :

Augmentation des revenus :

Les PP amélioration de la productivité agricole (labour par traction bovine, introduction de nouvelles variétés, riziculture), amélioration de la valeur ajoutée des produits agricoles, et diversification des sources de revenus devraient contribuer à augmenter les revenus. C'est ce qui devra être évalué, y compris les investissements de départ effectués par la mission.

Analyse technique :

La vérification portera sur les résultats mais aussi sur l'aspect technique, y compris les conditions de départ et l'évolution intermédiaire de la construction des porcheries et des conditions environnementales telles que les contraintes géographiques liées à la réalisation des PP labour à la traction bovine, culture des légumes, riziculture, élevage, pisciculture, apiculture. Les cultures (élevage) adaptées aux conditions de la zone d'étude seront finalement répertoriées sous forme de manuel.

Activités en tant que groupe :

Concernant la réalisation de chaque PP il faut tout d'abord établir les unités de groupe avec les personnes qui désirent participer. Plusieurs organismes tels que les organismes du village, les nouveaux organismes qui regroupent plusieurs villages, contrôlent ces groupes mais pour mettre en évidence le contenu des travaux comme le veut leur rôle, il faut tout d'abord former des ressources

humaines capables de diriger et renforcer les capacités à travers les PP.

Collaboration avec les autres villages :

A part les PP dont les activités sont concentrées sur une unité villageoise, les PP qui concernent l'amélioration des écoles et des centres de santé seront réalisés en collaboration avec d'autres villages. Dans ce cas, les villages sur lesquels est installé l'établissement à réhabiliter auront le rôle principal, les autres villages assureront le suivi pour vérifier si l'entretien de l'établissement qu'ils utilisent est fait ou non.

5.2.2 Vérification du contenu du plan de développement communautaire

Dans cette vérification il faudra préciser la dynamique du contenu du plan de développement communautaire et ses possibilités de vulgarisation auprès des populations (y compris des autres villages).

Processus : Analyse du processus de réalisation (établissement, mise en œuvre et suivi d'un plan par les populations) pour essayer de garantir la pérennité des travaux.

Effets de la vulgarisation :

Vérifier l'étendue de la vulgarisation (extension) des PP auprès des habitants afin de contribuer au plan de réalisation efficace des travaux.

5.2.3 Vérification de garantir la gestion et la dépense de l'entretiens par les projets pilotes

Un tel système vise la pérennité du développement communautaire par les villageois. Pourtant, pour garantir la continuité du développement il faut assurer le budget nécessaire à l'entretien. Comme frais d'entretien estimés nous citerons :

- ✓ Les frais d'entretien des routes réparées par le projet à impact rapide
- ✓ Les frais d'entretien des établissements publics (centres de santé et écoles)

Les services publics étant insuffisants, il faut étudier un système de complément par la communauté. Par ailleurs les PP réalisés dans notre étude, incluent des composantes « augmentation des moyens d'existence » dont la réalisation sera en principe à la charge des villageois. Par conséquent, il faudra étudier également l'affectation des sommes remboursées sur ces composantes.

Les routes sont en terre et donc les caniveaux sont aussi en terre. Pour conserver les routes en bon état il est indispensable de les entretenir quotidiennement. Pour les frais d'entretien, on étudiera un mode de collecte approprié sur le principe qu'ils sont à la charge des bénéficiaires de la route. Le système suivant sera étudié :

- ✓ Collecte d'un péage auprès des véhicules qui passent sur la route communautaire
- ✓ Les locations de terrain seront augmentées et le surplus collecté pour la raison que la réalisation du projet améliorera le confort pratique.

✓ Collecte d'une contribution auprès des villageois

Actuellement une partie des frais scolaires est prévue pour l'entretien de l'école. Mais cela ne suffit même pas à faire les réparations les plus simples. Les installations publiques ne dégagent aucun bénéfice direct, on peut réfléchir à la possibilité de collecter une contribution auprès des utilisateurs, aménager des parcelles et utiliser les bénéfices pour l'entretien.

Comme en principe les villageois sont responsables de leur réalisation, les frais avancés à un moment donné par la mission seront remboursés.

Les remboursements seront collectés et comptabilisés par le comité de développement communautaire, qui ouvrira un compte bancaire au nom du comité. L'organisation de ce comité sera renforcée à travers des stages de gestion comptable destinés aux membres de ce comité. Il est important de créer un système de surveillance constitué du chef de secteur et d'une entité au sein du comité dont la fonction sera de contrôler les mouvements d'argent, en particulier les retraits.

Chapitre 6 Projets pilotes

6.1 Politique de mise en œuvre des projets pilote

Les projets pilotes ont été dégagés à partir de la conception des programmes de développement communautaire. Dans le cadre de cette étude nous avons réalisé et évalué un PP pour 1) l'établissement d'un comité de développement communautaire, 2) l'entretien des routes sous la direction du comité de développement communautaire, 3) les projets qui concernent le développement des communautés qui longent la route réhabilitée. Leur système de Monitoring a également été étudié. Les PP réalisés ont permis de vérifier l'aspect technique, ainsi que les priorités de réalisation relevées d'après les besoins des villageois, mais aussi les activités du comité de développement communautaire créé sur le secteur pendant l'étude afin de s'assurer si les bases villageoises sont assez solides pour continuer le PP.

6.2 Etablissement du comité de développement communautaire sur la zone d'intervention

A partir de Kimpese, une route départementale traverse le secteur de l'étude d'ouest en est vers Kilueka et une autre dans le sens nord-est vers Nkondo Site. Ces 2 routes sont empruntées par plusieurs villages pour accéder aux marchés, aux écoles, aux dispensaires et autres services publics de la région. C'est en ce sens que l'on peut considérer les zones de la périphérie de ces routes comme unité communautaire. C'est ainsi que nous avons favorisé la création d'un comité de développement communautaire pour 10 villages de la route de Kilueka et un autre pour 11 villages de la route de Nkondo.

6.3 Entretien des routes sous la direction du comité de développement communautaire

Pour maintenir les routes de la communauté en bon état et prolonger les effets du développement il faut qu'elles soient entretenues. L'entretien périodique relève du service gouvernemental responsable des routes, le DVDA Bas-Congo pour la route Kilueka et l'Office des routes de Matadi pour la route Nkondo. Pour l'entretien courant de la route Nkondo la CTB a créé un CLER chargé de réaliser un programme d'entretien de 3 ans à partir de décembre 2009. Concernant la route Kilueka, le système d'entretien est constitué de cantonniers choisis principalement par le comité de chaque agglomération et de villageois, le contrôle des opérations est assuré par le secteur tandis que le CCSO et le DVDA assureront l'appui technique. Un jeu d'outils est distribué à chaque village. Contrairement aux projets pilote, l'entretien ne dégage pas de bénéfice direct. Pourtant si l'entretien n'est pas régulièrement fait la valeur de la route baisse avec un impact négatif sur les autres activités. Nous avons décidé de distribuer les outils gracieusement et de ne pas prendre de caution. Leur utilisation sera surveillée par le secteur et le village devra dédommager tout outil volé ou abîmé.

Pour la route Kilueka, nous avons décidé de ne pas créer de CLER mais de constituer une entité d'entretien au sein du comité. En octobre 2009 le budget pour payer les salaires des cantonniers et des capitas n'était toujours pas assuré. Le budget de la prochaine campagne est en cours de préparation dans la perspective d'intéresser les cantonniers. Ainsi nous avons expliqué aux cantonniers et aux capitas que le salaire ne serait pas versé tant que le budget ne serait pas assuré, ce qu'ils ont compris. Il n'est pas forcément nécessaire de verser ces montants que proposons également de remplacer par des rations alimentaires de manioc. A part le salaire des cantonniers, il faut aussi prévoir le budget pour les petites réparations. Ainsi le salaire d'un cantonnier est de 3 \$US par jour soit pour 3 cantonniers et 10 villages 360 \$US par mois, le salaire des capitas de 5 \$US/j×3personnes/route x 4 semaines donne 60 \$US, ce qui fait un budget annuel de 420\$/mois x 12 mois = 5 040 U\$/an. Comme moyen d'assurer le budget d'entretien on étudie la possibilité d'utiliser des redevances de péage des véhicules et des surplus sur les droits d'utilisation de la terre. Ces montants pourraient être utilisés par le comité pour fournir le budget d'entretien des routes.

Le projet prévoit de mettre des arrêts en 4 endroits de la route pendant la saison des pluies pour limiter la circulation (à l'entrée de la route et à l'entrée des embranchements). Sur les deux endroits fortement fréquentés, un péage est imposé aux véhicules ; l'administration en est confiée à l'ACCO, qui est un syndicat des chauffeurs congolais, 70 % étant affecté au comité de développement de Lukunda pour l'entretien. Presque toutes les terres qui longent la route Kilueka appartiennent à un propriétaire qui les loue. Avec l'accord des propriétaires, un surplus sera ajouté sur une partie des prix de la location, qui sera collecté par le comité. Le système d'entretien courant est constitué principalement par les organisations villageoises. Les villageois, les cantonniers et les capitas choisis participent déjà à l'entretien simple des routes à travers le Salongo, mais ils n'ont aucun support

technique et leur travail n'est pas très efficace. Pour que les villageois continuent à entretenir les routes de façon durable, il faut les sensibiliser d'avantage et leur apporter une assistance technique. Ce projet pilote a effectué des campagnes de sensibilisation et des stages de formation pour approfondir les connaissances des villageois en matière d'entretien routier.

6.4 Mise en place du développement communautaire le long des routes refaites

Les projets pilotes ont pour but de vérifier l'adéquation et l'efficacité des propositions du plan de développement communautaire provisoire. Ils sont fondamentalement de forme participative c'est pourquoi ils ont été présentés dans chaque village et lors d'ateliers de formation à Kimpese. Nous avons particulièrement veillé à ce que les bénéficiaires soient les réalisateurs principaux du PP. Ils ont proposé un plan d'action qui tient compte du système de financement, à partir duquel nous avons réalisé le PP. Nous avons dirigé la formation de groupes de villageois autonomes après avoir présenté les conditions de réalisation aux populations qui se sont montrées intéressées par les PP et qui en comprennent le sens. Un contrat a été signé entre le groupe concerné, les membres du comité de développement communautaire, et le chef de village qui représente le comité de développement du village, afin de remplir avec certitude les conditions de réalisation, dont le remboursement des investissements au comité de développement communautaire. Le contrat a été confirmé par le secteur de Kimpese. A la fin des PP de notre étude un contrat semblable a été signé également sans les directives de la mission pour accélérer les activités de développement communautaires de façon durable.

6.4.1 Stages de présentation du contenu de chaque projet pilote

Nous avons proposé les PP après avoir évalué l'ensemble des problèmes et des besoins des villages, et en tenant compte du potentiel de développement et des contraintes. Nous avons ouvert des séminaires à Kimpese pour chaque projet dans le but de bien faire comprendre leur concept à la population villageoise.

6.4.2 Projets prioritaires dans chaque village

Nous avons récupéré les questionnaires sur l'ordre de priorité, les raisons de ces priorités et le nom des responsables. Presque tous les villages ont placé le projet « Elevage » parmi les 5 premiers. Le projet « Labour par traction bovine » a été largement crédité, 13 villages sur 21 l'ayant placé parmi les 5 premiers.

6.4.3 Normes de sélection des projets pilotes et résultats

A la suite de ces actions nous avons sélectionné les projets pilotes en fonction des 5 critères suivants : [Respecter le plus possible l'ordre de priorité donné par chaque village], [En priorité, utiliser efficacement les installations existantes], [Dans les propositions, tenir compte des ressources naturelles]

de chaque village], [Eviter les projets pilotes ressemblants et avoir pour objectif d'étendre leur réalisation], [Considérer l'équilibre entre les projets et les villages]

6.4.4 Résultats de la présentation des projets pilote dans chaque village

Pour s'assurer l'adhésion aux projets sélectionnés, nous avons d'abord réuni les chefs de village et ensuite nous avons tenu une réunion d'information dans chaque village. Nous avons expliqué les raisons de notre sélection et le plan de vulgarisation qui concerne les projets non sélectionnés, étant bien entendu que tous les projets avancés dans les questionnaires de priorité ne peuvent pas être réalisés pendant l'étude.

Nous avons expliqué que le but de cette étude était d'élargir le champ de réalisation des projets et d'assurer leur continuité à travers le renforcement des capacités du comité de développement, ce que les villageois ont bien compris. Par exemple, concernant le projet pilote de « labour par traction bovine », le village sur lequel le projet sera réalisé devra rendre l'argent des investissements premiers du projet au comité de développement. Cet argent sera attribué à un autre village ou à un autre groupe du même village. Les villageois ont bien compris que le projet pilote est un projet expérimental qui ne représente pas tout le potentiel de développement de la zone et qu'il a pour objet de servir de modèle à leur propres projets de développement.

6.4.5 Etablissement des organisations villageoises par projet dans chaque village

Sur la zone du projet il y a plusieurs organisations villageoises pour chaque domaine d'activité. Notre propos étant de réaliser des projets pilote nous avons utilisé les organisations qui existent lorsqu'elles sont adaptées aux composantes des projets pilote, mais lorsqu'elles ne sont pas adaptées nous avons sélectionné un nouveau contrôleur et établi une nouvelle organisation pour la composante, selon les besoins. L'âge des membres des PP indique une moyenne de 40 ans, ce qui montre que les organisations villageoises sont composées de la tranche d'âge la plus active de la population. Du point de vue des clans, à Lusasa et à Kimpalukidi les membres sont constitués en majeure partie par le clan, à Kimwana, à Kilueka et à Nkondo site très peu de membres appartiennent au clan. Pour la recherche des orientations futures des organisations villageoises et la poursuite des implantations de PP, il est extrêmement utile de relever les points devant être considérés pour créer les organisations et établir un programme de développement communautaire qui dure afin de pouvoir les répercuter ensuite. Parallèlement aux stages sur la création du comité de développement et son renforcement nous avons mis en place des stages de renforcement des organisations villageoises de projet, et établi le règlement interne de ces organisations représentées par les villageois.

6.4.6 Affectation des animateurs

Vu le nombre de projets et le nombre de villages, des animateurs ont été envoyés dans chaque village pour accélérer la mise en place des PP et effectuer le Monitoring. Depuis début mai, ils vivent

dans le village et aident les organisations de projet à établir leur plan de travail, arrangent les problèmes auxquels sont confrontés les villageois et proposent des PP adaptés, présentent la personne capable de réduire les problèmes techniques, font la démonstration de foyers améliorés. Le fait qu'il vive au village permet de mieux faire circuler les informations entre les villages, entre les PP, entre les organisations de projet, entre les villageois.

6.5 Mise en œuvre et résultats des projets pilotes

Une réunion d'évaluation s'est tenue à la fin des PP. Chaque représentant a pu exposer la situation de son projet, échanger des points de vue avec les autres, discuté sérieusement de la recherche des fonds et des moyens de les utiliser afin de pouvoir continuer les activités, dans un souci d'indépendance. Pour chaque PP nous avons relevé les objectifs, les éléments de vérification, le contenu, les conditions et les effets attendus des réalisations, les résultats et l'évaluation de ce PP, les impacts sur le programme de développement communautaire. Par ailleurs nous avons préparé des manuels de traction bovine, de riziculture, d'élevage et de reboisement.

6.6 Evaluation des travaux de projets

Les PP indiqués étant destinés à améliorer les moyens d'existence des villages, nous avons comptabilisé les bénéfices qu'ils induisent sur l'augmentation des moyens d'existence. Il en ressort que le PP labour à la traction bovine procure un bénéfice de 1 950 \$/paire, le PP introduction de nouvelles variétés 706 \$/1500 m², le PP promotion de la riziculture 3529 \$/2 ha, le PP transport des produits 71 \$/lot, le PP élevage 179 \$, le PP apiculture 398 \$ et le PP Expédition regroupées 1355 \$/1500 m².

6.7 Monitorage (suivi) des projets pilotes

6.7.1 Système de suivi

Lors de la réalisation des PP, un système de Monitorage a été mis en place en consultation avec les membres du comité de développement communautaire et le secteur, qui aura pour objet de garantir la continuité des actions. Le système tel qu'il se présente actuellement prévoit 1) les groupes qui se rendent dans les villages doivent indiquer le contenu de leur travail au comité de développement du village, 2) quand il a reçu le rapport le comité doit informer le comité de développement communautaire, 3) le comité de développement communautaire doit tenir une assemblée générale pour que les activités soient approuvées. D'autre part, toutes les activités doivent recueillir les conseils et les directives des employés du secteur et du chef de secteur.

Pour chaque rapport à présenter il faudra utiliser le formulaire préétabli. Les formulaires seront régulièrement mis à jour afin de permettre de continuer le Monitorage. Sur le relevé d'avancement on notera la composition de l'organisation villageoise, le règlement, le plan d'action, le plan de gestion

financière, les problèmes et les mesures à prendre, et ce pour chaque organisation de projet. Les rapports seront également envoyés régulièrement au secteur afin que l'administration soit tenue au courant.

6.7.2 Nouveaux projets et remboursements

Pour les PP qui concernent l'amélioration des moyens d'existence les groupes doivent s'assurer les montants du premier investissement et effectuer les remboursements annuels tout au long de la réalisation.

Les remboursements sont réglés au comité de développement du village, lequel règlera à son tour le comité de développement communautaire. Le comité de développement communautaire tiendra le livre de compte et versera l'argent sur son compte bancaire à Kimpese.

Les remboursements concernent les PP de traction bovine, d'introduction de nouvelles variétés, d'élevage, et de transport des produits. Ils seront utilisés pour de nouveaux PP sélectionnés par les groupes et mis en œuvre en suivant le processus des PP réalisés. L'objectif est de continuer le projet, par conséquent les intérêts et bénéfices du PP introduction de nouvelles variétés pourront être utilisés à des fins multiples telles que l'entretien des routes ou des dispensaires, l'apport sera utilisé pour les semences de nouvelles variétés introduites l'année suivante. Concernant les PP traction bovine, transport des produits, élevage, l'investissement est faible pour le PP transport des produits, pour l'élevage le remboursement se fera par un don de porcelets aux autres groupes, par conséquent tous les remboursements collectés seront utilisés pour la traction bovine.

L'utilisation des montants remboursés suivra le processus suivant, calqué sur celui de la réalisation du PP. 1) Le nouveau groupe prépare un programme d'activité et le présente au comité de développement du village, 2) Le comité étudie le programme et le présente au comité de développement de la vallée Lukunda, 3) Si le contenu est adopté, le président du comité Lukunda va retirer l'argent de la banque. En ce qui concerne le retrait bancaire, le président du comité de développement communautaire doit recevoir l'autorisation du chef de secteur.

6.7.3 Mise en œuvre du Monitoring

Lors de l'établissement du plan de développement communautaire il faudra inclure comme conditions que les activités doivent pouvoir être réalisées par les villageois eux-mêmes, que soient expressément utilisées les ressources humaines et matérielles qui existent sur le secteur, que les questions qui ne peuvent pas être résolues individuellement seront étudiées en groupe. Pour rendre le plan de développement communautaire plus concret il faut réaliser des PP pour chaque élément du plan et mettre en place des projets pilotes qui permettront de sélectionner les thèmes à réaliser et à développer, lesquels seront ensuite répercutés sur le plan de développement.

Le plan de développement communautaire comprend en gros 1) l'amélioration des revenus des villageois du secteur, 2) l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement, 3) l'amélioration des services publics, 4) l'organisation autonome des villageois (y compris les comités de développement communautaires organisés pour les deux routes).

Lors de la réalisation des PP de la deuxième année d'étude, nous avons relevé les problèmes de la communauté à partir de l'établissement du plan d'action par les villageois, vérifié les ressources pouvant être utilisées sur le secteur en préparant les mesures d'amélioration (projet) ainsi que l'utilité des organisations. Certaines actions ont été entreprises en se référant au plan de réalisation concret qui avait été dressé, mais à ce jour, très peu de résultats concrets sont apparus.

De même, les projets liés à l'entretien des routes doivent faire l'objet d'un Monitoring car les routes en terre, qui sont constamment utilisées, doivent être entretenues quotidiennement. Après la réhabilitation des routes communautaires en novembre 2009, il faut que l'entretien soit poursuivi par les organisations villageoises. Concrètement parlant, elles doivent enlever la boue dans les canaux de drainage, faire les petites réparations de surface, Limiter la circulation pendant la saison des pluies, désherber et nettoyer les alentours de la route. Pour que ces actions soient poursuivies nous avons planifié le renforcement de l'organisation qui suivra et le Monitoring des actions.

6.8 Ce qui a été vérifié avec les projets pilotes

Le détail des réalisations avec les PP sont donnés à l'annexe 6.11. Nous retraçons ici les résultats de ces réalisations qui seront répercutés sur le plan de développement communautaire, à savoir : 1) le système de réalisation du programme de développement communautaire, 2) les objectifs par année du programme de développement, 3) le contenu technique des PP.

6.8.1 Système de réalisation du plan de développement communautaire

Dans notre étude, nous avons tout d'abord créé le comité de développement communautaire constitué du Duki des villages qui bordent la route. Ce sera le principal acteur du développement, chargé entre autres de l'entretien des routes, de poursuivre le PP, de gérer l'argent du développement communautaire.

De nombreux PP qui concernent l'augmentation des moyens de subsistance devront rembourser en 5 ans l'investissement de qui alimenteront le budget des activités du comité de développement communautaire. Par ailleurs du fait que les travaux nécessaires ne seront pas gratuits mais payants devrait augmenter le sentiment d'appropriation et inciter à poursuivre le projet.

Après avoir mis les activités d'augmentation des moyens d'existence sur les rails, l'objectif des d'améliorer la vie sur la zone. Autrement dit le budget de développement communautaire ne suffira pas et les besoins de la population augmentant, il n'y aura pas de revenu direct, mais nous planifions

d'améliorer le secteur de la santé par l'amélioration des centres de santé et le secteur de l'éducation par l'amélioration des écoles, toutes choses nécessaires au développement communautaire

Un tel système est également efficace pour assurer la continuité, et lors du développement communautaire il sera bon de commencer par établir un comité de développement communautaire, faire comprendre à ses membres le rôle important qu'ils ont à jouer pour garantir la continuité du développement communautaire et ensuite établir un projet concret.

6.8.2 Objectifs annuels du plan de développement communautaire

Nous avons vu que pour favoriser le développement communautaire sur le secteur de notre étude il fallait en premier lieu planifier l'aménagement des routes communautaires.

Par conséquent, lorsque les réalisations sont décidées il est souhaitable de placer l'aménagement des routes la première année. Concernant le secteur de notre étude, la réfection de la route Kimpese-Kilueka a été effectuée par un projet d'assistance à la reconstruction d'urgence (projet à impact rapide) et donc a pu être incluse dans les travaux de 2009.

Nous avons vu également qu'il est souhaitable d'entreprendre à la suite les projets qui visent l'augmentation des moyens de subsistance à la suite, et qui font partie de l'amélioration du niveau de vie. Une seule campagne agricole par saison n'est réalisable du fait que les travaux ne peuvent être entrepris tous à la fois et l'ensoleillement et la pluviométrie diffèrent d'une année sur l'autre, de sorte que les volumes de production sont très disparates d'une année sur l'autre aussi, et même si les techniques introduites sont justes, il n'est pas dit que l'on obtiendra les volumes escomptés pour l'année. Autrement dit, on ne peut pas garantir que les moyens d'existence seront augmentés l'année qui suit l'aménagement de la route communautaire, c'est pourquoi nous prenons l'hypothèse de 2 ans minimum. En conclusion il sera souhaitable de réaliser de petites améliorations faisables au niveau du village avec l'augmentation des moyens d'existence en 2010 et en 2011.

A mesure qu'augmentent les moyens d'existence, il est souhaitable de faire progresser la réhabilitation des infrastructures publiques telles que les centres de santé et les écoles utilisés en commun dans la zone. Sur le secteur de l'étude, la réhabilitation des centres de santé et des écoles demandera environ 3 ans à partir du démarrage alors qu'une partie des moyens de subsistances auront été augmentés, soit jusqu'en 2014 dans notre cas.

6.8.3 Contenu technique extrait des projets pilotes

Les projets sont limités par les conditions topographiques. Nous avons rassemblé ici les critères définis pour chaque projet et les normes à introduire telle que nous les avons obtenues par l'intermédiaire de PP. Concernant les réalisations concrètes, il est possible d'utiliser au maximum les manuels de traction bovine, élevage et reboisement indiqués à l'annexe 6.12

Chapitre 7 Plan de développement communautaire et processus de décision

7.1 Le concept de plan de développement communautaire et détermination de l'approche

7.1.1 Conception du concept de plan de développement communautaire

Les suivants sont le contenu du plan de développement communautaire dans la zone d'Étude. Les détails seront décrits dans ce chapitre.

- (a) Zone cible : 21 villages le long du Kilueka et Nkondo routes dans le secteur Kimpese
- (b) Période cible: De 2010 à 2014 (incluant la période d'Étude)
- (c) Group cible: Résidant dans le secteur cible et le personnel provincial de DECO et DVDA
- (d) Vision de développement : Le secteur sera durablement accompli les besoins humains de base (BHN)
- (e) Période cible de planification : 3 ans de la période à court terme, et 5 ans de la période à moyen terme
- (f) Objectifs de développement : (1)Garantie de revenus minimaux pour remplir BHN, (2)Satisfaction à vivre dans la communauté par l'amélioration de cadre de vie, (3)Amélioration de services publics
- (g) Des programmes pour réaliser des objectifs de développement :
 - (1)Réhabilitation de routes communautaire (exécuté comme un Projet à Impact Rapide dans cette étude), (2)Assistants et renfort d'organisations villageoises, (3)Amélioration de productivité agricole, (4)Augmentation de la plus-value des produits, (5)Diversification de sources de revenu, (6)Amélioration d'environnement naturel, (7)Amélioration de cadre de vie, et (8)Amélioration d'établissements publics.

7.1.2 Préparation de concepts de base pour le plan de développement communautaire

Les principes de base qui régissent le plan de développement communautaire ont été établis à partir des politiques gouvernementales de RDC et des résultats de l'analyse des potentiels de développement de la zone d'intervention du projet :

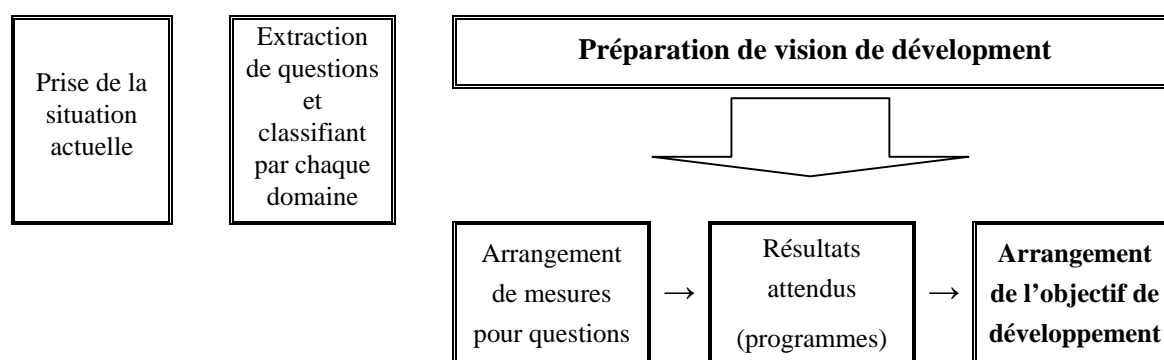
Dierction fondamentale 1: Le « livre des politiques et des stratégies de développement communautaire en République démocratique du Congo » publié en décembre 2008 (ci-après désigné « le livre des stratégies) représente la stratégie majeure, sur laquelle devront s'aligner tous les projets.

Dierction fondamentale 2 : L'entretien qui sera réalisé par les organisations villageoises, sera planifié par la population qui en sera l'acteur principal, dans la perspective de pouvoir être continué.

Dierction fondamentale 3 : Le plan sera établi pour contribuer à la stabilité de la région (modèle Kimpese), grâce à une plus grande solidarité entre les communautés qui comprennent des populations installées sur les anciens camps de réfugiés angolais, à travers les activités des organisations villageoises qui réaliseront l'entretien de la route réhabilitée dans le cadre du projet à impact rapide.

7.1.3 Planning de concepts de base pour le plan de développement communautaire

Nous avons vu au chapitre 5 que les problèmes de la zone d'intervention relevés lors de l'étude sur le terrain pouvaient être regroupés en gros en quatre catégories : « augmentation des moyens d'existence », « cadre de vie », « Etablissements publics » et « route communautaire ». A partir de cela, nous avons établi les contre-mesures, les résultats visés avec ces contre-mesures (programme), les objectifs à atteindre par domaine. Ensuite une étude in situ et des rencontres avec l'homologue ont permis de définir une vision de ce que devra être la communauté lorsque les objectifs de développement seront atteints à court terme et à moyen terme (objectifs à 5 ans). Les résultats obtenus en suivant ce programme sont indiqués à la figue suivante.



(1) Vision du développement

Vision du développement : Satisfaire les besoins fondamentaux afin de renforcer la résistance aux conflits

Alors que la plupart des habitants des 21 villages qui bordent la route de Kilueka et la route de Nkondo dans le secteur de Kimpese vivent de l'agriculture, la productivité est faible, de sorte que leur revenu n'atteint pas 1,0 \$ par jour et par personne. L'accès à l'eau potable est difficile, les établissements sanitaires et scolaires sont vétustes, le niveau de vie est bas. Dans un tel environnement la vie deviendrait très vite difficile en cas de conflit.

Pour l'améliorer, il faut augmenter les moyens d'existence de la population et améliorer leur cadre de vie ainsi que les installations publiques. C'est pourquoi pour représenter ce que devrait être le secteur réhabilité en poursuivant notre programme sur le court terme et le long terme, nous avons dressé une vision de développement « qui satisfait les besoins fondamentaux et renforce la résistance aux conflits ».

Les revenus, le cadre de vie et l'accès aux établissements sanitaires et scolaires qui sont des besoins vitaux doivent être garantis en permanence et pour cela il faut que les organisations villageoises qui constituent les systèmes d'entretien et d'administration des activités soient maintenues et leurs capacités améliorées, afin de promouvoir un développement communautaire dont les villageois seront les acteurs principaux.

(2) Mesures introduites par domaine et objectifs de développement

Les objectifs de développement de chaque domaine ont été définis selon le processus qui suit :

(a) Objectif de développement 1 (augmentation des moyens d'existence) : garantir un revenu minimum pour simplement satisfaire les besoins fondamentaux

Indicateur : relever le revenu moyen de 20 %

Sur le secteur qui nous concerne, le revenu moyen par jour et par personne de la plupart des habitants s'établit à 0,76 \$ pendant la saison des pluies et à 0,93 \$ pendant la saison sèche. Dans tous les ateliers de travail l'augmentation de la productivité agricole a été soulevée en premier.

Le secteur bénéficie d'un bon environnement au niveau des pluies et des températures. On y cultive des céréales en hivernage et des légumes en saison sèche, mais tous les travaux sont faits manuellement, sans fertilisants, les bonnes techniques agricoles ne sont pas vulgarisées, les méthodes d'élevage sont approximatives. En conséquence la productivité du travail reste extrêmement faible. Comme contre-mesure et étant donné que la région dépend presque exclusivement de l'agriculture, nous indiquons (1) la nécessité d'augmenter la productivité agricole. Comme moyen d'augmenter les revenus, nous suggérons (2) de diversifier les moyens d'avoir des revenus avec l'élevage ou la pisciculture par exemple, ou encore (3) d'augmenter la valeur ajoutée des produits actuellement cultivés.

Les résultats visés (objectif de développement) que nous indiquons sont de « garantir un revenu minimum pour simplement satisfaire les besoins fondamentaux ». L'indicateur retenu pour cet objectif est de « relever le revenu moyen de 20 % » pour viser un revenu moyen de 1 \$/jour dans les 21 villages au lieu des 0,76 \$ actuels.

(b) Objectif de développement 2 (Amélioration du cadre de vie) : Améliorer l'environnement afin d'être satisfait de vivre dans la communauté

Indicateurs : Possibilité d'accès à l'eau potable pour tous

Meilleure sensibilisation à la protection de l'environnement pour faire disparaître les brûlis désordonnés

Dans ce domaine, les « améliorations du cadre de vie » portent sur le manque d'accès à l'eau potable et la pénibilité du travail des femmes pour moudre la farine de manioc et assurer la corvée

d'eau. Pour faire apparaître les résultats de l'amélioration, nous pensons vitaliser les activités féminines en augmentant les occasions de se rassembler et de communiquer régulièrement par un travail en commun. Dans les environs des villages, les feux de brousse allumés consomment les arbres et les champs, ce qui demande une « amélioration de l'environnement naturel ». Nous citerons par exemple la protection des forêts qui restent, un véritable reboisement et la limitation des feux de brousse.

Les résultats visés (objectifs de développement) sont « l'amélioration du cadre de vie et de la nature afin d'être satisfait de vivre dans la communauté ». Les indicateurs retenus pour cet objectif concernent particulièrement l'eau potable et les forêts des environs, afin de « rendre l'accès à l'eau potable possible pour tous » et une « meilleure sensibilisation à la protection de l'environnement pour faire disparaître les brûlis désordonnés ».

(c) Objectif de développement 3 (Amélioration des installations publiques) : Elargir les services publics, les mettre sous la surveillance continue des bénéficiaires

Indicateur : Désignation d'instructeurs pour assurer une éducation continue

Désignation d'infirmiers pour recevoir des soins en permanence. Avoir 00% de personnes bien au courant de la prévention

L'entretien n'étant pas suffisamment assuré, les toitures, les murs et les planchers des écoles sont en mauvais état, de même que les installations publiques telles que les centres de santé ou les routes, et c'est là une des raisons de la dégradation de l'environnement éducatif et sanitaire de la région. La demande en aménagements et en réhabilitations est énorme de la part des villageois, aussi il faut « améliorer les installations publiques ».

Les résultats visés (objectifs de développement) sont « Elargir les services publics et les mettre sous la surveillance continue des bénéficiaires ». Les indicateurs retenus pour cet objectif concernent particulièrement les établissements scolaires et sanitaires qui sont de première importance pour le développement de la région. Ce sont la « Désignation d'instructeurs pour assurer une éducation continue » et la « Désignation d'infirmiers pour recevoir des soins en permanence ».

(3) Etablissement du plan (à court et moyen terme)

La RDC est encore un pays instable et en pleine mutation, et donc il est difficile de prévoir les objectifs à long terme, c'est pourquoi nous les avons établis pour 2014 sur un court terme et un moyen terme de 5 ans.

Le plan à court terme s'étale sur les 3 années 2010, 2011 et 2012. C'est la durée prévue pour poursuivre la réalisation du programme et établir les bases d'un développement communautaire dirigé par les villageois. Ce délai servira également à établir un modèle Kimpese pour le plan de développement communautaire et à renforcer les capacités de l'homologue.

Le plan à moyen terme couvrira les deux années qui suivent (2013 et 2014), période qui servira à améliorer le modèle Kimpese, amélioration qui sera apportée par les ingénieurs des organismes gouvernementaux et des ONG formés au cours de la période du court terme. Au cours de cette période une expansion horizontale du programme sera entreprise en dehors de la zone d'intervention du projet.

Le système et le champ d'activité des actions destinées à augmenter les moyens d'existence et à améliorer l'environnement des villages se situant à l'intérieur du village, le plan de développement est établi au niveau du village. Pour les installations publiques utilisées par plusieurs villages, il est établi au niveau de plusieurs villages, autrement dit de la zone. En ce qui concerne les villages situés le long d'une route il est établi au niveau de la route (l'entretien routier par exemple).

7.1.4 Approche pour réaliser l'avant-projet

Une fois que les objectifs 1 à 3 sont atteints, il faut mettre en œuvre les domaines indispensables que sont l'aménagement des routes communautaires et l'appui/renforcement des organismes villageois, en même temps que les programmes des trois domaines d'action qui sont l'augmentation des moyens d'existence, l'amélioration du cadre de vie et l'amélioration des installations publiques.

Objectifs de développement et programmes

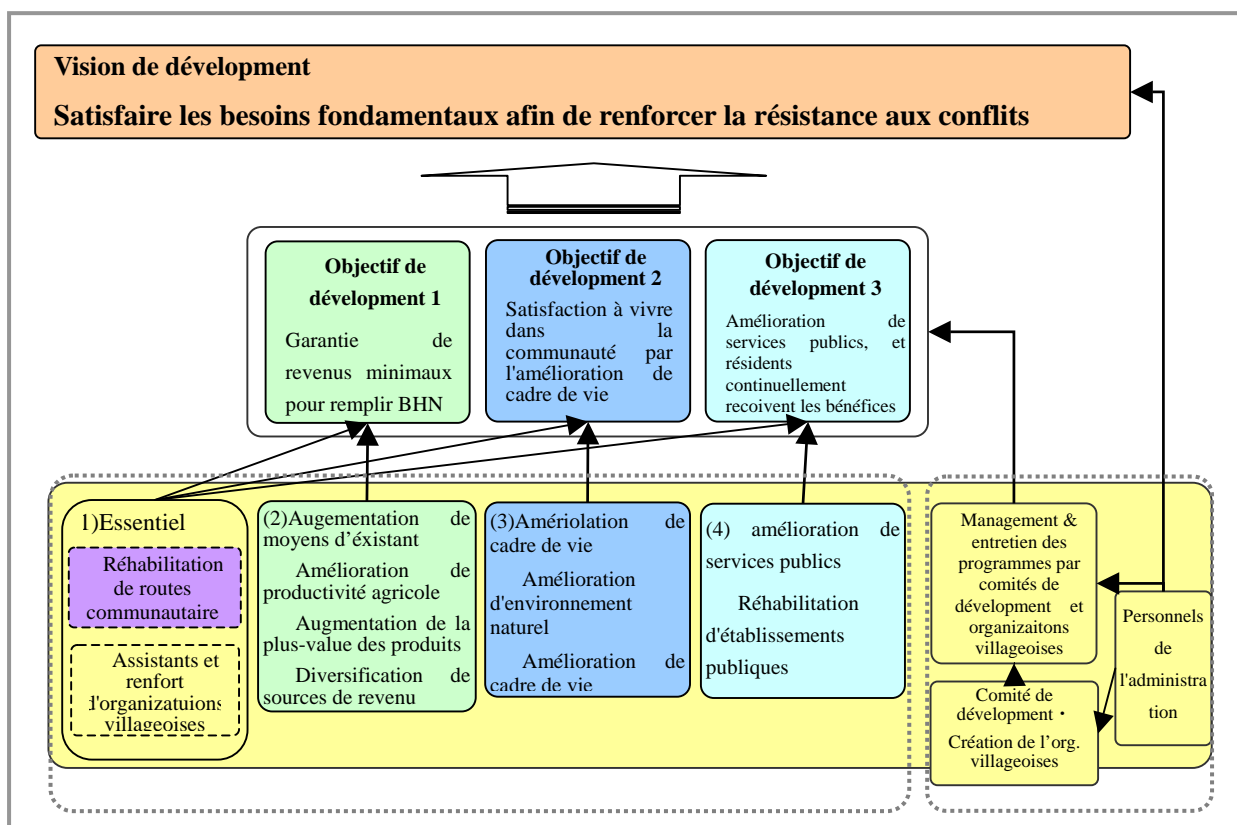
Objectif de développement 1	Programmes de domaines de l'augmentation moyens d'existence	Programmes de domaines essentiels
Objectif de développement 2	Programmes de domaines de l'amélioration de cadre de vie	
Objectif de development 3	Programmes de domaine de l'amélioration des établissements publiques	

En ce qui concerne l'augmentation des moyens de vie et l'amélioration des installations publiques en particulier, les résultats apparaîtront très vite, car l'aménagement des routes communautaires favorisera l'amélioration de l'accès aux installations publiques et la circulation des produits agricoles. Par conséquent l'aménagement des routes communautaires est le fondement des programmes d'augmentation des moyens d'existence et d'amélioration des installations publiques.

Il est important que les programmes de développement autres que les fondamentaux puissent être poursuivis par les villageois eux-mêmes. Il faut établir un comité de développement communautaire et des organisations villageoises qui seront les organes de réalisation du programme, afin d'instaurer une structure de réalisation pour que ces organisations gèrent les programmes avec l'aide et les directives du personnel gouvernemental. Il est alors indispensable de renforcer les capacités des employés gouvernementaux et des villages concernés.

Pour arriver à cette vision d'un « secteur qui satisfait les besoins fondamentaux de façon continue » il faut chercher à améliorer les capacités des employés gouvernementaux par l'intermédiaire des activités du projet dans les domaines qui concernent le programme de développement. Nous indiquons le rapport entre la vision de développement, les objectifs et les

programmes de chaque domaine à la figue ci-dessous.



Approche pour la réalisation de conception

(1) Etablissement du programme de développement

Pour atteindre les objectifs visés selon l'approche de la figure 7.4, le plan de développement communautaire de la zone d'intervention est divisé en 4 domaines d'action, 8 programmes. Dans chacun des programmes il y a des projets réellement mis en œuvre. Nous indiquons les projets et les programmes au tableau suivant.

Programmes et projets de chaque domaine

Domaines	Programmes	Projets
(1) Essentiel	Réhabilitation de routes communautaire	Réhabilitation de routes communautaire
	Assistants et renfort d'organisations villageoises	Assistants et renfort d'organisations villageoises
(2) Augmentation de moyens d'existence	Amélioration de productivité agricole	Traction bovine
		Vegetable cultivation
		Promotion de riziculture
	Augmentation de la plus-value des produits	Traitement post-récolte et transformation
		Collection et envoi en commun
		Transport des produits
	Diversification de sources de revenu	Elevage
Apiculture		

Domaines	Programmes	Projets
		Pisciculture, halieutique
(3) amélioration de cadre de vie	Amélioration d'environnement naturel,	Reboisement
	Amélioration de cadre de vie	Foyers améliorés
		Alphabétisation
		Petit artisanat
		Aménagement eau et entretien
(4) amélioration d'établissements publics	Amélioration des établissements publics	Réhabilitation des établissements sanitaires
		Réhabilitation des établissements scolaires

(2) Aménagement d'un système de réalisation

Les objectifs du développement communautaire sont atteints à travers la réalisation des études sur le terrain, l'établissement de programmes de développement et la poursuite du plan qui aura été dressé. Toutefois il est important de prévoir un système de réalisation (acteur principal de la réalisation) pour pérenniser ces actions. Sans ce système bien en place, il sera difficile d'atteindre les objectifs. Sur notre secteur d'étude, la situation financière et la gouvernance, aussi bien au niveau central que local sont trop fragiles pour établir et gérer les plans de développement au niveau de la communauté. Notre politique fondamentale vise à « faire un plan basé sur la volonté des populations afin que l'entretien puisse être poursuivi par les organisations villageoises ». Le plan est donc préparé en impliquant la population tout au long du processus, de la planification à la réalisation. Nous indiquons ci-après les acteurs du système de réalisation et le détail des aménagements.

Deux organisations à caractère différent seront chargées de réaliser le développement avec principalement les villageois, l'organisation villageoise par projet, principale entité d'activité, et le comité de développement qui dirigera les travaux. Dans notre étude, nous proposons le système indiqué à la figure 5.5 qui permettra aux organisations villageoises de pouvoir continuer les activités.

Les acteurs gouvernementaux, quant à eux, sont le secteur qui est un organe de gestion très important, tandis que l'appui technique sera assuré par le territoire, le ministère de la santé, la DVDA et le CLER. D'autre part l'aide des ONG qui travaillent sur Kimpese (CRAFOD, Agrisud) sera coordonnée pour le développement des communautés cibles.

Les principaux acteurs du plan de développement communautaire sont les suivants :

- ✓ Villageois de la communauté concernée
- ✓ Organisation villageoise : comité de développement communautaire, comité de développement du village, organisation villageoise de projet
- ✓ Gouvernement : Chef de secteur, employés du secteur, DVDA, CLER et ministère de la santé.

7.2 Processus de préparation du plan de développement communautaire

7.2.1 Historique du plan de développement communautaire

Dans les pays en situation de post-conflit comme la RDC la gouvernance et les bases de l'économie sont fragiles, l'administration publique et les ressources humaines qui permettraient d'envisager un développement communautaire durable sont limitées. Il est très difficile d'assurer le développement communautaire sur l'ensemble du territoire de manière efficace, d'autant que sa mise en œuvre dépend des organismes d'aide, de l'aide étrangère et de la coopération des partenaires du développement.

Dans les environs du secteur de Kimpese, situé dans le district des Cataractes qui fait l'objet de notre étude et se trouve enclavé entre les provinces angolaises Zaïre et Cabinda, la population congolaise cohabite avec les réfugiés angolais qui se sont établis dans le secteur à partir des années 60 pour fuir la guerre civile en Angola. Les infrastructures communautaires locales ne sont pas aménagées, les infrastructures de base de la production agricole sont inexistantes de sorte que la population rurale de cette région est confrontée à une grande pauvreté, et contrainte à vivre dans des conditions très dures.

Pour améliorer cette situation il faut renforcer et former les capacités de développement communautaire des administrations et les ressources humaines du pays, par une coopération soutenue des partenaires au développement communautaire. Par ailleurs, pour que les routes réhabilitées continuent à assurer leur fonction, il est souhaitable d'appliquer le modèle Kimpese de mise en œuvre globale du développement communautaire et de réhabilitation de la route de Kilueka proposée dans notre étude, qui est une approche globale de développement tenant compte de la recherche des fonds pour les frais d'entretien des routes.

C'est pourquoi, à la fin de cette étude, nous avons réalisé une enquête de profil des communautés et des ateliers pour comprendre les besoins de la population, répercuté les vérifications obtenues avec les PP sur le plan de développement, et appliqué les méthodes de planification participative des villageois dans le processus de planification réel, afin de fournir à notre homologue les directives qui lui seront utiles pour préparer lui-même un plan de développement communautaire.

7.2.2 Etape de réalisation du développement communautaire

(1) Identification du secteur géographique du plan

En général, pour sélectionner le secteur de mise en œuvre du plan, il faut étudier le potentiel de développement de tous les secteurs candidats, les comparer et s'appuyer sur le résultat des évaluations pour décider les priorités de développement. Pourtant dans un pays comme la RDC où les acteurs du développement communautaires sont limités et la formation des ressources humaines parmi les plus

réduites de tous les pays en voie de développement, souvent les secteurs d'actions sont décidés d'après des priorités établies par les responsables qui ont le plus d'expérience, sont les mieux informés et communiquent beaucoup avec les donateurs et les partenaires, soit au niveau central soit au niveau de la province.

Tout d'abord, il faut fixer la politique et le scénario du développement communautaire conformément aux directives nationales de développement. Le plan peut se situer au niveau de l'Etat (niveau central), de la région, de la province, du district, du territoire, du secteur, de la route, de la zone, de l'agglomération, du village, ou encore du quartier. Avec le système de réalisation des travaux de développement communautaire donnant priorité à la réhabilitation des routes communautaires et à l'entretien tel que proposée dans notre étude (modèle Kimpese), le personnel des directions responsables du développement rural et des directions des voies de desserte rurale au niveau de la province, du district, du territoire et du secteur coopèrent à la planification, à la réalisation des travaux, et à leur gestion. Si on prend comme exemple le potentiel de développement de chaque secteur candidat dans la province du Bas-Congo, il est évident que les priorités de développement diffèrent entre les communautés qui longent la route communautaire les reliant à la nationale 1 et les autres communautés du fait des différences de potentiel de distribution et d'accès aux marchés. Si les directives et les décisions précises ne sont pas données au niveau national et au niveau de la province, on tiendra compte de ces éléments pour décider le secteur de mise en œuvre du plan (district, territoire, etc.)

(2) Sélection des tronçons de route à aménager

Si on applique le modèle Kimpese qui combine la réhabilitation et l'entretien des routes communautaires reliées à la nationale 1 et le développement des communautés qui bordent la route, il faut ensuite définir la route à fort potentiel sur le secteur d'intervention décidé (route communautaire) et le tronçon à aménager. Le choix de la route se fera en comparant les facteurs tels que la distance jusqu'à la ville, l'état d'endommagement de la voie, le gradient de la route, la population bénéficiaire. Une fois que la route est décidée, on définit le tronçon sur lequel seront réalisés les travaux de réhabilitation de manière, en faisant attention de ne pas dépasser la frontière de la juridiction. Le développement communautaire peut engendrer des conflits à cause de jalousies entre les villages ou les villageois pour des bénéfices plus ou moins grands, des complications avec les propriétaires des terres utilisées par la nouvelle emprise de la route, des problèmes d'utilisation des terres. C'est le chef de secteur qui a le pouvoir de régler ce type de conflits, de même qu'est indispensable sa participation pour décider si le plan présente un potentiel de réalisation et de continuité élevé. D'après notre expérience, lorsque ce type de problème s'est produit au cours de la réalisation de l'étude, le chef de secteur les a souvent réglés et même évités : il faut éviter de sélectionner des tronçons sur des parties qui ne font pas partie de sa juridiction.

(3) Sélection de l'organisme des travaux

Normalement l'organe responsable du plan se trouve au niveau de l'Etat pour l'ensemble du pays, ou au niveau de la province, alors que pour le modèle de Kimpese ce sont les bénéficiaires à qui seront demandés les travaux et l'entretien qui formeront la principale composante de réalisation. Ce sont donc les organisations de villageois composées des villageois du village qui se trouve sur le tronçon aménagé qui seront les principaux acteurs responsables du projet. Par conséquent, après avoir défini les villages bénéficiaires, il faut créer un comité de développement communautaire constitué des chefs de village (Duki). L'assistance technique des travaux sera fournie par le personnel chargé du développement agricole dans les administrations territoriales, ou du secteur, avec les employés responsables des aménagements routiers et le CLER de l'ONG locale qui réalise l'entretien des routes communautaires.

(4) Réalisation du profil communautaire du tronçon aménagé et potentiel de développement, raison d'entrave

Une enquête de profil communautaire est dressée pour les villages inclus dans le tronçon aménagé (villages bénéficiaires), qui a pour but de vérifier la situation actuelle, le potentiel de développement et la volonté des villageois. Les résultats de cette enquête permettent de comprendre les superficies cultivées par produit dans les villages bénéficiaires, les périodes de culture, le nombre de têtes de bétail et autres informations sur la situation de la production agricole.

(5) Avant-projet du plan de développement (provisoire)

Ensuite il s'agit de faire connaître aux villageois quelles sont les ressources présentes sur le secteur. Pour cela on établira une carte des ressources avec eux en même temps que l'avant-projet (provisoire) du plan de développement des futurs villages, puis une autre carte des ressources après la réalisation du projet. Les deux cartes pourront être comparées pour montrer au villageois l'évolution des ressources du secteur, le contenu concret de l'avant-projet, et établir les organisations nécessaires à la réalisation du plan, ce qui permettra de faire mieux comprendre le système de réalisation.

(6) Préparation d'un plan de développement communautaire incluant les éléments vérifiés

Pour préparer un plan de développement communautaire, il faut établir les spécifications et l'étendue des travaux qui le composent ainsi que les normes de maintenance appropriées. Cependant, dans cette étude, nous avons introduit le flux de planification des travaux suivant, en utilisant les résultats des PP qui sont des éléments vérifiés par les PP.

1) Carte du programme de développement et critères d'évaluation et de réceptivité technique expliqués aux villageois

Le contenu des PP de cette étude a été décidé lors des ateliers destinés aux villageois. Ces

ateliers pour chacun des domaines « augmentation des moyens d'existence » et « amélioration du cadre de vie », ont permis d'extraire les priorités de réalisation de chaque PP, de mettre en relief les critères d'évaluation et de réceptivité technique des groupes de villageois chargés des réalisations sélectionnées et après avoir retiré les travaux non appropriés, de classer les travaux retenus par ordre de priorité (de 1 à 5).

Le contenu des travaux ainsi retenus peut être adapté à d'autres secteurs de la province, attendu qu'il ne devrait pas y avoir de différence notable sur le secteur agricole de la province du Bas-Congo, et ainsi constituer la carte des programmes de développement. Par ailleurs, si les résultats du profil communautaire indiquent des différences notables de situation avec celle du secteur de cette étude, la volonté des villageois d'ajouter un autre programme de développement sera vérifiée.

2) Vérification de la volonté des villageois, et attribution du degré de priorité jugé selon les critères techniques

Les programmes de développement hautement prioritaires sont sélectionnés pour chacun des domaines « augmentation des moyens d'existence » et « amélioration du cadre de vie » pour les villages du tronçon aménagé sur la route faisant l'objet du plan. Pour cela on a rassemblé les responsables de chaque village dont le Duki pour expliquer les méthodes d'entretien de la route, proposer la carte du programme de développement et les normes d'entretien appropriées, vérifier l'état d'esprit des villageois vis-à-vis du développement au niveau des villages et au niveau des zones. A ce stade, si les villageois proposent des programmes différents de ceux qui leur ont été proposés, ou que les résultats de l'enquête de profil communautaire montrent que la situation du secteur diffère complètement de celle du secteur de l'étude, on proposera aux villageois d'ajouter des éléments qui tiennent compte de la spécificité locale.

Les programmes sélectionnés seront vérifiés avec les critères d'évaluation et de réceptivité technique, les éléments non appropriés seront rejetés, puis les représentants des villageois (village) attribueront le degré de priorité à la carte des programmes de développement présentés.

Les critères d'évaluation et de réceptivité technique ont été présentés au chapitre 6.

3) Conception du contenu des travaux

Pour les programmes hautement prioritaires un plan de développement communautaire sera préparé sur la base des normes d'entretien appropriées telles que définies dans les PP et de l'envergure qui convient. Pour les routes, les écoles, les centres de santé, l'aménagement des abords de la route, l'énergie, les loisirs, l'unité de conception du plan sera la zone de réhabilitation des routes, pour les autres composantes ce sera le village.

Les normes d'entretien et les spécifications projetées à partir des éléments vérifiés sont

indiquées au chapitre 6.

(7) Evaluation des travaux du plan de développement des routes

Pour évaluer les coûts de production et les bénéfices dans les conditions réelles du plan de développement du cadre de vie et d'augmentation des moyens d'existence tel qu'il a été préparé au niveau du village on comptabilise le coût des travaux (frais de production, frais d'extension des surfaces exploitées, frais d'entretien du matériel) et les effets attendus afin de ressortir les bénéfices additionnels. En outre, on calcule les frais d'exploitation et d'entretien en même temps que les frais d'exploitation et d'entretien réels du plan d'aménagement des infrastructures publiques établies au niveau de la zone.

Ensuite, on fait le calcul des coûts des travaux et d'entretien pour chaque village de la zone, on totalise les bénéfices additionnels ressortis afin d'évaluer les travaux pouvant être prévus au niveau de la zone, et s'assurer de la pertinence du plan de développement. Toutefois, concernant la réhabilitation de la route, qui est un bien commun et est aménagée avec le budget de l'état ou une aide, le coût des travaux a été retiré de l'évaluation.

Au paragraphe suivant nous indiquons le calcul du coût des travaux au niveau des zones et au niveau des villages pour la route de Kilueka, l'estimation des effets des travaux, le calcul des bénéfices additionnels, les résultats de l'évaluation des travaux du plan de développement des routes.

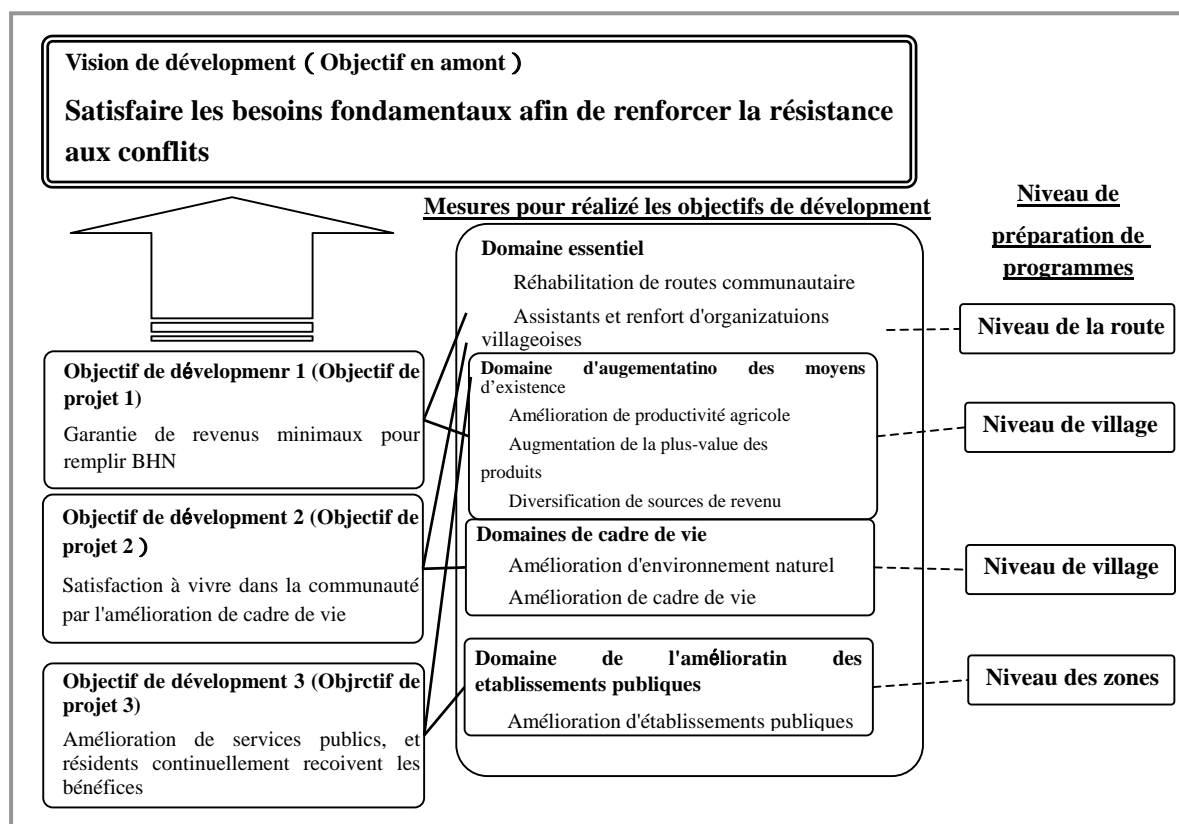
7.3 Etablissement de plan de développement communautaire

7.3.1 Vision et objectifs de développement

Les éléments de la politique de réalisation des objectifs de développement sont constitués des programmes pour chaque secteur d'action. Les programmes se composent de le programme d'aménagement des routes communautaires, qui est indispensable pour atteindre les objectifs de développement car il maintient le réseau routier (dans cette étude a fait l'objet du projet à impact rapide), le programme d'appui et de renforcement des organisations villageoises prévu pour améliorer des capacités des services publics et à aider et renforcer les organisations qui sont les acteurs principaux de la mise en œuvre, afin de garantir la continuité du programme, le programme d'augmentation des moyens d'existence avec l'amélioration de la productivité agricole, l'augmentation de la valeur ajoutée des produits la diversification des revenus, le programme d'amélioration du cadre de vie avec l'amélioration de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie, et le programme d'aménagement des installations publiques avec la réhabilitation des installations publiques.

Chaque programme est préparé soit au niveau du village (programmes d'augmentation des moyens d'existence et programmes d'environnement), soit au niveau de la zone (programmes de

réhabilitation des installations publiques) ou encore au niveau de la route (programmes fondamentaux).



7.3.2 Projet réalisés dans le plan de développement communautaire

Dans le plan de développement communautaire certains projets sont réalisés par village, d'autres par zone et d'autres encore pour la route. Les projets sont décidés (1) après avoir expliqué au villageois les critères d'évaluation de la réceptivité technique et le contenu des programmes, et (2) selon la priorité de développement jugée du point de vue technique et du point de vue de la volonté des villageois.

Cependant, les projets réalisés dans le domaine du cadre de vie et de l'amélioration des installations publiques sont utiles pour préserver l'environnement de vie normal et le projet de route est nécessaire pour faire apparaître les résultats du développement communautaire. Le plan prévoit de réaliser tous ces projets pour toutes les communautés.

Villages cibles	Projets en priorité			
	Projets exécutés dans chaque village		Projets exécutés dans chaque zone	Projets exécutés dans chaque route
	Domaine d'amélioration de moyens d'existence	Domaine de cadre de vie	Domaine d'amélioration des établissements publics	Domaine essentiel

Kimwana	Promotion de la riziculture, labour à traction bovine, élevage, pisciculture, culture des légumes	Reboisement, installations d'AEP, foyers améliorés, Petits artisanats	Animateurs de santé (L'amélioration des établissements sanitaires et et scolaires n'est pas applicable puisque ceux de Kimpese est utilisé)	Réhabilitation de routes communautaire Assistants et renfort d'organisations villageoises
Ndembo	Labour à traction bovine, élevage, culture des légumes	Reboisement, installations d'AEP, foyers améliorés, Petits artisanats		
Wene	Labour à traction bovine, élevage, culture des légumes	Reboisement, installations d'AEP, foyers améliorés, Petits artisanats	Animateur de santé Amélioration des établissements sanitaires Amélioration des établissements scolaires	
Ndunguidi	Elevage, apiculture, culture des légumes	Reboisement, installations d'AEP, foyers améliorés, Petits artisanats		
Nkondo	Elevage, culture des légumes	Reboisement, installations d'AEP, foyers améliorés, Petits artisanats	Amélioration des établissements scolaires	
Kinanga	Labour à traction bovine, élevage, apiculture, culture des légumes	Reboisement, installations d'AEP, foyers améliorés, Petits artisanats		
Kisiama	Promotion de la riziculture, labour à traction bovine, culture des légumes	Reboisement, installations d'AEP, foyers améliorés, Petits artisanats	Animateur de santé Amélioration des établissements sanitaires Amélioration des établissements scolaires	
Mbanza Ndamba	Labour à traction bovine, élevage, pisciculture, apiculture, culture des légumes	Reboisement, installations d'AEP, foyers améliorés, Petits artisanats		
Kilueka	labour à traction bovine, élevage, culture des légumes	Reboisement, installations d'AEP, foyers améliorés, Petits artisanats	Amélioration des établissements scolaires	
Kilueka Site	Elevage, culture des légumes	Reboisement, installations d'AEP, foyers améliorés, Petits artisanats		

7.3.3 Arrangement d'échelles de projets et normes

(1) Contenu du programme de chaque village

Nous indiquons au tableau ci-après le contenu des programmes et leur envergure pour chaque village. Le contenu de chaque projet des programmes est indiqué dans les fiches de PP. (Voir l'annexe 6.11). L'étendue d'une action est déterminée d'après le relevé du PP de chaque village, pour les projets d'amélioration des moyens d'existence et pour les projets d'amélioration du cadre de vie (cf. tableaux ci-après). Dans ces tableaux, les chiffres relatifs au nombre de population et de ménages sont ceux obtenus par l'enquête de profil des villages déjà exécutée.

(2) Projets réalisés par zone

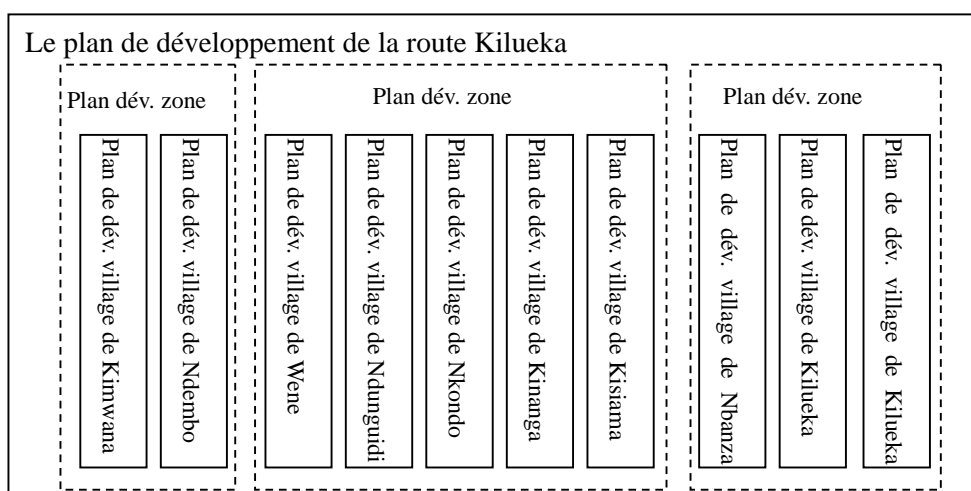
Les projets réalisés par zone concernent les projets d'amélioration de l'environnement sanitaire et les projets d'amélioration de l'environnement scolaire.

(3) Programme de réalisation des routes

Les projets d'entretien des routes communautaires sont vitaux pour le développement des communautés de la vallée, et sont donc à inclure impérativement dans le plan de développement.

7.3.4 Plan de développement communautaire de la route et chaque village

Le plan de développement communautaire de la route Kilueka est consisté en plan de développement communauté villagois incluant le plan de développement communauté de la route entier et le plan de développement communautaire des zones, comme indiqué ci-dessous, selon l'échelle de projet et les normes mentionné ci-dessus. Le plan de développement de communauté de la route est récapitulé comme PDM dans la table 7.2. En plus, on montre chaque plan de développement de village dans la table 7.3.



7.3.5 Plan d'action

Ce plan de développement est mis pendant 5 ans, qui sont consistés en 3 premiers années comme à court terme pour faire la fondation du plan de développement communautaire mené par des résidants et les 2 ans suivants comme le moyen terme après les 3 premiers années à la période s'étendant pour d'autres secteurs.

7.3.6 Evaluation de chaque projet

Lors de l'évaluation du plan de développement de la route de Kilueka nous avons calculé de mesurer l'ampleur des travaux. Dans le groupe des projets destinés à augmenter les moyens de vie, le projet de traction animale, pour un investissement de 17 000 \$ augmente les bénéfices de 19 500 \$ par an, le projet d'introduction de nouvelles variétés, pour un investissement de 7 660 \$ augmente les

bénéfices de 270 398 \$ par an, le projet de riziculture pour un investissement de 50 \$ augmente les bénéfices de 7 058 \$, le projet de transport des produits, pour un investissement de 400 \$ augmente le bénéfice de 71 \$ par an, le projet d'élevage, pour un investissement de 2 000 \$ augmente les bénéfices de 1 790 \$, le projet d'expéditions groupées augmente les bénéfices de 1 355 \$ par an pour 1500 m². Concernant les projets d'amélioration de l'environnement, aucun bénéfice n'est calculé en chiffre car ce sont des projets qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie. L'investissement du projet de développement des loisirs est de 200 \$ par manifestation, pour le projet de reboisement il est de 600 \$, pour le projet d'alphabétisation il est de 800 \$, pour le projet de petit artisanat, il est de 100 \$, pour le projet d'alimentation en eau il est de 35 000 \$, pour le projet des établissements sanitaires il est de 400 \$, pour le projet des établissements scolaires il est de 600 \$, et pour le projet d'entretien des routes communautaires de 5 040 \$.

PDM (Matrice de conception de projet) du plan de développement de la Route de Kilueka

PDM-0 Décembre 2009

Zone d'objet : Route de Kilueka

Période : de 2010 à 2014 (inclus la période de l'Etude)

Groupements ciblés : Riverains de la Route de Kilueka, personnels de DECO et DVDA, soit 4.100 personnes

Résumé du projet		Indicateurs principaux	Conditions extérieures
Objectif en amont	Les bénéfices de développement communautaire sont distribués dans la zone d'objet.	Le plan de développement est vulgarisé par les habitants mêmes.	
Objectif du projet	Les moyens d'existence, le cadre de vie communautaire et la capacité des organismes seront améliorés. La résistance aux différends sera renforcée. La capacité de soutien aux communautés et de suivi des DECO/DVDA sera renforcée.	<ul style="list-style-type: none"> · Un revenu moyen est monté par l'augmentation des moyens d'existence. · Residents sont satisfaits la vie dans la communauté sur des articles suivants par l'amélioration de cadre de vie : <ul style="list-style-type: none"> Tous les résidents peuvent avoir l'accès à l'eau potable L'éclairage désordre est disparu par la conscience naissante de conservation d'environnement naturel. Les salles de classe sont régulièrement ouvertes par l'implantation des enseignants. Les résidents peuvent être reçus les services médicaux par l'implantation d'infirmières. XX % des résidents comprennent la connaissance quant à la prévention. · Projets sont continués par le développement de capacité organisationnel. · Des assistances pour des communautés sont continués par le développement de capacité de C/P. 	
Résultats	<p>[Résultats achevés par le plan de développement villageois]</p> <p>A-1) La production agricole augmente.</p> <p>A-2) Le revenu augmente par l'amélioration des techniques de culture et par la diversification des produits agricoles.</p> <p>A-3) La production rizicole augmente par l'augmentation de la surface rizicole.</p> <p>A-4) La production d'élevage, de pisciculture et d'apiculture augmente.</p> <p>A-5) Le revenu non agricole augmente par les activités de production non agricole.</p> <p>B-1) La nutrition des habitants s'améliore par l'amélioration des moyens de d'existence.</p> <p>B-2) Les forêts sont préservées davantage avec amoindrissement de brûlis par la prise de conscience sur l'importance de conservation des forêts.</p> <p>B-3) Le nombre des habitants ayant accès facile à l'eau potable augmente par la suite de</p>	<p>Surface de labour à traction animale : la surface de culture par ménage en saison des pluies sera agrandie de 0.4 ha en average.</p> <p>Vente de produits agricoles : période de vente des légumes</p> <p>Surface rizicole : 2ha</p> <p>Vente de cochons : 40 (par groupe)</p> <p>Quantité de poissons pêchés :</p> <p>Production de miel : 150l/groupe</p> <p>Production de produits transformés :</p> <p>Nombre de transport de produits agricoles</p> <p>Amélioration nutritionnelle</p> <p>Surface reboisée</p>	<p>Environnements favorables à la continuité des activités des villageois dans la zone.</p> <p>Les angolais ne sont pas rapatriés.</p> <p>Les congolais ne rentrent pas.</p> <p>Aucune catastrophe naturelle .</p> <p>La politique favorisant le développement communautaire est</p>

	<p>l'aménagement de puits. B-4) Grâce aux activités des animateurs de santé, la morbidité diminue tangiblement. B-5) L'utilisation de foyers améliorés se généralise et le travail pour collecter de bois et faire la vaisselle est allégé. B-6) Le taux d'alphabétisation s'améliore par les activités d'alphabétisation.</p> <p>C-1) Les activités en groupement sont animées et la capacité d'organisation est renforcée. C-2) La base financière pour les activités en groupement est renforcée par l'exploitation du champ communautaire.</p> <p>[Résultats achevés par le plan de développement de zone] B-6) Les fonctions de centres de santé sont maintenues par l'organisation villageoise. B-7) Les fonctions des écoles sont maintenues par l'organisation villageoise.</p> <p>[Résultats achevés par le plan de développement de la route] A-6) Le revenu augmente par la collecte et l'expédition de produits agricoles en groupe. C-3) Les fonctions de la route sont maintenues par la continuation de l'entretien routier assurée par l'organisation villageoise.</p>	<p>Nombre des puits aménagés</p> <p>Nombre des patients de paludisme et de diarrhée Nombre de foyers améliorés</p> <p>Nombre de jours en classe</p> <p>Evolution du nombre de participants aux projets</p> <p>Bénéfice des champs</p> <p>Nombre de centres de santé réhabilités Nombre d'écoles réhabilitées</p> <p>Nombre d'utilisateurs du centre de regroupement</p> <p>Nombre de participants aux travaux d'entretien Le temps requis entre Kimpese et Kilueka</p>	<p>maintenue.</p>
<p>Activités</p>	<p>[Activités du plan de développement villageois] A-1-1) Elargir la surface des cultures par le projet de labours à traction animale A-1-2) Améliorer les techniques de culture et introduire de bonnes variétés par le projet d'introduction de nouvelles variétés A-2-1) Diversifier les cultures par le projet d'introduction de nouvelles variétés A-3-1) Elargir la surface rizicole et augmenter la production du riz par le projet de promotion de riziculture A-4-1) Augmenter le nombre de cochons à élever par le projet d'élevage A-4-2) Augmenter la production piscicole par le projet de pisciculture A-4-3) Augmenter la production du miel par le projet d'apiculture (A-5-1) Transformer les produits par le projet d'opération post-récolte et de transformation des produits agricoles.) (A-5-2) Transporter les produits par le projet de transport des produits.)</p> <p>Exécuter les projets de B-1-1) A-1-1) à A-5-2) B-2-1) Apprendre la préparation de semis des arbres, fruitiers et de Moringa et faire du reboisement des semis préparés par le projet de reboisement et de conservation des forêts B-3-1) Aménager des puits par le projet d'aménagement et d'entretien des installations d'AEP B-3-2) Renforcer les activités d'entretien par les bénéficiaires par le projet d'aménagement et</p>	<p>Apports</p> <p>Talents Personnels de DECO, DVDA, SENATRA, SNHR, SNCOOP (Province, District, Territoire et Secteur), de zone de santé, ingénieurs en riziculture de l'INERA</p> <p>Financement Coût de l'entreprise Labour à traction animale : 17.000 dollars (10 ensembles dont 4 sont exécutés par les PP) Introduction de nouvelles variétés : 7.680 dollars (384 p×20 dollars, prix de semences) Promotion de riziculture : 6.770 dollars (déjà introduite par PP) Elevage de cochon : 8.860 dollars (500 dollars/endroit, 1 mâle et 3 femelles) Pisciculture : 100 dollars (50 dollars/endroit, alevins) Apiculture : 2.430 dollars (810 dollars/endroit, boîte à miel etc.) Transport de produits : 250 dollars (déjà exécuté par PP)</p>	<p>Conditions préalables</p> <p>Aucun conflit important n'est survenu.</p> <p>Les villageois ont la volonté d'exécuter les projets.</p> <p>Le gouvernement encourage activement le développement de la zone .</p>

<p>d'entretien des installations d'AEP</p> <p>B-4-1) Former les animateurs par le projet d'amélioration de l'environnement sanitaire</p> <p>B-5-1) Vulgariser les foyers améliorés par le projet de foyer amélioré</p> <p>B-6-1) Exécuter l'enseignement d'alphabétisation par le projet d'alphabétisation</p> <p>Exécuter les activités de C-1-1) A-1-1) à B-6-1)</p> <p>C-1-2) Les activités en groupe de l'artisanat sont animées par le projet d'artisanat.</p> <p>C-1-3) La réunion sportive etc. est organisée par le projet de loisirs.</p> <p>C-2-1) Les champs communautaires sont exploités par le projet d'introduction de nouvelles variétés et d'amélioration du sol.</p> <p>[Activités du plan de développement de la zone]</p> <p>B-6-1) Les centres de santé sont bien entretenus par le projet d'amélioration de l'environnement sanitaire.</p> <p>[Activités du plan de développement de la route]</p> <p>A-6-1) La collecte et l'expédition de produits agricoles sont faites en groupe par le projet de coopération financière non remboursable de petite taille pour l'aménagement des centres de collecte et d'expédition de produits agricoles.</p> <p>C-3-1) L'entretien de la route est assuré continuellement par le programme de renforcement de l'organisation villageoise.</p>	<p>Reboisement : 1.000 dollars (100 dollars/endroit, semis)</p> <p>Installation d'AEP : 105.000 dollars (7.000 dollars/endroit. Le système est déjà aménagé à 2 endroits par PP)</p> <p>Animateurs de santé : 1.400 dollar (100 dollars / endroit / personne, théâtre en papier, kit d'examen de malaria)</p> <p>Foyer amélioré : Fabrication avec les matériaux locaux disponibles</p> <p>Alphabétisation : 1.000 dollars (100 dollars/endroit, manuels scolaires et tableaux noirs)</p> <p>Artisanat : 1.000 dollars (aiguilles à tricoter etc. déjà exécuté par PP)</p> <p>Loisirs : Frais d'organisation de réunion sportive, 200 dollars/village : (Frais de déplacement : 8 dollars, frais de nourriture : 12 dollars)</p> <p>Frais d'entretien</p> <p>Infrastructure de santé : 410 dollars (200 ~ 210 dollars / endroit / 5 ans, peintures etc.)</p> <p>Infrastructures scolaires ; 410 dollars (200 ~ 210 dollars / endroit / 5 ans, peintures etc.)</p> <p>Frais d'entretien de la route communautaire : 5.040 dollars/an</p>
---	---

Chapitre 8 Réalisation du projet à impact rapide

8.1 Calendrier des travaux

La première année des travaux est consacrée à l'étude, la deuxième année à la préparation du dossier d'appel d'offres pour sélectionner l'entrepreneur et aux travaux

Calendrier des travaux

Activités	【 Première année 】					【 Deuxième année 】											
	2008					2009											
	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.		
Etude in situ et analyse	■																
Plan, conception			■														
Calcul des coûts, plan de réalisation			■														
Préparation de l'appel d'offres					■												
Appel d'offres et sélection de l'entrepreneur								■									
Signature du marché									■								
Préparation des travaux										■							
Travaux										■							
Activités de gestion et d'entretien			■					■								■	

8.2 Préparation du dossier d'appel d'offres et sélection de l'entrepreneur

8.2.1 Grandes lignes des travaux

(1) Objectif des travaux

- Réfection de la route communautaire de Kilueka : revêtement latérite et une partie en béton
- Maître d'œuvre : Bureau de la JICA en RDC
- Surveillance des travaux : DVDA du Bas-Congo à Matadi

(2) Section de route réhabilitée

Longueur 17 970 m Voie principale 17 760 m (repère du levé N° 0+280+N°18+39,7

Embranchements 210 m (Du point N°16+950 à l'entrée de Kilueka)

(3) Durée des travaux

Avant amendement du contrat : 175 jours du 10 avril au 1^{er} octobre 2009

Après amendement du contrat : 220 jours du 10 avril 2009 au 15 novembre 2009

Etat de la route avant et après réfection

	Avant	Après
Surface de roulement	<ul style="list-style-type: none"> • Largeur 2.5 ~ 3.0m • Gros des nids de poule. Erosion par la pluie des parties en côte 	<ul style="list-style-type: none"> • Largeur 4.0m + bas-côtés 0.5m • Revêtement latérite : 15, 3 km • Revêtement béton : 2,7 km (tronçons de plus de 5 % de pente)
Pente longitudinale	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptée au relief • Grosses coupes, faibles remblais, nombreux dos d'âne très raides 	<ul style="list-style-type: none"> • On a évité les remblais et les coupes en suivant la pente longitudinale • Remblai de 0,5 – 1,0 m sur le tronçon Banzan Danba-Pont No.5
Ponts : 5	<ul style="list-style-type: none"> • Piliers en béton sur 1 pont, les 4 autres sont en fer et béton. • Plancher du pont très abîmé, nombreuses parties en fer corrodées, mais le pilier principal est bon • Le tablier de pont est pavé en pierre, mais il est cassé et s'effondre par endroits 	<ul style="list-style-type: none"> • Le pont N°5 est utilisé tel quel • Les piliers des ponts N°2 à 4 sont repeints, le béton réinjecté. Le tablier est utilisé tel quel. • Le pont N°1 a été augmenté d'un passage piétons
Drainage	<ul style="list-style-type: none"> • Les fossés le long de la route ne sont pratiquement pas aménagés. • Les buses transversales (26 buses) sont toutes ensablées sauf 1, et ne fonctionnent plus 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur toute la longueur aménagement de fossés de 30 à 50 cm de large/. • Pose d'un drain en L sur environ 800 m de la ville de Kimpese • Pose de 37 buses transversales
Entretien	<ul style="list-style-type: none"> • Le Salongo coupe l'herbe autour des villages, et fait les petites réparation de la chaussée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Structure d'un système d'entretien • Sélection de 3 personnes préposées à l'entretien dans chaque village • Stage de formation à l'entretien

8.2.2 Sélection de l'entrepreneur

L'ouverture des soumissions à eu lieu le 25 mars en présence de la DVDA. C'est l'entreprise AFRITEC qui a présenté l'offre la moins disante et a été en droit d'entamer les négociations contractuelles, au cours desquelles ont été discuté le plan de travail, le plan des machines, le contrôle de qualité vérifié le compte bancaire, les cautions, les modes de règlement. Aucun problème n'ayant été constaté, le marché a été signé avec AFRITEC pour un montant contractuel de 2 390 307,89 US\$ le 8 avril 2009. Le 1^{er} octobre, un amendement au contrat a augmenté le montant contractuel à 2 545 400,61 \$ US à cause de l'augmentation des prix unitaires du béton. Le marché s'est clôturé le 15 novembre 2009.

8.2.3 Suite des actions entre les négociations du marché et les travaux

(1) Action en rapport avec le marché

Date (2009)	Action	Délivrance	Organe de délivrance	Destinataire
8 avril	Signature du marché	Dans les trois jours qui suivent l'accusé de réception	Les deux parties	Les deux parties
9 avril	Notification de démarrage des travaux	Après la signature des travaux (le jour qui suit l'émission)	Bureau JICA en RDC	Adjudicataire
1 ^{er} octobre	Amendement du contrat	Montant et durée du contrat modifiés. Signature	Les 2 parties	Les 2 parties
13 octobre	Inspection des travaux	Inspection des travaux après 206 jours	Les 2 parties	Les 2 parties
XX novembre	Certificat de fin des travaux	A la fin des travaux	Contrôleur des travaux	JICA et entrepreneur
XX décembre	Formalités pour le paiement final	A la fin des travaux	JICA	Entrepreneur
XX décembre	Paiement du dépôt de 5%	Règlement après réception du certificat de garantie contre les vices	Bureau JICA RDC	Entrepreneur

(2) Actions en rapport avec le chantier

10 avril : cérémonie à l'intention des propriétaires de la terre sur le site de latérite

18 avril : cérémonie de démarrage des travaux sur le chantier :

25 mai : Cérémonie officielle

7 décembre : fermeture officielle du chantier (prévue)

8.3 Détail des travaux

8.3.1 Conception de la route

(a) Volume de circulation et type de véhicules	
	Situation
【Situation】 Catégorie de véhicules	de 【enquête CLER/secteur】 • Camions de transport des produits agricoles, camions de transport des produits de la vie courante
Volume	• Saison des pluies : 0 à 5 véhicules/jour saison sèche : 1 à 5 véhicules/jour

(b) Volume et catégorie de véhicules après la réfection	
	Définition
【Estimation】 Catégorie de véhicule	• 【Enquête CLER/secteur】 • Véhicules de transport publics (bus, taxis), camions de transport des produits agricoles, camions de transport des produits de la vie courante.
Volume programmé	• saison des pluies : 1 à 5 véhicules/jour, saison sèche 1 à 10 véhicules/jour • Les piétons et les bicyclettes l'emprunteront fréquemment étant une route communale
→ Le passage des véhicules de transport publics et des camions devrait doubler, pour atteindre 10 par jour. On a estimé que les piétons et les bicyclettes l'empruntent également	

(c) Définition des normes de la route	
	Définition
Vitesse de conception	En RDC la vitesse est normalisée à voies normales : 60km/h, traversée des villages 30km/h
Cotes	• La route est dimensionnée de manière à ce que les gros camions puissent passer sans problème, compte tenu des véhicules et du trafic prévus, et également des piétons, et de manière à ce que deux voitures puissent se croiser en conduisant lentement. • Pour que les gros véhicules puissent se croiser un refuge est installé tous les 300-500 m → Largeur 4.0m+ bas-côté 0.5m = 5 m au total Etant donné l'érosion des bas-côtés sur Au niveau des parties remblayées qui sont facilement érodées, les deux côtés ont été élargies de 1,0 m
Normes de revêtement	Fonction des catégories et du nombre de véhicules qui passent, des coûts et des normes de RDC → les routes communautaires sont en général en latérite. Pour ne pas les abîmer ont stoppe la circulation quand il pleut. L'érosion des pentes par l'eau de pluie est très importante, c'est pourquoi les parties au gradient supérieur à 5% sont bétonnées.
Coupe transversale	• Pour le drainage des eaux de pluie, la pente transversale est fixée à 5 %.
Fossés/buses transversales	• Pour évacuer les eaux de pluie des canaux en terres sont prévus tout le long de la route. Nous avons estimé la largeur des fossés à 30-50 cm en fonction des pluies annuelles moyennes. • Installation de buses transversales pour évacuer les eaux de pluie, d'une largeur permettant à un homme de rentrer à l'intérieur pour la nettoyer.
Ponts	• Normes permettant le passage de camions de 14 tonnes, fixées à partir de l'estimation des catégories de véhicules.

8.3.2 Catégorie de travaux

Les catégories de travaux représentées sont indiquées ci-après

Catégorie	Contenu
Frais de préparation et de remise en ordre (installation des bureaux, frais de fonctionnement courants)	Installation du bureau de chantier, transport des matériaux/machines/ouvriers, construction du site provisoire, achat/location des éléments utiles, installation de l'eau/électricité, entretien des bureaux, remise en ordre en fin de chantier.
Déblayage et démolition	Déblayage, Enlèvement du revêtement actuel, Enlèvement des buses de drainage
Terrassement	Excavation (route), Transport, Remblai, Protection des bas-côtés
Revêtement	Latérite, Béton
Ouvrages de drainage	Fossés en terre, Buses transversales, Canaux en L
Sécurité	Panneaux de signalisation Limitation de vitesse, pentes abruptes, rétrécissement de la chaussée
Ponts	Enlèvement du béton actuel, béton armé, armatures, maçonnerie, garde-corps (avec peinture)
Ouvrages provisoires	Canal d'évacuation provisoire (des ponts)

8.3.3 Plan des travaux

Processus de réalisation

Démarrage des travaux à partir des ponts N° 1 et N°2 dont les levés topographiques longitudinaux et transversaux sont terminés (N° 1+40 N° 4+50)

Une fois la passerelle provisoire du pont N° 2 en place, une autre équipe est envoyée sur le pont N° 2, pour travailler en parallèle. Le travail se fait autant que possible à partir du point le plus proche de la fin.

Une équipe sera sur le pont N° 1, une équipe s'occupera uniquement du revêtement béton.

Les fossés sont réalisés une fois que le revêtement latérite est terminé.

8.3.4 Contenu des réalisations

(1) Progression

Tâche	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.
Préparation des bureaux du chantier	*	***	**					
Levés topographiques	*	***	***	***	***	***	***	*
Déblayage	*	***						
Passerelles provisoires		***	*					
Enlèvement des structures en béton		*	*					
Nivellement et profilage		***	***	***				
Terrassement		***	***	***	***	***	***	
Revêtement latérite			***	***	***	***	***	***
Revêtement béton				***	***	***	***	***
Fossés			***	***	***	***	***	***
Ponts			***	***	***	***	***	***

(2) Situation de chaque catégorie de travaux

1) Préparation du chantier

- Bureau provisoire, centrale de béton, transport des engins

2) Levés topographiques

- Préparation des cartes, levés topographiques, levés d'étude, (utilisation de deux jeux de tachéomètres et de niveaux).

3) Déblayage

- Le travail est fait en deux fois avec les villageois qui coupent l'herbe puis enlève ensuite les racines.

4) Mis en place des passerelles provisoires sur les ponts

- A partir de début mai, installation des passerelles provisoires sur les ponts 1 à 4.

5) Essai des matériaux

- Prélèvement de latérite (5 endroits) et de sable (de rivière).

6) Enlèvement des structures en béton

- Retrait du revêtement en béton et des buses transversales en béton à la main et au bulldozer

7) Nivellement et profilage, terrassement

- Nivellement à la niveleuse automotrice élargissement et profilage au bulldozer

8) Revêtement latérite

- Transport de latérite en 5 endroits avec 5 camions-benne.
- Méthode : transport de la latérite en camion-benne épandage de la latérite à la niveleuse sur 30 cm profilage des pentes à la niveleuse compactage au rouleau vibreur.

9) Revêtement de béton

- Méthode : pose de la plateforme/essai de compactage coffrage et pose des ronds de fer pour protéger des cassures injection du béton protection (propreté).

- Pour faciliter le travail aménagement de chemins sur le côté pour le passage des engins et des personnes

. A raison de 8 heures de travail par jour les travaux ont duré 8 jours.

10) Travaux sur les ponts

- Le pont N° 1 a été entrepris en août, et l'injection du béton était terminé en octobre pour 4 ponts.
- Méthode : Retrait du béton existant, Peinture anticorrosion des piliers Coffrage et assemblage des ronds de fer Injection du béton/propreté Pose des rambardes.

11) Fossés et buses transversales

- L'excavation des fossés et des buses s'est faite manuellement à partir des points où le revêtement latérite était terminé.
- Les canaux en L sont un assemblage des buses actuelles et des buses injectées sur place. Elles ont été placées surtout dans la ville de Kimpese.

(3) Problèmes rencontrés au cours des travaux

1) Travail de l'entrepreneur

- La plupart des engins de l'entrepreneur sont très anciens et donc tombent régulièrement en panne, ce qui a entravé la progression des travaux. Malgré un supplément de pièces détachées et un nombre d'ouvriers augmenté, il n'y a pas eu d'amélioration notable.
- Les matériaux n'arrivaient pas régulièrement, en particulier le ciment, les matériaux de plate-forme, les ronds d'acier qui manquaient, ce qui a retardé le revêtement du béton.
- L'ingénieur et le contrôleur ne venaient pas régulièrement, ce qui a eu une incidence sur la progression et la qualité des travaux.

2) Emploi de la population locale

- La route réhabilitée avec ce projet devront être entretenues par les villageois. Pour renforcer leur sentiment d'appropriation, nous avons demandé et obtenu de l'entrepreneur qu'il fasse travailler le plus possible les bénéficiaires.
- Au début, les rapports étaient conflictuels avec l'entrepreneur par manque de communication. Par la suite une liste des personnes employées a été dressée, la communication a permis de mieux se comprendre et il y a eu moins de problèmes.

8.4 Considération environnementales et sociales

L'étude des considérations environnementales et sociales consiste à effectuer des mesures et à évaluer l'impact que le projet a ou peut avoir sur l'environnement et la société. Elle a été entreprise uniquement pour la réhabilitation de la route Kilueka dont les travaux pourraient entraîner des modifications négatives sur l'environnement. Nous avons établi la portée des incidences possibles en cours de réhabilitation (scoping). Ensuite nous avons fait une étude EEI, étudié les mesures appropriées, et mis en place un suivi des impacts en cours de travaux.

8.4.1 Lois, réglementation et organismes environnementaux

(1) Exigences constitutionnelles de protection de l'environnement en RDC

L'article 53 de la constitution de RDC stipule que « Toute personne a droit à un environnement sain et qui est favorable à son plein développement », « L'environnement doit être protégé », « L'État doit s'occuper de la protection de l'environnement et de la santé des populations ».

L'article 123 de la Constitution prévoit l'adoption de lois futures concernant, notamment, «la protection de l'environnement et le tourisme. L'article 203 permet la coopération entre le gouvernement central et les administrations provinciales pour la protection de l'environnement, des sites naturels et des paysages, et pour la conservation de ces sites.

(2) Cadre juridique national en matière de gestion de l'environnement

En RDC, les études d'impacts environnementaux et sociaux ne sont pas toujours intégrées de manière systématique dans la planification des projets. Il n'existe pas encore de politique de gestion de l'environnement sur le plan national, ni de procédures d'étude d'impact environnemental et social, ni de directives environnementales.

(3) Cadre institutionnel national en matière de gestion de l'environnement

En dépit de la création du Ministère de l'Environnement en 1975 et l'instauration des comités interministériels pour l'environnement, la protection de l'environnement n'a pas été considérée comme une priorité pour les gouvernements. Les multiples instituts, réseaux nationaux, centres ou services nationaux, directions techniques, commissions provinciales et comités locaux étaient uniquement créés pour répondre à des situations d'urgence ou à la pression de la communauté internationale.

8.4.2 Méthodologie de l'étude sur les considérations environnementales et sociales

La RDC n'ayant pas encore mis en place des politiques, des procédures et des directives nationales d'évaluations environnementales, les procédures de la JICA seront appliquées aux considérations environnementales et sociales liées à ce projet de développement communautaire.

(1) Directives de la JICA en matière de considérations environnementales et sociales

Le processus d'étude des directives est le suivant : Classification des projets en 3 catégories en fonction du degré d'impact environnemental et social (Décide de la réalisation d'une EEI ou d'une EIE) Etablissement provisoire de la portée des incidences Préparation des termes de référence provisoires pour l'étude des considérations environnementales (sur la base de l'étude de portée des incidences) Réalisation d'une étude environnementale initiale ou d'une étude d'impact environnemental Suivi Evaluation

(2) Classification

Pour les projets examinés sous son autorité, la JICA a établi des directives en matière de considérations environnementales et sociales. Selon ces lignes directrices, les projets sont classés en trois catégories en fonction de l'ampleur des impacts sociaux et environnementaux. La classification prend en considération les caractéristiques du projet, son emplacement, le degré de sensibilité du milieu dans lequel il est implanté, l'ampleur et la nature des impacts et les modifications du milieu naturel et humain attendues.

8.4.3 Résultats de l'étude sur les considérations environnementales et sociales

(1) Classification dans les catégories et critères

L'étude sur les considérations environnementales de notre projet a été exécutée d'après l'analyse des documents existants et d'après les ateliers auxquels ont participé les villageois, en particulier les intéressés et après investigations sur le terrain avec les responsables du secteur. Il en résulte que l'étude est classée dans la **catégorie B** car elle vise à augmenter les revenus, améliorer le niveau de vie, renforcer les fonctions communautaires par le biais de l'amélioration de la productivité agricole et sur la base d'une cohabitation entre les villageois et les réfugiés et du fait que les projets pilotes ne devraient pas avoir d'impact négatif important ou irréversible sur l'environnement et la société.

Bien que la réhabilitation prévue pour la route de Kilueka dans le cadre du Projet à impact rapide ait de nombreux effets positifs sur la communauté, certains impacts négatifs se feront sentir sur le milieu naturel, notamment la poussière pendant la construction, mais ces impacts devraient être facilement minimisés et contrôlés si les mesures appropriées sont prises.

(2) Etablissement de la portée des incidences ou définition préliminaire du champ de l'étude (Effets négatifs, mesures d'atténuation envisagées et alternatives)

1) EPI préliminaire à l'aide du formulaire JICA

La portée des incidences (scoping) est établie à partir des ateliers destinés aux agriculteurs concernés qui ont permis de comprendre le contenu des projets et les travaux prévus pour le plan. Les administrations ont été consultées concernant la propriété des terres d'emprise de la route et sur les questions environnementales. Le scoping a concerné les travaux de réhabilitation de la route de Kilueka et dégagé les mesures d'atténuation suivantes.

Composantes Environnementales		Évaluation	Possible négative Impacts	Mesures d'atténuation
Environnement Social	Déplacement involontaire	C	La possibilité de déplacer les populations est bien moindre puisque assez d'espace existe déjà pour la route; cependant, quelques maisons trop proches pourraient être touchées en cas d'extension prononcée	- Eviter les réinstallations en sélectionnant la location des structures avec le minimum d'influence
	Utilisation des terres et des ressources locales	B	Possibilité de pertes des cultures et des terres arables par les sites d'emprunts, zones de dépôt ou déchargement des emprises	- Saisir la population à l'avance pour éviter la destruction des cultures
	Conflit local d'intérêt	C	Destruction d'arbres utiles, de forêts sacrées ou de cimetières. Dégradation des us et coutumes locaux du fait de l'installation du personnel de l'entreprise dans une localité.	- Sensibiliser les conducteurs d'engins au respect du patrimoine et le personnel au respect des us et coutumes locaux, par des réunions et l'intégration dans le règlement intérieur à afficher au niveau de la base
	Droit de l'eau et Admission	C	Les travaux de construction peuvent entraîner la destruction des accès riverains actuels	- Rétablir tous les accès aux pistes débouchant sur les axes routiers

	Santé et assainissement	B	Les problèmes liés à l'assainissement et au drainage peuvent causer les maladies des vecteurs.	- Installation de buses et autres installations de drainage là où c'est nécessaire
	Risques de désastres et maladies infectieuses telles le VIH/SIDA	C	Le brassage du personnel avec les populations locales va certainement induire des aventures amoureuses qui vont se solder par la prolifération des IST et SIDA	- Mener une campagne de sensibilisation poussée à l'intention des populations et des ouvriers
	Erosion du sol	C	L'aménagement du système de drainage concentre le ruissellement des eaux en temps de pluie, ce qui a pour conséquence l'augmentation de la vitesse de ruissellement donc du phénomène d'érosion. Aussi certains tronçons de route se trouvent le plus souvent en profil de déblai-remblai, ce qui expose le talus de remblai au phénomène d'érosion	- recouvrir le talus de remblai de terre végétale dès la fin des travaux et avant la saison des pluies et planter au besoin
	Situation hydrologique	C	Les particules arrachées au cours du ruissellement vont chavirer dans les cours d'eau empêchant leur utilisation surtout pendant la période de chantier, ce qui pourra aussi à la longue causer le relèvement des lits des cours d'eau et leur disparition éventuelle si rien n'est fait	- Protéger le réseau d'assainissement et de drainage par la maçonnerie ou le bétonnage au niveau des pentes critiques
	Diversité des animaux et des plantes	C	Le dégagement des emprises pendant la période de travaux de construction entraînera la perte du couvert végétal et de quelques espèces fauniques	- Réduire au maximum les dégagements d'emprise au niveau des aires protégées.
	Paysage	C	La recherche de matériaux (sites d'emprunts latéritiques et de carrière) peut dénaturer le paysage, bien que plusieurs sites existent déjà le long de la route	- considération sur le type et la conception des structures
Pollution de l'environnement	Pollution de l'air	B	Les poussières et émanations des gaz issus des travaux vont polluer l'air	- Arroser systématiquement toutes les zones susceptibles de produire des poussières - Exiger le port de masque à poussière aux ouvriers
	Pollution de l'eau	C	Le lessivage des terres souillées soit par des hydrocarbures soit par des matériaux de construction laissés sur place, soit par des particules arrachées par les eaux de ruissellement et déposées dans les cours d'eau polluent les eaux	- Interdire la vidange des véhicules et engins le long de la route ou sur le sol nu - Manipuler les produits bitumineux et les peintures avec précaution afin d'éviter qu'ils souillent le sol et l'eau - Les points d'approvisionnement en eau des citernes d'arrosage ne doivent se situer ni en amont ni au droit des points d'utilisation des populations
	Pollution du sol	C	Au niveau des aires d'entretien des véhicules et engins et de leur approvisionnement en carburant, la pollution peut être due au versement accidentel des hydrocarbures	- Interdire la vidange des véhicules et engins le long de la route ou sur le sol nu - Manipuler les produits bitumineux et les peintures avec précaution afin d'éviter qu'ils souillent le sol et l'eau
	Déchets	C	Proviennent des matériaux de purge ou de curage et des matériaux mis en dépôt sur les sites de construction	- Traitement approprié des sols résiduels
	Bruits et vibrations	C	Ils sont dus au transport des matériaux et à la circulation des engins lors des travaux	- Gestion appropriée des sites de construction - Utiliser des types de machines à faible pollution
	Risques d'accident	B	Les risques d'accident sont nombreux aussi bien pendant la phase de réhabilitation que celle de fonctionnement de la route.	Interdire le travail de nuit, limiter les vitesses aux voisinages des habitations, aires protégées et au vu des animaux. Interdire la consommation alcool/drogue en chantier

Catégorie d'évaluation : A: Sérieux impacts prévus B: Impacts existants C: Peu d'impacts négatifs/Impacts négatifs possibles au niveau de la planification, D: Ne fait l'objet de EEI et/ou EIA puisque aucun ou très peu d'impacts négatifs .

2) Mesures de remplacement et d'atténuation envisagées

Pour les catégories B et C, nous avons mis en place des mesures de remplacement ou des mesures d'atténuation ainsi qu'une étude des mesures de protection. Deux types de mesures de remplacement ont été proposés pour protéger l'environnement naturel et social (1) réduire la largeur de la chaussée (2) faire une déviation pour protéger des impacts.

- (a) Réduire la largeur de la chaussée sur toute sa longueur aurait un impact négatif sur le développement économique du secteur car elle a été fixée en fonction des prévisions de trafic. Réduire la largeur sur quelques tronçons n'aura pas une grande incidence sur le trafic, et ne devrait pas poser de problème.
- (b) Faire une déviation augmenterait les coûts et le nouveau tronçon de déviation aurait sa propre incidence environnementale et sociale.

Aucune mesure de remplacement ne sera donc prise pour les réhabilitations de la route de Kilueka, et nous adopterons le projet initial. En revanche nous adopterons les mesures d'atténuation suivantes, compte tenu de l'impact inévitable sur l'environnement social et environnemental.

Composantes Environnementales		valuatic	Impact négatif possible	Mesures d'atténuation envisagées
Environnement Social	Déplacement involontaire	C	La possibilité de déplacer les populations est bien moindre puisque assez d'espace existe déjà pour la route; cependant, quelques maisons trop proches pourraient être touchées en cas d'extension prononcée	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter les réinstallations en sélectionnant la location des structures avec le minimum d'influence - Préparer des plans d'action considérant la procédure de réinstallation et l'appui aux déplacés - Sensibiliser les populations à la non occupation des emprises de la route
	Utilisation des terres et des ressources locales	B	Possibilité de pertes des cultures et des terres arables par les sites d'emprunts, zones de dépôt ou déchargement des emprises	<ul style="list-style-type: none"> - Saisir la population à l'avance pour éviter la destruction des cultures - Sensibiliser les populations à la non occupation de l'emprise de la route -
	Conflit local d'intérêt	C	Destruction d'arbres utiles, de forêts sacrées ou de cimetières. Dégradation des us et coutumes locaux du fait de l'installation du personnel de l'entreprise dans une localité.	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre les dispositions nécessaires avec les autorités compétentes (chefs traditionnels, populations et la mission de contrôle avant toute action - Sensibiliser les conducteurs d'engins au respect du patrimoine et le personnel au respect des us et coutumes locaux, par des réunions et l'intégration dans le règlement intérieur à afficher au niveau de la base -
	Droit de l'eau et Admission	C	Les travaux de construction peuvent entraîner la destruction des accès riverains actuels	<ul style="list-style-type: none"> - Rétablir tous les accès aux pistes débouchant sur les axes routiers
	Santé et assainissement	B	Les problèmes liés à l'assainissement et au drainage peuvent causer les maladies des vecteurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de buses et autres installations de drainage là où c'est nécessaire
	Risques de désastres et maladies infectieuses telles le VIH/SIDA	C	Le brassage du personnel avec les populations locales va certainement induire des aventures amoureuses qui vont se solder par la prolifération des IST et SIDA	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser le personnel sur la protection contre les IST/SIDA - Mener une campagne de sensibilisation poussée à l'intention des populations et des ouvriers

Catégorie d'évaluation : A: De sérieux impacts sont attendus, B: Quelques impacts sont attendus, C: Impacts négatifs mineurs/Impacts négatifs possibles plus tard dans la planification, D: Ne fait l'objet de IEE et/ou EIA puisque aucun ou quelques impacts négatifs sont attendus.

Composantes Environnementales		valuatic	Impact négatif possible	Mesures d'atténuation envisagées
Environnement Naturel	Eaux souterraines	C	Au niveau des aires de lavage et des vidanges, le déversement des hydrocarbures au sol peut entraîner la souillure de la nappe phréatique	<ul style="list-style-type: none"> - Interdire la vidange des véhicules et engins sur le sol nu - Bétonner les aires de vidange, de lavage des véhicules et engins et de stockage des produits toxiques - Manipuler les produits bitumineux et les peintures avec précaution afin d'éviter qu'ils souillent le sol et l'eau
	Erosion du sol	C	L'aménagement du système de drainage concentre le ruissellement des eaux en temps de pluie, ce qui a pour conséquence l'augmentation de la vitesse de ruissellement donc du phénomène d'érosion. Aussi certains tronçons de route se trouvent le plus souvent en profil de déblai-remblai, ce qui expose le talus de remblai au phénomène d'érosion	<ul style="list-style-type: none"> - recouvrir le talus de remblai de terre végétale dès la fin des travaux et avant la saison des pluies et planter au besoin
	Situation hydrologique	C	Les particules arrachées au cours du ruissellement vont chavirer dans les cours d'eau empêchant leur utilisation surtout pendant la période de chantier, ce qui pourra aussi à la longue causer le relèvement des lits des cours d'eau et leur disparition éventuelle si rien n'est fait	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger le réseau d'assainissement et de drainage par la maçonnerie ou le bétonnage au niveau des pentes critiques
	Diversité de la faune et de la flore	C	Le dégagement des emprises pendant la période de travaux de construction entraînera la perte du couvert végétal et de quelques espèces fauniques	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire au maximum les dégagements d'emprise au niveau des aires protégées. - Ne permettre ni sites d'emprunts, ni implantation de base vie - Nous demanderons à l'entrepreneur de ne couper que le strict minimum d'arbres en bordure de route
	Paysage	C	La recherche de matériaux (sites d'emprunts latéritiques et de carrière) peut dénaturer le paysage, bien que plusieurs sites existent déjà le long de la route	<ul style="list-style-type: none"> - considération sur le type et la conception des structures - Considération de couverture végétale sur les structures

Catégorie d'évaluation : A: De sérieux impacts sont attendus, B: Quelques impacts sont attendus, C: Impacts négatifs mineurs/Impacts négatifs possibles plus tard dans la planification, D: Ne fait l'objet de IEE et/ou EIA puisque aucun ou quelques impacts négatifs sont attendus.

Composantes Environnementales		valuatic	Impact négatif possible	Mesures d'atténuation envisagées
	Pollution de l'air	B	Les poussières et émanations des gaz issus des travaux vont polluer l'air	<ul style="list-style-type: none"> - Arroser systématiquement toutes les zones susceptibles de produire des poussières (zones des travaux surtout au niveau des habitations, en moyenne 3 fois par jour - Arrêter les moteurs des engins et véhicules lorsque ces derniers sont garés - Exiger le port de masque à poussière aux ouvriers qui doivent en être dotés par l'entreprise
	Pollution de l'eau	C	Le lessivage des terres souillées soit par des hydrocarbures soit par des matériaux de construction laissés sur place, soit par des particules arrachées par les eaux de ruissellement et déposées dans les cours d'eau polluent les eaux	<ul style="list-style-type: none"> - Interdire la vidange des véhicules et engins le long de la route ou sur le sol nu - Manipuler les produits bitumineux et les peintures avec précaution afin d'éviter qu'ils souillent le sol et l'eau - L'entreprise doit disposer des produits absorbants permettant de pallier les cas de déversements accidentels de produits toxiques - Les points d'approvisionnement en eau des citernes d'arrosage ne doivent se situer ni en amont ni au droit des points d'utilisation des populations

	Pollution du sol	C	Au niveau des aires d'entretien des véhicules et engins et de leur approvisionnement en carburant, la pollution peut être due au versement accidentel des hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> - Interdire la vidange des véhicules et engins le long de la route ou sur le sol nu - Manipuler les produits bitumineux et les peintures avec précaution afin d'éviter qu'ils souillent le sol et l'eau - L'entreprise doit disposer des produits absorbants permettant de pallier les cas de déversements accidentels de produits toxiques - Bétonner les aires de vidange, de lavage des véhicules et de stockage des produits toxiques, à défaut d'utiliser des récipients étanches pour la vidange
	Déchets	C	Provient des matériaux de purge ou de curage et des matériaux mis en dépôt sur les sites de construction	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement approprié des sols résiduels
	Bruits et vibrations	C	Ils sont dus au transport des matériaux et à la circulation des engins lors des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion appropriée des sites de construction - Utiliser des types de machines à faible pollution
	Risques d'accident	B	Les risques d'accident sont nombreux aussi bien pendant la phase de réhabilitation que celle de fonctionnement de la route.	Interdire le travail de nuit, limiter les vitesses aux voisinages des habitations, aires protégées et au vu des animaux. Interdire la consommation alcool/drogue en chantier

Catégorie d'évaluation : A: De sérieux impacts sont attendus, B: Quelques impacts sont attendus, C: Impacts négatifs mineurs/Impacts négatifs possibles plus tard dans la planification, D: Ne fait l'objet de IEE et/ou EIA puisque aucun ou quelques impacts négatifs sont attendus.

(3) Etude EEI

L'étude s'est présentée comme suit.

1) Objectif

- Saisir les conditions physiques, naturelles et socio-économiques actuelles de l'axe routier et ses environs
- Etablir les grandes lignes d'un plan de gestion environnementale y compris les mesures d'atténuation et le plan de surveillance.

2) Contenu

- a) Raison de la classification
- b) Résumé du projet : Travaux de réfection routiers sur 18 km et de réhabilitation de 5 ponts
- c) Conditions environnementales de la zone du projet
- d) Système de considération environnementale en RDC
- e) Eléments de l'impact environnemental définis lors de l'établissement de la portée des incidences
- f) Mesures d'atténuation et Plan de suivi
- g) Informations utiles

(4) Suivi

Les éléments d'impact environnementaux des travaux de réfection de la route Kilueka ont été signalés à l'entrepreneur accompagnés des mesures d'atténuation ci-dessous, lesquelles sont vérifiées tous les mois par le contrôleur des travaux.

1) Eléments d'impact environnemental

Composant	Méthode de suivi	Résultats du suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Respect des coutumes et de la façon de vivre • Protection des ressources • Protection contre les risques de maladies et infections (HIV/SIDA) 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les mois on vérifie que le règlement est toujours en place • Vérification du contenu et du nombre de réunions • Vérification du nombre de campagne de sensibilisation aux maladies infectieuses 	<ul style="list-style-type: none"> • Les réunions avec les ouvriers se tiennent tous les lundis. • Le règlement est correctement apposé dans le bureau • Pendant les travaux l'ONG CRAFOD a mené une campagne de sensibilisation aux maladies infectieuses et au SIDA dans les villages (avec distribution de préservatifs)
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'accès aux écoles, centres de santé, marchés, routes 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification de l'emplacement des voies d'accès 	<ul style="list-style-type: none"> • En août un accès a été coupé par les travaux mais il a été tout de suite rétabli par une route provisoire.
<ul style="list-style-type: none"> • Vérification de la sécurité du constructeur 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification de l'affectation des outils • Relevé des accidents 	<ul style="list-style-type: none"> • Les outils sont correctement utilisés • Aucun accident n'a été enregistré
<ul style="list-style-type: none"> • Apparition de maladies dues au manque d'hygiène 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification de l'installation et de l'utilisation des toilettes • Vérification des conduites d'évacuation • Vérification des réunions 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 toilettes ont été installées sur le site et sont correctement utilisées. • Une conduite d'évacuation a été installée pour évacuer l'eau des bureaux • Les réunions se tiennent tous les lundis
<ul style="list-style-type: none"> • Accidents de la route 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification du nombre de travail de nuit et avertissement préalable • Respect et adéquation des limitations de vitesse • Vérification du nombre d'accidents 	<ul style="list-style-type: none"> • Le travail de nuit a été réalisé 8 fois. Le contrôleur de chantier a vérifié la sécurité du travail • Aucun accident n'a été enregistré
<ul style="list-style-type: none"> • Atténuation des bouchons 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des panneaux de signalisation routière • Vérification des déviations • Vérification du contrôle routier 	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs fois on a constaté que les panneaux n'étaient pas posés avant et après les travaux. La situation a été rétablie tout de suite. • Les déviations ont été prévues pour les 7 endroits bétonnés de la route et pour les 4 ponts • Les limitations de trafic ont été annoncés 2 fois sur la radio locale.
<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de cultiver sur l'emprise de la route (5m) 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des annonces • Vérification du nombre de plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> • L'annonce des limitations de circulation a été faite une fois à la radio locale. • Il y a eu 2 plaintes concernant les terres le long de la route. Après vérification auprès des autorités, il s'est avéré que les plaignants n'étaient pas propriétaires, donc la plainte a été rejetée.
<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement non spontané 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de maisons déplacées • Nombre de terres déplacées • Nombre d'indemnités 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun déplacement de maison ou de terre n'a été observé

2) Eléments d'impact environnemental

Composant	Méthode de suivi	Résultats du suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Pollution de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le nombre de stagnations d'eau et les lieux • Vérifier le nombre d'assainissements et leur exhaure. • Vérifier les déchargements de terre dans la rivière • Vérifier le nombre de plaintes • Installations de points de lavage et utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun point d'eau stagnante n'a été relevé • Une canalisation d'évacuation est installée entre le bureau du chantier et le fossé de la route. • Aucune décharge de terre n'a été observée dans la rivière • Nombre de plaintes : Aucune • Les lieux de lavage des engins ont été confirmés

• Erosion des sols, pollution	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des mesures de lutte contre l'érosion des sols • Vérification des terres excavées 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur le remblais, des structures de protection de la végétation ont été installées • Les pentes coupées ne demandent pas de mesure particulière car la terre tient bien et est dure • Les terres excavées pour la route sont jetées à la fin des travaux
• Pollution atmosphérique	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des arrosages • Directives et mise en œuvre des réunions • Situation de l'utilisation des masques 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les matins, les environs des villages situés dans le secteur des travaux ont été arrosés. • Les réunions se tiennent tous les lundis • Les ouvriers de la centrale à béton portaient des masques
• Bruits et vibrations	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nuits travaillées • Utilisation des engins 	<ul style="list-style-type: none"> • Le travail de nuit est arrivé 8 fois, dans des lieux éloignés des agglomérations. • Difficile d'utiliser des engins peu bruyants et qui vibrent peu en RDC. Dans les environs des villages le travail se fait de jour. Les travaux se font manuellement.

8.4.4 Utilisation des terres sur l'emprise des travaux

(1) Utilisation des emprises de la route pour des champs agricoles

Les terres sont cultivées en bordure de la route à l'intérieur de la zone prévue par la loi comme étant une zone domaniale (5 m de part et d'autre des routes à desserte agricole, 10 m pour les nationales). Avant les travaux la population a été avertie de ne cultiver que des cultures à cycle court.

Malgré cela, certains agriculteurs ont planté du manioc près de la route malgré les nombreux avis. Le chef de secteur de Kimpese a donné l'ordre de poursuivre les campagnes de sensibilisation auprès de ceux qui ne respectent pas les instructions et de les avertir que s'ils ne suivent pas le mot d'ordre ils perdront leurs récoltes.

(2) Contribution symbolique aux propriétaires terriens

La loi foncière en vigueur reconnaît les propriétaires terriens traditionnels (chefs de terres) comme ayant un droit de regard sur l'utilisation des terres qu'ils ont acquises de génération en génération en milieu rural. Puisque les travaux vont passer dans des bois sacrés appartenant aux villages ou utiliser des sites d'emprunt, nous avons demandé la permission aux chefs de terres à qui une petite contribution traditionnelle a été versée (pour l'achat de cola ou du vin selon la tradition). La permission nous a été accordée. Les chefs de village se sont engagés à informer les chefs de terres que rien de plus que la contribution traditionnelle ne doit être demandé aux entreprises qui seront chargées de la réhabilitation de la route, attendu que la route sera pour le bénéfice des villageois.

Chapitre 9 Conclusions et recommandations

9.1 Enseignements du projet à impact rapide

Pour le projet à impact rapide qui concerne la réfection d'un tronçon de la route Kimpese-Kilueka, un marché a été signé avec un entrepreneur local, notre étude s'étant chargée du contrôle des travaux. Le tronçon réhabilité est long de 18 km, large de 4 m, avec des bas-côtés de 0,5

m. Les réhabilitations concernent la pose d'un revêtement latérite sur 85 % de la longueur et d'un revêtement béton sur le reste (15 %), les travaux sur 5 ponts (dont 4 réhabilités), 37 ouvrages de traversée de la route d'une largeur de 30 à 50 cm et un fossé de drainage de l'eau sur toute la longueur.

9.1.1 Coût approximatif

Le coût approximatif a été établi comme suit à titre de référence pour les projets de réfection de routes prévus dans l'avenir.

- Coût total des travaux 2.545.400,61us\$ \approx 226.541.000 yens
- Coût des travaux au km 141.400us\$/km \approx 12.586.000 yens /km
- Coût des travaux par type de travail

Taux de change 1 US\$ = 89,00 yens

	Montant total (US\$)	Montant total (yens)	Prix unitaires au km (yens)
Couverture de latérite	1.213.000	107.972.000	7.057.000
Couverture de béton	1.087.000	96.775.000	35.842.000
Ponts	57.890	5.152.000	1.030.000

- Le coût des travaux de revêtement inclut les travaux de génie civil, les travaux de revêtement eux-mêmes et les travaux de fossé d'évacuation.
- Le coût total des travaux comprend, en plus des éléments ci-dessus, le coût de la gestion des chantiers, le coût du retrait des installations existantes, le balisage et le coût des installations provisoires.

9.1.2 Capacités de l'entrepreneur

L'entrepreneur a été sélectionné sur appel d'offres. C'est le soumissionnaire le moins disant, la société AFRITEC qui a remporté le marché. Cet entrepreneur, qui se place dans la classe A en RDC en ce qui concerne les réalisations et le chiffre d'affaires, a aussi une grande expérience des travaux routiers. Il possède donc des capacités techniques qui lui permettent d'exécuter sans problème des travaux de ce niveau. Cependant ces engins sont vieux et dégradés, et son nombre de techniciens insuffisant, ce qui a eu un fort impact sur le calendrier d'exécution.

Comme contre-mesures, nous proposons de fixer la période des travaux en tenant pleinement compte de la saison des pluies, d'évaluer les capacités des entrepreneurs lors de la soumission, de juger de leur expérience et de leur réputation sur des travaux passés, et de répercuter le parc d'engins et l'état de marche des machines sur l'évaluation.

Lors de l'exécution, il est essentiel de rester en contact avec le siège de l'entrepreneur dès la signature du contrat afin de le manque d'équipements sur place. Les techniciens doivent régulièrement rapporter au siège l'état d'avancement des travaux, et en cas de problème le nombre de techniciens doit être rapidement augmenté et des mesures, remplacement y compris, finalement prises.

Par le biais de cette étude, nous avons constaté que, aux environs de Kinshasa et de la province du Bas-Congo seuls les grands entrepreneurs (AFRITEC, 3-4 entreprises privées dont les entreprises internationales et le direction des routes (O.R.) du Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics) peuvent réaliser des travaux de réfection de route d'envergure supérieure à la moyenne en répartissant les chantiers et avec plusieurs brigades. Lors de notre appel d'offres le plus gros

entrepreneur de RDC a soumis une offre de 1,8 fois le prix d'adjudication. Pour ce qui est des autres entrepreneurs, ils ont été jugés incompétents pour des travaux à programme complexe à cause du nombre d'engins possédés et de la qualité de leurs techniciens.

Par conséquent, dans l'avenir, au moment de l'étude pour des travaux de réfection de route similaires, compte tenu de la qualité des travaux demandée et du calendrier, il faut établir un devis d'un montant pouvant être accepté par les grandes entreprises, et tenir compte de l'expérience et du niveau technique du soumissionnaire.

9.1.3 Emploi des habitants comme main-d'œuvre

Au Congo, la réfection de routes communautaires par revêtement de sable se fait avec le système HIMO d'emploi des habitants dans le cadre de l'aide CTB. Ici nous avons utilisé un entrepreneur, mais comme après la réhabilitation il fallait établir un système d'entretien avec les villageois, nous avons demandé à l'entrepreneur d'utiliser les villageois comme ouvriers, ce qu'il a fait.

Toutefois pour l'engagement, il y a eu des problèmes tels que (1) l'insatisfaction des habitants concernant le salaire, (2) le temps de travail réduit des habitants, (3) la baisse de la qualité du travail, etc. pour lesquels nous avons demandé des mesures par le biais des Duki. Par ailleurs, le nombre de travailleurs nécessaires n'a pas pu être obtenu à la période des travaux agricoles, certains ont arrêté à cause de la dureté du travail, ce qui fait qu'il est difficile de dire que les travaux ont été sans problème.

Pour ces travaux il était difficile d'utiliser uniquement les villageois, et il est essentiel que les ouvriers acquièrent des connaissances techniques à travers des emplois à long terme sur les chantiers afin d'accélérer le programme des travaux. Dans le futur, lors du recrutement des villageois pour des projets similaires, nous suggérons de discuter au préalable le contenu des travaux, le nombre de personnes employées et les méthodes avec le Duki afin d'éviter tout problème inutile.

9.2 Poursuite du monitoring du projet pilote

Lors des études de la première et de la deuxième année, nous avons effectué l'étude du développement communautaire et de l'entretien des routes centrée sur les habitants, et nous avons établi des projets. Dans de nombreux cas, les effets de la plupart des PP réalisés en relation avec le plan de développement communautaire ne sont pas encore visibles. Le plan de développement communautaire s'appuyant fortement sur les produits agricoles dont la production varie en séquence chronologique et qui sont utilisés par les villageois et les organisations villageoises pour leur consommation personnelle, il est recommandé de poursuivre les vérifications effectuées par le biais des PP au-delà des travaux effectués pendant la saison des pluies.

Le Monitoring 6 mois après la fin de l'étude de la deuxième année, pourrait voir émerger des écarts de durabilité du projet entre les routes, entre les villages, entre les groupes, et des directives

pour le renforcement des organisations villageoises pour l'avenir.

Lors du Monitoring évoqué ci-dessus, il sera nécessaire de faire attention aux bénéficiaires et non-bénéficiaires du village. A mesure que le temps passe et que les avantages du projet de développement communautaire et ses bénéficiaires sont mis en évidence, il est indéniable que des conflits peuvent surgir entre les habitants, pour des questions d'envie ou de jalousie. Si ce type de problèmes tend à apparaître, l'analyse de ses sources et des efforts permettra de renforcer les effets de ce projet pour les réduire et d'aider à la réalisation du projet dans des zones similaires à la zone concernée, en particulier dans les zones post-conflit.

De plus, un projet d'entretien des routes centré sur les villageois a été établi. Parmi les deux tracés de la zone concernée, l'organisation d'entretien des routes (CLER Kiasungua) existante créée avant l'exécution du projet a été définie pour l'entretien de la route de N'kondo. Il est prévu que le comité de développement communautaire créé dans ce projet fonctionne comme organisation d'entretien pour la route de Kilueka dont le système restait à établir. La comparaison de ces tracés servira de référence pour sélectionner ou créer une organisation d'entretien adaptée lors de l'établissement des futurs projets de réfection de routes communautaires au Congo.

Par ailleurs, l'effet de corrélation entre la réfection de la route communautaire qui s'achève à l'étape finale de l'étude de la deuxième année, et les autres PP concernant la communauté devrait aussi faire l'objet d'un suivi. Autrement dit, nous proposons un monitoring de la troisième année pour étudier comment les activités de transport des produits agricoles et la stratégie de vente des habitants vont être modifiées suite à la réfection de la route, et dans quelle mesure le profit accru profitera à l'entretien de la route.

9.3 Recommandations sur le développement communautaire future

Le développement communautaire centré sur les organisations villageoises dans les zones post-conflit telles que la zone de l'étude, permet d'augmenter le niveau de vie et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Le développement global de la zone par coopération mutuelle est essentiel pour renforcer la résistance à l'apparition de nouveaux conflits.

9.3.1 Proposition concernant les ajustements avec les organisations internationales utilisant le Fonds de la sécurité humaine

Dans la zone objet de cette étude, des organisations villageoises ont déjà été créées dans le cadre des activités de l'étude, et le développement communautaire à l'initiative de ces organisations progresse. En particulier, la création du système de maintenance des installations communes par la communauté progresse. Dans les zones post-conflit comme la zone concernée, où les services administratifs ne fonctionnent pas, il est souhaitable que les habitants collaborent à la maintenance parce que les bénéficiaires des installations communes, telles que les routes communautaires, les

ouvrages d'alimentation en eau, les établissements scolaires, les établissements médicaux et de soins etc. ne sont pas des personnes particulières, mais tous les habitants.

Mais pour l'investissement initial nécessaire à l'aménagement de ces installations communes par exemple, il est difficile d'espérer une exécution autonome à la charge des habitants. Les activités ci-dessous sont recommandés pour l'amélioration des capacités concernant ces investissements initiaux et l'entretien, avec la collaboration d'organisations d'aide internationales comme l'UNICEF ou FAO, et en utilisant le Fonds de la sécurité humaine, afin de contribuer à "renforcer les capacités humaines par la généralisation totale de l'éducation de base", "donner la toute première priorité à la généralisation des soins médicaux de base" et "coopérer pour réaliser le niveau de vie minimum ordinaire" visés par le Comité de la sécurité humaine.

(1) Effets escomptés

Les effets escomptés de l'exécution de ces activités sont comme suit.

- 1) Améliorer l'accès aux villages isolés et stimuler les activités de production dans toute la zone.
- 2) Améliorer les établissements scolaires et augmenter le taux de scolarisation des enfants.
- 3) Réduire les risques de maladies prolongées par la possibilité de bénéficier de soins simples dans le cercle de vie.
- 4) Réduire le nombre de malades souffrant de diarrhée ou de malaria, qui sont des maladies d'origine hydrique.
- 5) Améliorer les capacités des agents administratifs et des leaders des organisations villageoises et permettre le développement local durable.

(2) Proposition de rubriques d'activités

1) Projet d'aménagement et de maintenance d'ouvrages hydrauliques

Aménagement de points d'eau (y compris formation au système de maintenance des ouvrages hydrauliques)

2) Projet d'amélioration de l'environnement des établissements scolaires

Réhabilitation d'établissements scolaires (réparation de toit, peinture des murs, etc.)

Complément de l'équipement scolaire (introduction de matériaux pour la fabrication de tables et chaises, etc.)

Aménagement de potagers d'école (couverture du salaire des enseignants, diffusion des techniques maraîchères (semences de nouvelles variétés) par le biais des enfants, etc.)

Cours d'alphabétisation des adultes

3) Projet d'amélioration de l'environnement des soins médicaux

Amélioration des postes de santé

Formation au système de maintenance de l'environnement des soins médicaux

4) Projet de formation des ressources humaines

Formation et transfert de technologie à l'égard des agents administratifs et leaders des organisations villageoises

9.3.2 Proposition concernant les coopérations de la JICA

Le Ministre du Développement Rural, qui est l'organe homologue de cette étude, demande vigoureusement au Japon de poursuivre sa coopération par le biais de l'aide publique au développement après la fin de cette étude. Pour cette raison, sur la base des résultats obtenus dans cette étude et dans le but de contribuer à l'établissement de la paix en RDC, nous recommandons d'assurer le transfert technologique indispensable pour promouvoir le rétablissement et l'amélioration des communautés et de mettre en place une coopération financière qui permettra d'atteindre les résultats visés de façon efficace.

(1) Proposition de projets d'un projet de coopération technique

Dans le plan de développement communautaire, un plan de développement relative à l'augmentation moyens d'existence, qui peut s'attendre augmenter ses effets par la réhabilitation des routes et le cadre de vie a été formulé à l'aspiration de la reconstruction des communautés par la mise en oeuvre tant de réhabilitation des routes communautaires qu'à la suite de son maintenance.

Pour l'étendre dehors de la zone d'intervention, il est nécessaire de renforcer les capacités d'homologues, qui ont reçu le transfert technologique sur la base OJT au cours de l'Étude, et le transfert technologique doit être fait aux ingénieurs qui sont responsables de secteurs où le plan sera transféré. Pour cela pour arriver, on le propose des projets de coopération technologiques.

Dans le projet de coopération technologique, le plan de développement communautaire, établi dans la zone d'intervention de l'Étude sur le Plan de Développement Communautaire du District de Cataractes, dans la Province du Bas-Congo, est considéré comme le Modèle Kimpese et il sera étendu dans la RDC. Dans la première étape d'extension technologique, le transfert technologique sera effectué dans les autres zones de la province du Bas-Congo pour réaliser l'extension horizontale, où le modèle a été établi et il y a les homologues qui ont eu des expériences avec l'Étude. Après cela, le transfert technologique sera mis en oeuvre dans le reste de la Province et d'autres provinces (par exemple; le Nord Kivu et Oriental) avec l'application de découvertes acquises par le transfert technologique dans la province du Bas-Congo incluant les résultats de cette Étude.

1) L'objectif supérieur

Les entretiens des routes communautés et des projets de développement communautaires sont

convenablement mis en oeuvre et donc, la reconstruction de la communauté est promue dans la République Démocratique du Congo.

2) L'objectif du projet

Le Modèle Kimpese ou les plans de développement communautaires semblables avec lui est mis en oeuvre dans d'autres provinces hors de la province du Bas-Congo.

3) Résultats escomptés

a) Le développement de capacité organisationnel à la Direction de Développement Communautaire (DECO), la Direction des Voies de Desserte Agricole (DVDA) et le Ministère de l'Agriculture, le Développement Rural, de la Pêche, de l'Elevage, et de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises de Province du Bas-Congo, dont toutes sont les homologues, est réalisé.

b) Le développement de capacité de Comités Locaux d'Entretien et de Réhabilitation des Routes Rurales (CLER), les personelles de développement agricoles et rurales de province, districts et secteurs, et les paysans et les organizations villageoises; tous sont comme les acteurs de mettre en oeuvre le développement communautaire, est réalisé.

c) Le Modèle Kimpese est étendu dans la République Démocratique du Congo.

(2) Proposition de projets de coopératoins financiers

Il est nécessaire de se développer rapidement pour éviter de retourner dans une situation de conflit dans les pays de post-conflit comme la RDC. Par conséquent, il est important de mettre en oeuvre la réhabilitatoins des routes par la coopération financière en même temps de mise en oeuvre de coopération technologique. Cependant, il pourrait y avoir la limitation budgétaire et la priorité d'autres projets dans le don non remboursable pour les projets généraux et les entrepreneurs japonais ne peuvent pas être intéressés dans la participation d'une appel d'offre parce que la réhabilitation de routes est exécutée dans les zones rurales; ainsi donc, on proposera l'aide non remboursable pour le développement communauté afin que les entrepreneurs locaux soient capables d'offrir. Les cibles seront les routes agricoles qui se lient directement avec la National No 1 dans la province et ils ne doivent pas être traversés la frontière du secteur. De plus, les mêmes normes de maintenance de l'Etude seront appliquées.